



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



*Etude sur
les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)
de la région Nouvelle-Aquitaine*

Septembre 2018

Etude réalisée par le CREAI Aquitaine

Patricia FIACRE,
Conseillère Technique

Bénédicte MARABET,
Responsable du Pôle Etudes et Observations

Agathe SOUBIE
Conseillère Technique

Chloé COULAIS
Conseillère technique

Remerciements

Le CREA Aquitaine tient à adresser ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes ayant accepté de prendre part à cette étude et à toutes celles et ceux qui ont participé à son organisation.

Nous remercions les nombreux adhérents, membres, animateurs, parrains et organismes gestionnaires des Groupes d'entraide mutuelle qui ont répondu aux questionnaires les concernant et/ou qui ont accepté de nous accorder du temps lors de réunions collectives. Nous adressons également tous nos remerciements aux personnes qui nous ont aidées dans l'organisation de ces différentes rencontres, notamment en acceptant de recevoir dans leurs locaux les réunions collectives. Nous soulignons les très bonnes conditions d'accueil et de travail qui ont été les nôtres lors de ces échanges.

SOMMAIRE

Introduction	6
La commande de l'ARS Nouvelle-Aquitaine au CREA Aquitaine	7
1. Les GEM en France	10
L'étude de l'ANCREAI relative à l'évaluation qualitative des effets produits par les GEM	10
2. Les GEM en Nouvelle-Aquitaine	12
Le public d'agrément des GEM	14
Regards d'animateurs, de parrains et d'organismes gestionnaires	15
L'évolution du public des adhérents	15
La fréquentation des GEM	16
3. La mise en œuvre du cahier des charges	20
Du côté des animateurs	20
Un changement de posture	21
La création de l'association des usagers	21
La séparation du parrain et de l'organisme gestionnaire	22
Répartition des rôles entre association des adhérents, gestionnaire et parrain	25
Les modalités de gestion de la subvention	25
La fonction du GEM dans le maintien et l'accès à l'emploi	26
4. Le fonctionnement des GEM au quotidien	28
Les plages d'ouverture	28
L'ouverture en autonomie	30
Point de vue des adhérents	30
Point de vue des animateurs	30
Les activités	32
Les locaux	33
Les moyens des GEM	35
Le budget disponible pour les activités	38
Les intervenants	39
Des animateurs en poste depuis plusieurs années	39
Formation et métier exercé auparavant	40
L'employeur de l'animateur	40
Les formations suivies en cours d'intervention au GEM	41
Les bénévoles	42
Animer un GEM	44

5. Les GEM dans leur environnement	47
Les partenariats	47
Les partenaires du soin	48
Les ESMS	48
Partenaires de droit commun	48
Organismes de formation et d'insertion professionnelle	48
Associations culturelles	48
Associations sportives	49
Associations et centres sociaux	49
Associations de solidarité	49
Les apports les plus importants du partenariat pour le fonctionnement du GEM	49
Les difficultés rencontrées	50
Les partenariats inexistants pourraient être développés.	50
Comment développer l'ouverture sur l'extérieur du GEM ?	51
6. Vivre le GEM, faire vivre le GEM : accès à la citoyenneté et participation sociale	52
La connaissance du fonctionnement du GEM par les adhérents et membres	54
Le règlement intérieur	54
L'organisme gestionnaire.	54
Le parrain	56
Proposer et animer des activités	56
Se former	57
Représenter le GEM à l'extérieur	57
Prendre des décisions et faire fonctionner le GEM	58
Prendre des responsabilités	58
Défendre des projets	59
Des adhérents acteurs de leur association	60
Accueil des nouveaux	60
Départs d'adhérents	60
7. Satisfaction liée à la fréquentation du GEM et apports du GEM	61
Les aspects les moins appréciés	61
Les relations avec les animateurs	61
Les apports du GEM, point de vue des adhérents	62
Les apports du GEM, point de vue des animateurs	63
8. Pistes de travail et préconisations	65
Accompagnement et étayage des acteurs des GEM	65
Développer les ressources financières et matérielles des GEM	66
Communication et sensibilisation des partenaires potentiels des GEM	66
Problématiques des territoires ruraux	67
Rechercher des solutions spécifiques complémentaires au GEM	67
Conclusion	68
Liste des GEM au 1^{er} janvier 2018	69

Introduction

Régis par les articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du Code de l'action sociale et des familles, les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) constituent des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale, introduits par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les GEM sont organisés sous la forme d'associations de type loi 1901 mais ne sont pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du Code cité précédemment. Selon l'instruction n° DGCS/SD3/CNSA n°2011-301 du 26 juillet 2011, « *les GEM ne sont pas chargés d'effectuer, comme ces structures, des prestations mises en œuvre par des professionnels (ou des permanents, comme dans les lieux de vie) et n'ont pas pour mission la prise en charge des personnes* ». Les GEM s'adressent aux personnes en situation de handicap psychique, présentant un handicap résultant d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise¹. Structures souples ne nécessitant pas d'autorisations particulières pour exister, les GEM sont d'abord des lieux de rencontres, d'échanges et d'entraide mutuelle entre des personnes en situation de handicap qui adhèrent librement à l'association du GEM.

Au moment où la société civile en France connaît une forte évolution de sa manière de penser la participation des personnes en situation de handicap, il existe un enjeu considérable autour des GEM et de l'indépendance des adhérents vis-à-vis des organismes qui ont porté et bien souvent fondé les groupes d'entraide mutuelle. Associations de familles, associations médico-sociales, associations de médecins psychiatres défendant la réhabilitation psychosociale, services hospitaliers, ces structures fondatrices se sont constituées naturellement comme organismes gestionnaires, déchargeant les « usagers » des GEM des contraintes liées à la gestion des ressources et du personnel. Les évolutions récentes des GEM et le désir d'émancipation des personnes en situation de handicap ont conduit à la nécessité de redéfinir les places et prérogatives de chacune des parties dans le cadre formel d'un nouveau cahier des charges.

L'objectif premier, réaffirmé par le nouveau cahier des charges des Groupes d'entraide mutuelle², est de favoriser la participation sociale de leurs adhérents et membres en prévenant et compensant « *la restriction de participation à la vie en société* ». La « concrétisation » de cette fonction, comme le montre l'étude réalisée, ne va pas de soi. Elle dépend de la manière dont les différents acteurs des Groupes d'entraide mutuelle conçoivent la participation à la vie en société et la compensation des restrictions de participation pour les personnes en situation de handicap psychique ou cérébrolésées. Elle dépend également des représentations des différents acteurs sur leur propre fonction (soignant, éducateur, travailleur social, responsable légal, parent, ami, aidant....) et sur les capacités des personnes en situation de handicap à gérer l'espace, le temps, les contraintes etc.

L'appropriation de fonctions de décision et de gestion des GEM par les adhérents organisés en association est un des points fondateurs qui permet aux GEM de se distinguer des espaces de soins et d'accompagnement social ou médico-social dont ils sont les patients, les usagers ou les bénéficiaires. Les GEM sont des espaces inédits où se rejouent des rapports sociaux entre des groupes d'acteurs historiquement positionnés (professionnels et malades). En créant du lien social, en luttant contre l'isolement, en modifiant les rapports entre les institutions (organismes gestionnaires, parrains) et les personnes en situation de handicap, en confiant à ces derniers des fonctions au sein du bureau, le GEM restitue des capacités d'agir à des personnes qui ont, du fait d'un problème de santé, perdu de telles capacités.

¹ Une particularité en Nouvelle-Aquitaine, l'existence d'un GEM expérimental en Dordogne, destiné aux jeunes adultes avec autisme. Un autre GEM autisme va être financé prochainement en Gironde.

² Arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des Groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

Cet arrêté se substitue au cahier des charges de 2011 et met en avant que « *dans un souci de clarté, le parrain ne peut pas être l'organisme gestionnaire du GEM : les deux activités (parrainage et gestion) ne peuvent donc pas être assurées par le même organisme. Il peut cependant y avoir une exception pour les GEM accueillant un public traumatisé crânien ou cérébrolésé, qui se sont organisés sur un modèle où l'association marraine est aussi l'association gestionnaire* ».

Ce nouveau cahier des charges, travaillé dans le cadre de groupes de travail réunissant les différents acteurs impliqués dans la gestion et le fonctionnement des GEM :

- fait évoluer la sémantique dans la façon de nommer les personnes fréquentant un GEM en se rapprochant au plus près du droit commun par l'utilisation des termes « *membres du GEM* », et non plus celui d'« *usager* » par l'association de la notion de « *citoyenneté* » à celle de « *vie sociale* » ;
- réaffirme l'ouverture de ces dispositifs réservés à des personnes « *partageant la même problématique de santé* » et s'adressant exclusivement à des personnes présentant « *un handicap qui résulte de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre cérébrolésion acquise* » ;
- contraint, dans les 3 ans maximum, la constitution de l'association des adhérents au GEM, notamment dans la perspective « *d'une gestion directe par le GEM de son activité et de ses moyens humains et matériels* ». Le cahier des charges de 2016 indique cependant que le GEM peut déléguer une partie de cette gestion à un organisme, « *notamment pour la gestion des ressources humaines et financières* » ;
- clarifie les rôles et les responsabilités du parrain et de l'organisme gestionnaire du GEM ;
- éclaire également la répartition des rôles entre les animateurs salariés et les bénévoles intervenants au sein du GEM. Il encourage la présence de deux animateurs salariés dans chaque GEM (éventuellement à temps partiel) ;
- ouvre l'action potentielle des GEM sur le domaine de l'insertion professionnelle ;
- pose l'obligation d'une ouverture plusieurs weekends par mois ;
- affirme que l'accès des adhérents et membres aux locaux et activités du GEM n'est pas conditionnée par la présence d'un animateur salarié ou bénévole ;
- encourage le développement des partenariats, notamment avec les collectivités territoriales ainsi que les relations entre les GEM.

La commande de l'ARS Nouvelle-Aquitaine au CREA Aquitaine

Dans ce nouveau contexte réglementaire pour les GEM et dans la perspective de création de nouveaux GEM, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a demandé au CREA Aquitaine la réalisation d'un état des lieux de l'organisation actuelle et des actions mises en place pour se conformer au nouveau cahier des charges des GEM de 2016. Elle souhaite obtenir :

1. un état des lieux du fonctionnement de l'ensemble des GEM de la région et une analyse du positionnement de chaque acteur (organisme gestionnaire, parrain, animateur et adhérent), le rôle et l'autonomie de chacun selon les types de handicaps accompagnés et en fonction de leur implantation départementale ;
2. les actions mises en œuvre au regard du nouveau cahier des charges de 2016 et les difficultés éventuellement rencontrées par la mise en conformité des GEM de la région ;
3. des pistes d'évolution en termes de fonctionnement des GEM.

Cette demande de l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'inscrit notamment dans le cadre du Plan d'action en santé mentale 2016-2020 et de la mise en place des Contrats locaux de santé mentale, qui constituent des outils de déclinaison territoriale du Projet régional de santé.

Dans le cadre de cette étude, le CREA Aquitaine a proposé :

1. Un traitement des rapports d'activité annuels des GEM (sur la base de la grille « remontée annuelle d'activité » annexée au Cahier des charges) ;
2. Une investigation avec **un questionnaire par type d'acteurs** portant sur le fonctionnement, les actions mises en œuvre et les difficultés rencontrées pour assurer la mise en conformité des GEM avec le cahier des charges de 2016 :
 - a. Les adhérents et membres,
 - b. les animateurs, bénévoles ou salariés,
 - c. les organismes gestionnaires et les parrains.

Ces questionnaires ont été diffusés par messagerie électronique en mars et avril 2018 ; ils pouvaient être remplis en ligne ou en format papier.
3. Les membres et adhérents de tous les GEM de la région Nouvelle-Aquitaine ont eu la possibilité de participer à une réunion de discussion. Quatre **réunions** dédiées aux adhérents ont été organisées sur les territoires.
4. Les animateurs de six départements ont été conviés à deux réunions territoriales.
5. Les organismes gestionnaires et les parrains des GEM de 6 départements ont été conviés à deux réunions territoriales.
6. Les partenaires (municipalités, structures médico-sociales – SAVS, SAMSAH, ESAT, FH, FV, secteur sanitaire, associations de loisirs, de sports, MDPH...) des GEM de six départements ont été conviés à deux réunions territoriales.

Territoires	Lieu	Groupes d'acteurs			
		Adhérents	Animateurs	Parrains/ gestionnaires	Partenaires
Départements = 40, 47, 64	Mont-de-Marsan	01/06/2018 DD-ARS 14 h – 16 h 30			01/06/2018 DD-ARS 10 h -12 h30
Départements = 16, 24, 33	Bordeaux	04/06/2018 CREAI Aquitaine 14 h – 16 h 30	04/06/2018 CREAI Aquitaine 10 h -12 h30	05/06/2018 CREAI Aquitaine 14 h – 16 h 30	
Départements = 19, 23, 87	Limoges	06/06/2018 ARS 14 h – 16 h 30			06/06/2018 ARS 10 h – 12 h 30
Départements = 17, 79, 86	Niort	12/06/2018 Pôle Universitaire 13 h 30 – 16 h	12/06/2018 Pôle Universitaire 10 h – 12 h 30	13/06/2018 Pôle Universitaire 14 h– 16 h 30	

Dans le cadre d'une valorisation croissante des expertises des personnes destinataires et bénéficiaires des politiques publiques et de leurs familles, au côté de l'expertise des professionnels, cette méthodologie visait à recueillir et à croiser les regards et les expériences des différents acteurs des GEM.

Une journée de rencontres et d'échanges, portant sur la participation sociale, l'autonomie des personnes en situation de handicap et les Groupes d'entraide mutuelle sera organisée à la suite de cette étude. Outre la présentation des principaux résultats de l'étude, cette journée ouverte aux GEM et à leurs partenaires sera structurée par plusieurs temps d'intervention de différents acteurs des GEM (adhérents et membres, animateurs, parrains, organismes gestionnaires) qui viseront à soutenir la participation sociale et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Calendrier de réalisation de l'étude :

Phases de l'étude	Calendrier de réalisation
Cadrage de la demande, contacts préalables, échanges avec l'ARS et rédaction du cahier des charges	Décembre 2017 - Janvier 2018
Questionnaires à destination des adhérents et membres, animateurs, organismes gestionnaires et parrains (réalisation, passation, saisie)	Février-juin 2018
Réunions collectives interdépartementales avec les adhérents et membres, animateurs, parrains et organismes gestionnaires, partenaires	Juin 2018
Rédaction du rapport final	Juillet-septembre 2018
Rédaction et diffusion d'une plaquette de synthèse	4 ^{ème} trimestre 2018
Journée d'études	A programmer au 1 ^{er} semestre 2019

- 367 **membres et adhérents** de 45 GEM ont répondu au questionnaire et 45 adhérents se sont inscrits aux réunions.
- 66 **animateurs salariés ou bénévoles** dans 45 GEM ont participé à l'enquête par questionnaire et 26 animateurs ont participé aux réunions.
- 25 représentants d'**organismes gestionnaires** et 12 **parrains** de 35 GEM ont participé à l'enquête par questionnaire et 12 parrains ou gestionnaires ont participé aux réunions.
- 20 **partenaires** ont participé aux réunions.

470 personnes ont participé à l'enquête par questionnaire

103 personnes ont participé aux réunions territoriales

1- Les GEM en France

Depuis 2011, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) assure la gestion du dispositif relatif aux GEM et son financement, via les Agences Régionales de Santé (ARS) au niveau régional, qui allouent les crédits aux GEM et qui assurent le pilotage du dispositif. Un conventionnement et un financement publics sont ainsi possibles pour les GEM qui s'engagent à respecter le cahier des charges annexé à l'arrêté du 18 mars 2016. Chaque année, les GEM de France renseignent un tableau standard de données d'activité qui, agrégées, apportent des éléments de connaissance importants, notamment sur le déploiement des GEM sur le territoire, le nombre de personnes adhérant ou fréquentant les GEM, les moyens mis en œuvre etc.

En 2016 et 2018, la CNSA a établi un bilan de l'activité des GEM (activité en 2015 et 2017) à partir de ces remontées de données. Celui-ci montre que le budget total consacré a progressé en 2017 de 2,9 millions d'euros par rapport à 2016 (+9,7%). En 2017, 420 groupes ont été financés par les fonds dédiés, pour un montant total de 32,9 millions d'euros, effectif auquel s'ajoutent 46 GEM financés en 2017 par les ARS via l'utilisation d'autres fonds disponibles (contre 19 en 2015), soit 466 GEM au total. Le rapport de la CNSA note l'engagement soutenu des pouvoirs publics pour les GEM, au regard des effets positifs dont témoignent les adhérents et membres. La subvention reçue par chaque GEM a été revue à la hausse. Elle est en 2017 de 78000 €. Depuis 2005, le montant total de la dotation des GEM a été multiplié par 7,5, en même temps que l'effectif des GEM augmentait, afin de permettre un accès à ces associations sur l'ensemble du territoire national. Des co-financements sont possibles et encouragés. En 2017, les subventions des collectivités territoriales ont représenté 5% du financement total des GEM.

En outre, près d'un tiers des GEM (32,4 %) bénéficient de la mise à disposition de locaux, de matériels, de véhicules, pour un montant qui représente 2 % des financements en 2017. Les contributeurs sont principalement la mairie et les associations. Ces concours sont stables par rapport à 2016.

En contrepartie du financement dédié, les GEM s'engagent à respecter le cahier des charges national ainsi que les règles nationales d'utilisation des subventions allouées.

Le rapport de la CNSA conclut sur la volonté de renforcer la qualité du service rendu par les GEM à travers des actions de formation des salariés et des adhérents mais aussi par l'échange de pratiques et par l'accompagnement des GEM en difficulté. Le rapport souligne également l'intérêt de développer les partenariats avec les acteurs de l'inclusion, qu'il s'agisse de l'habitat ou de l'emploi accompagné. En ce sens, les GEM sont investis d'une mission non neutre dans la réalisation du « virage inclusif ».

L'étude de l'ANCREAI relative à l'évaluation qualitative des effets produits par les GEM³

Commanditée par la DGCS et réalisée entre septembre 2015 et juillet 2016, l'étude des effets produits par les GEM sur les situations de vie de leurs adhérents a été publiée le 30 novembre 2017. Elle apporte des éléments sur la manière dont les adhérents se sont investis dans les GEM, comment ils s'approprient cet espace, pour quelles finalités mais aussi comment ils participent à la vie de leur groupe. À partir des entretiens collectifs réalisés dans les vingt-cinq GEM⁴, des entretiens individuels menés avec les membres (50 entretiens), mais aussi avec des tiers (proches familiaux ou professionnels ; 18 entretiens), l'étude identifie les effets induits par la fréquentation du GEM sur la situation de vie des adhérents : comment la fréquentation d'un GEM fait-elle évoluer le projet de vie ? Comment favorise-t-elle l'accès à des réponses sociales, médico-sociales, sanitaires ou de droit commun ?

³ Ancreai (et al.), *Evaluation qualitative des effets produits par les Groupes d'entraide mutuelle sur les situations de vie de leurs adhérents*, novembre 2017.

⁴ 25 GEM ont participé au niveau national (aucun de la région Nouvelle-Aquitaine).

Cette étude a permis de relever une problématique centrale quant au fonctionnement des Groupes d'entraide mutuelle. En effet, un premier constat concerne l'hétérogénéité des modes de gouvernance. Ces différents modèles de gouvernance offrent aux adhérents des perspectives de participation effective fort contrastées. En effet, les chercheurs de l'ANCREAI ont dégagé une typologie des modes de gouvernance, autour de trois formes :

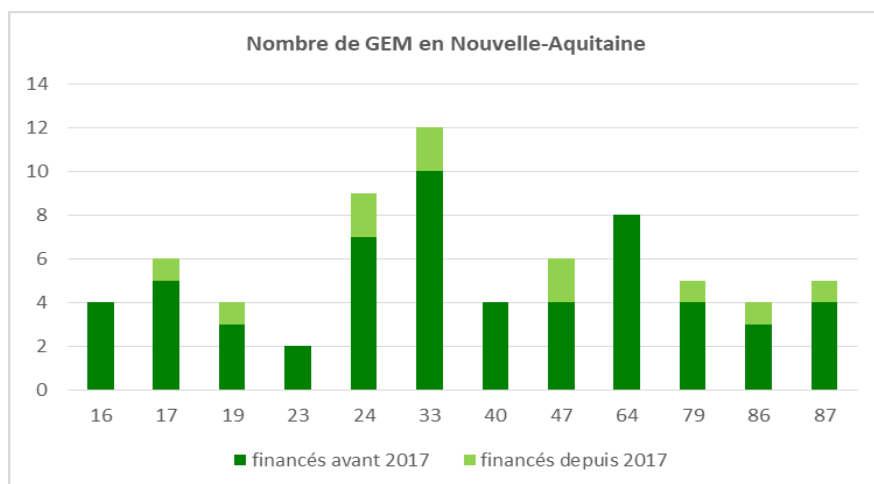
- **Des GEM fortement dirigés « de l'extérieur »** (parrain ou association gestionnaire), avec une présence importante des soignants, des familles ou des professionnels médico-sociaux dans les instances décisionnaires des GEM.
- **Des GEM qui revendiquent leur autonomie et leur indépendance** vis-à-vis du parrain dans la gestion des ressources et des activités. Les usagers réfléchissent (à) et conçoivent leur propre manière de gouverner leur structure, en se défaisant parfois d'outils de gouvernance antérieurs ou en les adaptant à leur situation.
- **Des formes intermédiaires** (GEM les plus nombreux du panel) : **un parrain et/ou un gestionnaire actuel qui reste encore attaché fortement au GEM**, souvent à l'origine de la création du GEM (et qui continue à avoir une place au CA et/ou à qui sont déléguées des tâches administratives, la gestion financière - dotation ARS et des ressources humaines et/ou partageant les locaux). **Mais ces GEM sont « au travail » pour rechercher des modalités de fonctionnement visant à appliquer le nouvel esprit des textes, avec des efforts de part et d'autre** (parrain/gestionnaire ET adhérents) **pour permettre cette transition** : des adhérents en position majoritaire au bureau et au CA, une représentation extérieure du GEM assurée en partie par des adhérents (présentation du GEM, participation à des manifestations), etc.

Le rapport souligne l'équilibre à établir entre prise de responsabilité et confort pour une participation large et entière des adhérents aux décisions concernant le GEM, exercice qui ne doit pas les mettre en difficulté. Les chercheurs de l'ANCREAI soulignent les techniques mises à l'œuvre au sein des GEM pour tendre vers cet équilibre : étayage des membres du bureau par des formations, par des outils de communication, par la délégation de tâches etc. Il s'agit d'un équilibre à réinterroger fréquemment au regard de l'évolution des capacités des adhérents et des dynamiques à l'œuvre au sein des GEM.

Trouver cet équilibre est aujourd'hui l'enjeu des GEM en Nouvelle-Aquitaine. L'application du cahier des charges doit contribuer à cet équilibre. Qu'en est-il dans notre région ?

2- Les GEM en Nouvelle-Aquitaine

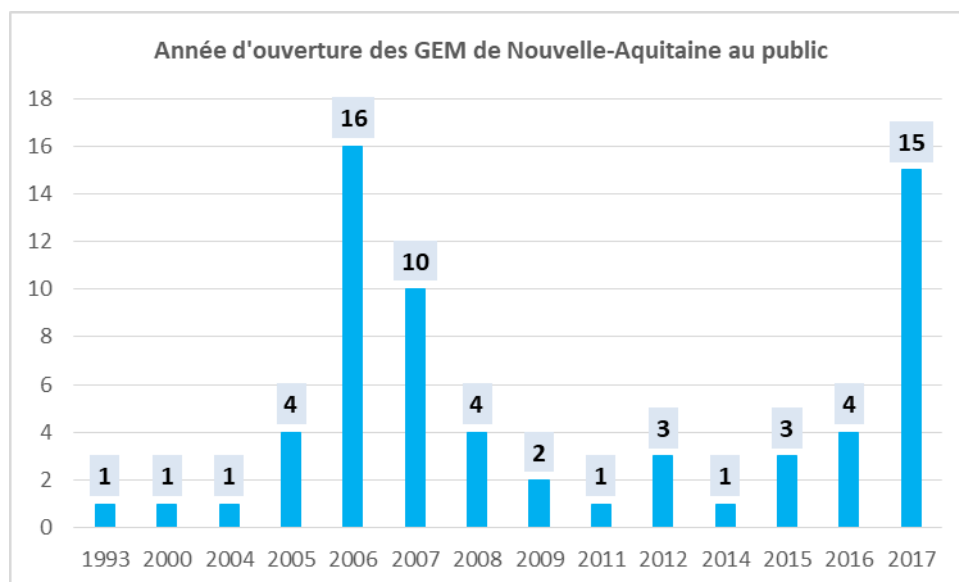
Au 31 décembre 2017, la Nouvelle-Aquitaine comptait 73 GEM dont 14 nouvellement financés en 2017 (soit 19%). Les données d'activité remontées par les GEM en 2017 concernaient 69 GEM actifs en 2017.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Voir carte régionale des GEM page suivante

En 2015, avant la création de la région Nouvelle-Aquitaine, 50 GEM existaient en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Après une première période de forte création en 2006 et 2007, la création de nouveaux GEM dans la région a été particulièrement soutenue ces dernières années.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine



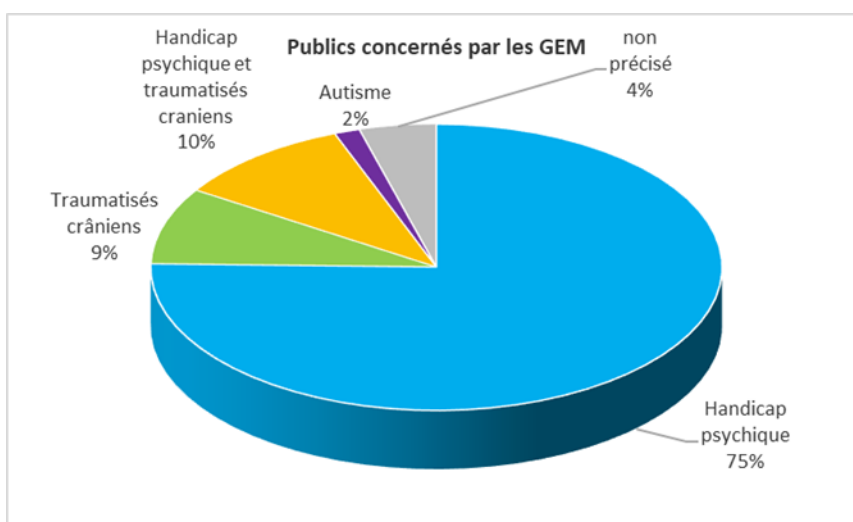
Source : ARS Nouvelle-Aquitaine - DOSA
Cartographie : ARS Nouvelle-Aquitaine - DPSP, PESE Avril 2018
Fonds de carte : IGN©

Le public d'agrément des GEM

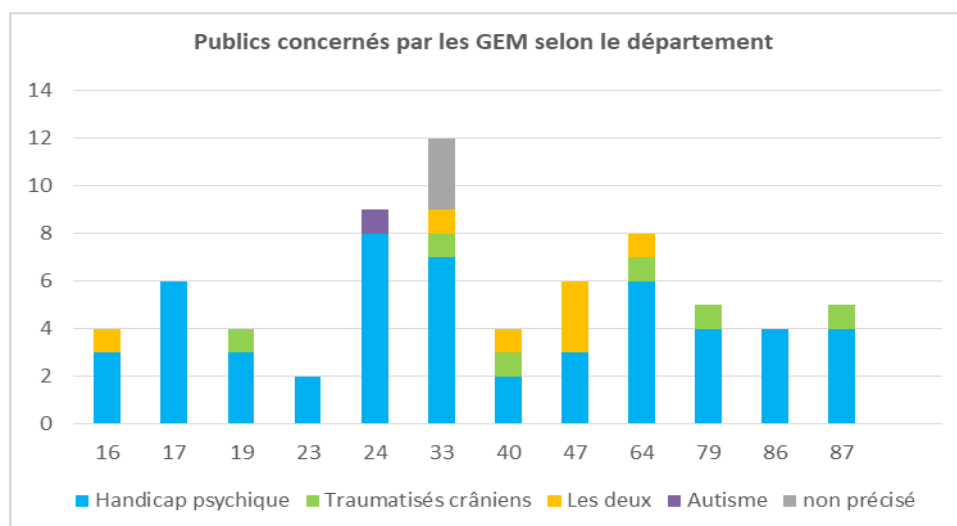
Trois GEM sur quatre en Nouvelle-Aquitaine accueillent des personnes avec un handicap psychique exclusivement (source : grille de remontée des données d'activité 2017). Cette proportion est un peu inférieure à celle du niveau national, puisque la synthèse des rapports d'activité des GEM en 2017 fait état d'une proportion de 75% de GEM dédiés exclusivement aux personnes avec handicap psychique⁵.

Par ailleurs, en 2017, il existait 49 GEM dédiés à des personnes cérébrolésées en France, dont six étaient situés en Nouvelle-Aquitaine⁶. Six départements de Nouvelle-Aquitaine ne disposaient pas de GEM dédiés aux personnes cérébrolésées. Cependant sept GEM accueillent à la fois des personnes avec handicap psychique et des personnes cérébrolésées (sur les 48 existant en France). Finalement, les personnes cérébrolésées de huit départements en Nouvelle-Aquitaine ont accès à un GEM. En revanche, les personnes avec LCA vivant en Charente-Maritime, dans la Creuse, en Dordogne et dans la Vienne n'ont pas accès à un GEM spécifique dans leur département.

Enfin, depuis 2016, un GEM pour des personnes avec TSA a ouvert ses portes en Dordogne, le premier en France pour ce public.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine

⁵ Bilan d'activité des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Année 2017 – CNSA

⁶ Ibid.

Lors des échanges, il n'y a pas eu de débat concernant la spécialisation des GEM. Cette spécialisation pour des profils particuliers de personnes en situation de handicap semble aller de soi pour les interlocuteurs rencontrés. Cependant, il est apparu, lors d'une rencontre, la nécessité de réaffirmer la destination des GEM pour les publics en situation de handicap, afin d'éviter que des personnes non handicapées deviennent adhérentes, ceci risquant de modifier l'objectif premier des GEM. Dans une autre région, un GEM a été fortement investi par des personnes « isolées », l'objectif premier du GEM a alors été perdu (source : rencontre adhérents à Limoges).

Regards d'animateurs, de parrains et d'organismes gestionnaires

Au-delà de leur maladie ou leur handicap, que les animateurs ont à prendre en considération, les adhérents et membres doivent être appréhendés dans leur singularité, comme des personnes dotées de ressources et de capacités.

*« Les gens ont des compétences, le GEM n'est pas un centre d'animation des malades »
(animateur)*

La place attribuée à la maladie dans le GEM est aussi source de complexité. Le GEM doit permettre la restauration de la dignité des personnes avec handicap psychique souvent malmenées par la maladie et par l'environnement. La fréquentation du GEM peut permettre de repérer des personnes qui ne prennent plus leur traitement ou pour lesquelles il n'est plus adapté. Ainsi, ce peut être :

- le groupe qui sollicite le parrain ou les professionnels du soin quand il se sent en danger, cependant certains adhérents ont des réticences à agir en tant que pairs-aidants, à se poser en spécialistes des troubles psychiques ;
- l'animateur qui va alerter le soin, mais il peut alors se trouver aux prises avec un dilemme éthique, car cette démarche ne ressort pas de sa mission première.

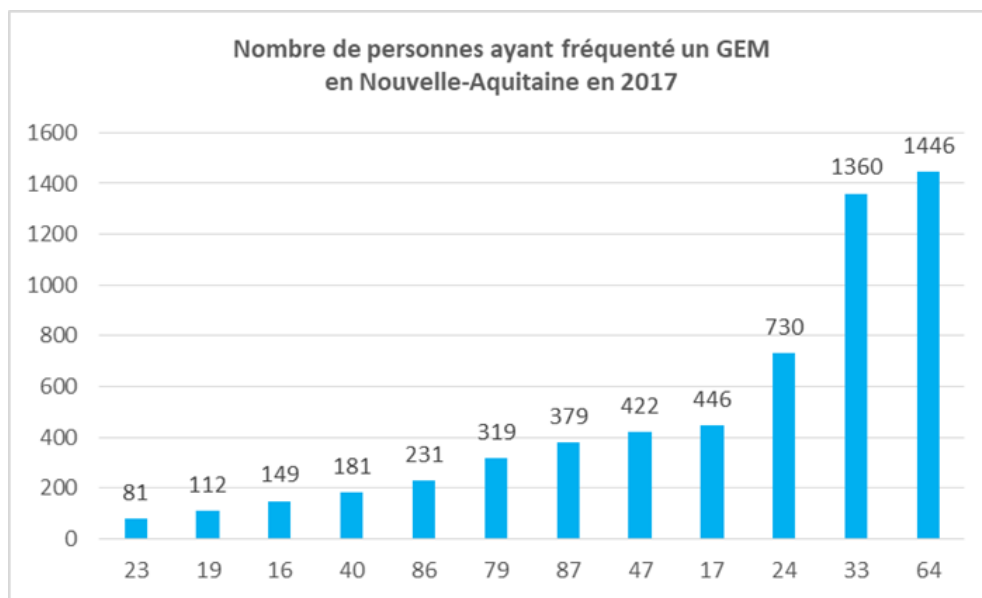
L'évolution du public des adhérents

Dans le questionnaire qui leur est dédié, plus de la moitié des animateurs signalent des évolutions récentes et ce, selon plusieurs modalités :

- De nombreux GEM voient leurs effectifs augmenter, ce qui peut être lié à la communication (journée portes ouvertes, articles de presse...). Un GEM signale des fluctuations de fréquentation liées à l'état de santé des adhérents, ce qui est susceptible d'impacter le budget du GEM. Un GEM constate un rajeunissement de sa population ; un autre au contraire fait état du vieillissement des personnes accueillies et exprime le souhait de ralentir le rythme des sorties et d'en adapter le contenu. Un autre GEM enfin observe une augmentation de la fréquentation féminine sans qu'il y ait eu d'adaptations particulières dans les activités proposées.
- Globalement, et notamment dans les GEM les plus récents, les animateurs remarquent une augmentation de l'implication et de la prise de décision des adhérents dans les activités et dans l'association (ex : ouverture du local hors de la présence de l'animateur, entretien des locaux, investissement dans le bureau / CA) avec pour effets une plus grande confiance en soi et plus d'autonomie pour ces personnes (au quotidien, dans les sorties). Un GEM tempère ces observations « Certains nouveaux adhérents, parce qu'ils règlent une cotisation annuelle de 35 euros, n'ont un rôle que de consommateurs ».
- Une modification des demandes des adhérents (plus d'attentes individuelles).

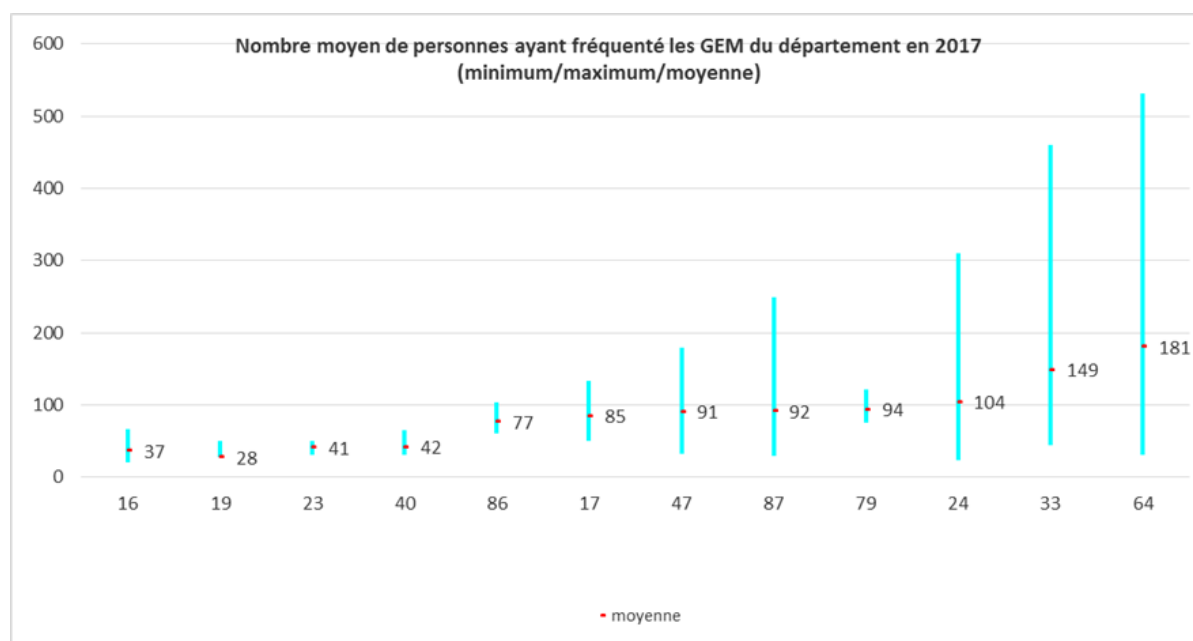
La fréquentation des GEM

En 2017, **près de 6 000 personnes** ont fréquenté un GEM en Nouvelle-Aquitaine, dont le quart plusieurs fois par semaine. Rapporté à la population totale de la région (près de 6 millions d'habitants), un habitant sur 1 000 en Nouvelle-Aquitaine a fréquenté un GEM en 2017. Cette proportion est strictement identique au niveau national (65 000 personnes pour près de 67 millions d'habitants).



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Le nombre moyen de personnes par GEM s'élève à 88. Cet effectif est très supérieur à celui mentionné par la CNSA en 2015 puisqu'il était seulement de 67 personnes au niveau national. Cet effectif moyen cache de fortes disparités puisqu'il varie de 28 à 180 personnes selon le département

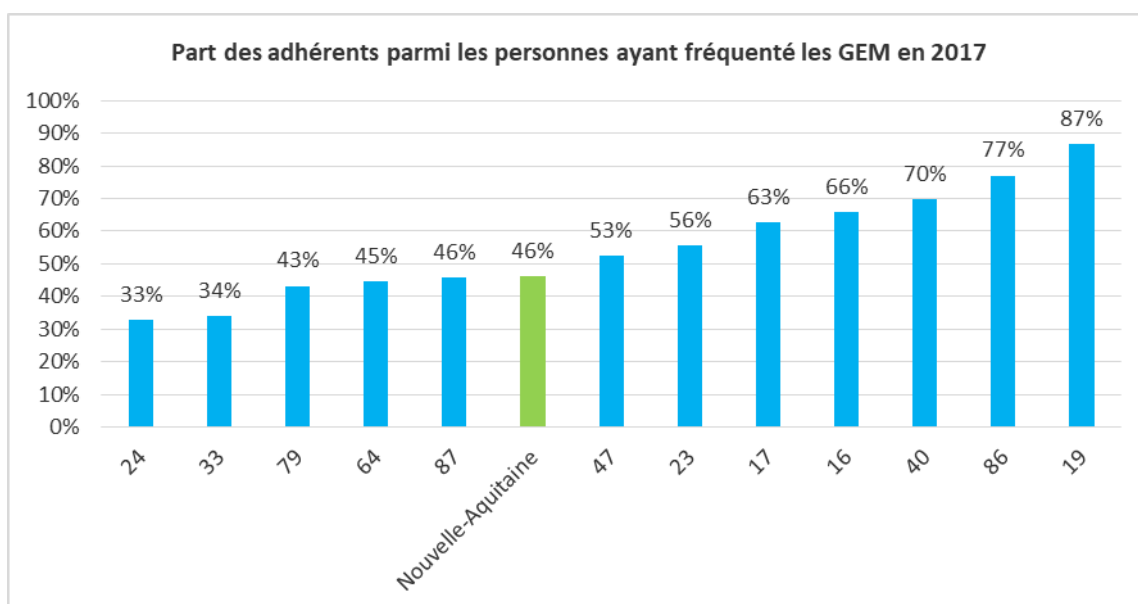


Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

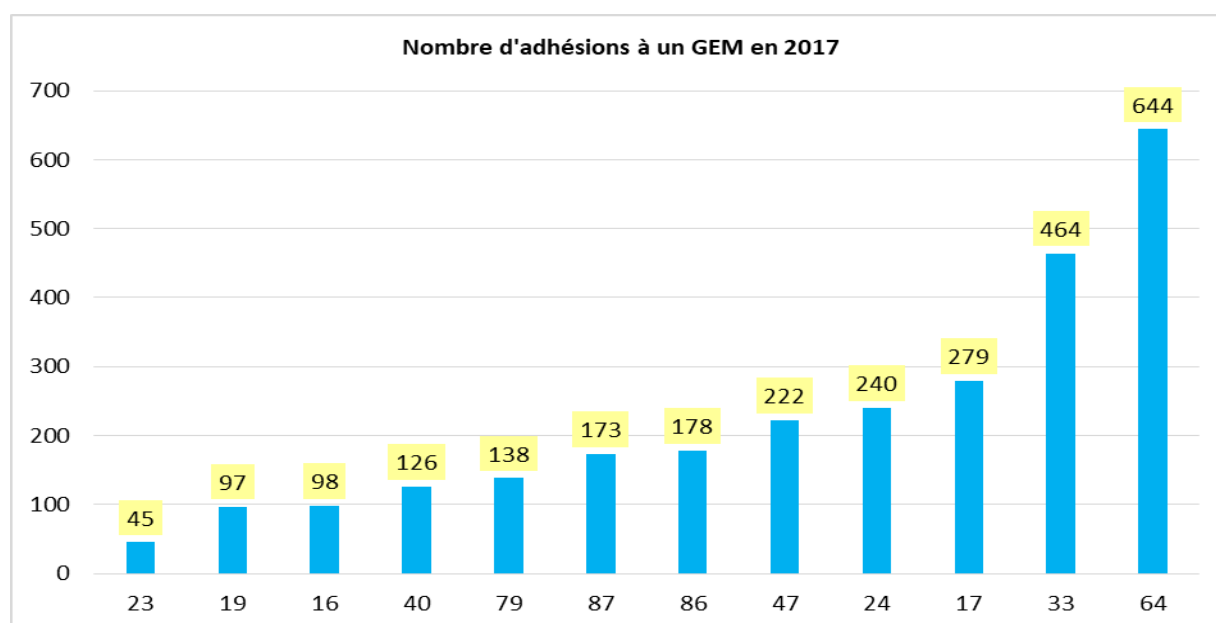
Le succès de la fréquentation du GEM est lié à son ancienneté et aux caractéristiques du territoire. Cet indicateur mériterait d'être suivi et analysé davantage car le niveau de fréquentation a un impact sur les moyens disponibles, notamment pour les GEM ayant un nombre important d'adhérents, ou isolés

par rapport aux autres ressources du territoire, ce qui implique des dépenses de déplacements importantes.

Toutefois, toutes les personnes qui fréquentent un GEM ne deviennent pas adhérentes. Ainsi, en 2017, **2700 personnes** sur les 6000 ayant fréquenté les GEM de Nouvelle-Aquitaine en 2017 **en sont devenues adhérentes, soit 46%**. Au niveau national, ce taux d'adhésion est inférieur et s'élève à 30%⁷. En Nouvelle-Aquitaine, cette part moyenne varie beaucoup selon le département (de 33% en Dordogne à 87% en Corrèze). La création récente de nombreux GEM a un impact sur cet indicateur.



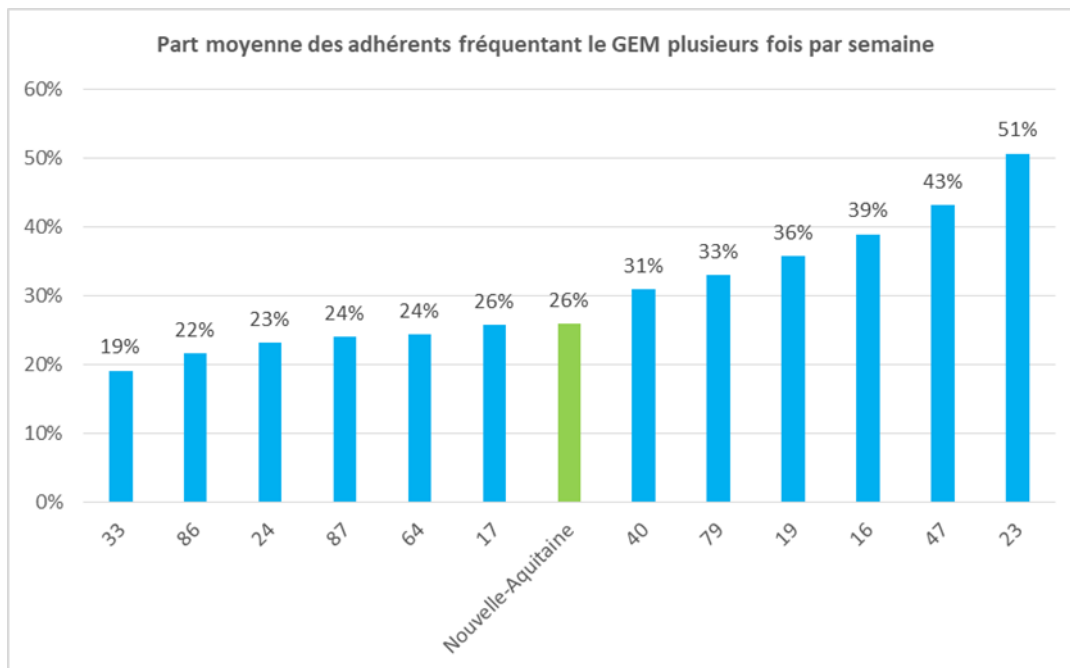
Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine



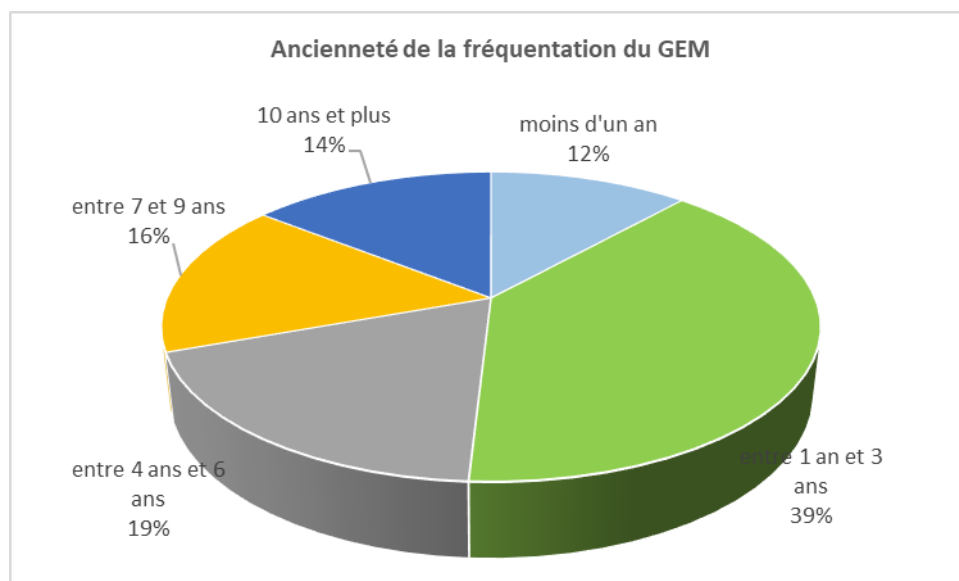
Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

La fidélisation des adhérents est importante. La fréquentation des GEM s'inscrit souvent sur le long terme et sur un rythme très régulier. Ainsi, nombreux sont les adhérents à fréquenter de façon pluri-hebdomadaire les locaux du GEM et ce, depuis plusieurs années. En moyenne, 26% des adhérents fréquentent le GEM plusieurs fois par semaine. Cette proportion est de 19% au niveau national. Une fois encore, la situation est très contrastée selon les GEM.

⁷ Bilan d'activité des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Année 2017 – CNSA

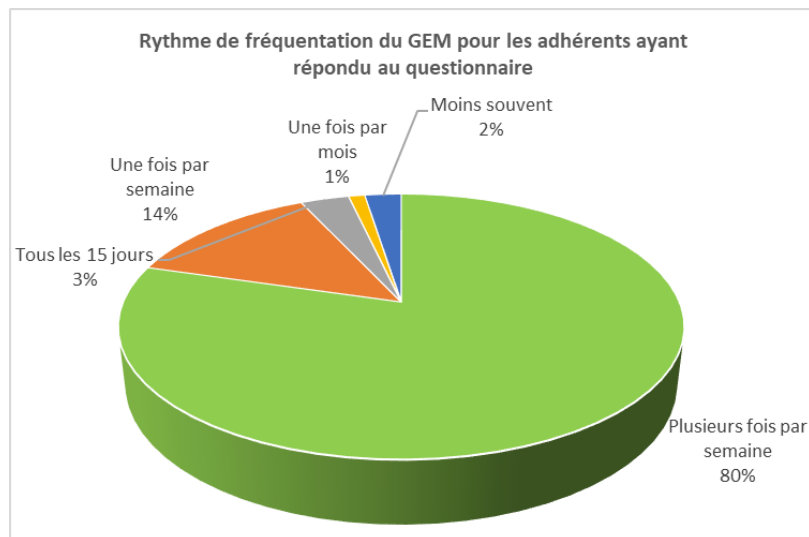


Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine



Source : Enquête par questionnaire pour les adhérents-CREA Aquitaine mai 2018 – Exploitation : CREA Aquitaine

Près de 370 personnes ont répondu au questionnaire destiné aux adhérents, soit 12% d'entre eux. Parmi elles, 80% viennent au GEM plusieurs fois par semaine soit un taux beaucoup plus important que celui issu de la remontée des données d'activité (26%). Les personnes fréquentant assidument le GEM ont ainsi davantage répondu au questionnaire que les adhérents moins présents.



Source : Enquête par questionnaire pour les adhérents-CREAI Aquitaine mai 2018 – Exploitation : CREAI Aquitaine

3- La mise en œuvre du cahier des charges

La mise en œuvre du cahier des charges suscite des réactions plutôt contrastées, en lien avec les positionnements personnels et collectifs des personnes ou des groupes de personnes.

Des adhérents, des animateurs, des organismes gestionnaires et des parrains expriment des positions soit très favorables, soit très hostiles... mais certains n'ont pas d'avis quant au nouveau cahier des charges.

Du côté des animateurs

Pour l'exercice de votre activité au sein du GEM, le cahier des charges de 2016 a-t-il des implications positives ?

Si la majorité des répondants (58%) ne peuvent se positionner, 32 % estiment que le nouveau cahier des charges a eu des effets positifs, avant tout parce qu'il permet une plus grande implication des adhérents dans l'association (adhésion obligatoire) et dans le CA.

De plus, le cahier des charges a donné un cadre, permis une clarification des tâches, des fonctions et des objectifs (insertion sociale, citoyenne, et professionnelle), ce qui sécurise les adhérents. Ce cadre a incité certains GEM à créer l'association, pour d'autres à la structurer (règlement intérieur, charte, contrat d'adhésion) ou à en changer le nom. Des animateurs de GEM ont pu constater que leur fonctionnement était déjà en accord avec le cahier des charges, ce qui a eu un effet rassurant.

Pour l'exercice de votre travail au sein du GEM, le cahier des charges de 2016 présente-t-il des inconvénients ?

De nouveau, une majorité de répondants (55%) ne se prononcent pas mais 15 % estiment que le cahier des charges présente des inconvénients :

- un des salariés critique l'obligation de nommer un parrain et un gestionnaire et estime que le cahier des charges fixe des contraintes trop exigeantes « *on nous demande que les GEM soient autogérés, sans tenir compte des difficultés liées à la maladie en nous mettant une pression énorme* » ; deux autres déplorent que les membres du CA ou du bureau se voient attribuer des responsabilités trop importantes / une charge de travail « *qui entraîne des absences plus ou moins longues de leur part* ».
- un salarié exprime ses doutes à l'égard du principe même de l'empowerment « *Nous sommes étonnés que ces textes ne prennent pas en compte la réalité de la maladie psychique dans la vraie vie ; comment devenir autogestionnaire quand on n'arrive pas à se gérer soi-même et, surtout, quand on a une maladie inguérissable à ce jour qui occasionne des souffrances invivables ? La pression risque de les maltraiter et de les déstabiliser ; à force de trop en demander, nous allons mettre les personnes en danger* ».
- Deux animateurs expriment des doutes à l'égard de la capacité et la pertinence d'inciter les adhérents à l'autogestion :
« *Nos GEM qui ne prévoient pas l'ouverture des locaux hors de la présence d'un animateur, avec délégation de gestion à l'organisme gestionnaire répondent aux attentes des adhérents. Le cahier des charges tendant vers "l'autogestion" pour moi n'est pas viable et va à l'encontre de la reconnaissance réelle du trouble psychique et peut conduire à isoler de nouveau des personnes pour lesquelles justement ces lieux de compensation ont été créés, ces dernières n'y trouvant pas leur place* ».
- enfin un salarié estime qu'il est difficile de concilier le besoin d'adapter ses horaires de travail en permanence pour répondre aux demandes des adhérents et aux exigences réglementaires.

Concernant l'articulation entre les salariés et les bénévoles

- Un animateur estime que le cahier des charges permet que les bénévoles soient plus reconnus et plus impliqués.
- Un animateur précise que, dans son GEM, les bénévoles sont des adhérents qui deviennent référents d'une activité et qui peuvent intervenir soit seuls, soit en duo avec l'animateur. Dans un autre GEM, le bénévole est un membre de l'association parrain, qui intervient ponctuellement en soutien pour la trésorerie courante.

Un changement de posture

Lors des réunions interdépartementales, les gestionnaires ont dit prendre conscience de la nécessité pour eux de changer de posture, de lâcher prise, afin de donner plus d'autonomie aux adhérents :

« Mon rôle, c'est un rôle d'intermédiaire, chargé d'assurer une bonne logistique en moyens humains et en matériel. A terme, (il faut) que l'association d'adhérents puisse être maître d'œuvre » (Organisme gestionnaire).

« Les sorties non accompagnées se développent, les adhérents effectuent les saisies comptables, ils ont ouvert un compte en banque » (organisme gestionnaire).

« Les parrains et gestionnaires doivent être vigilants pour éviter de mettre le GEM sous tutelle morale » (partenaire).

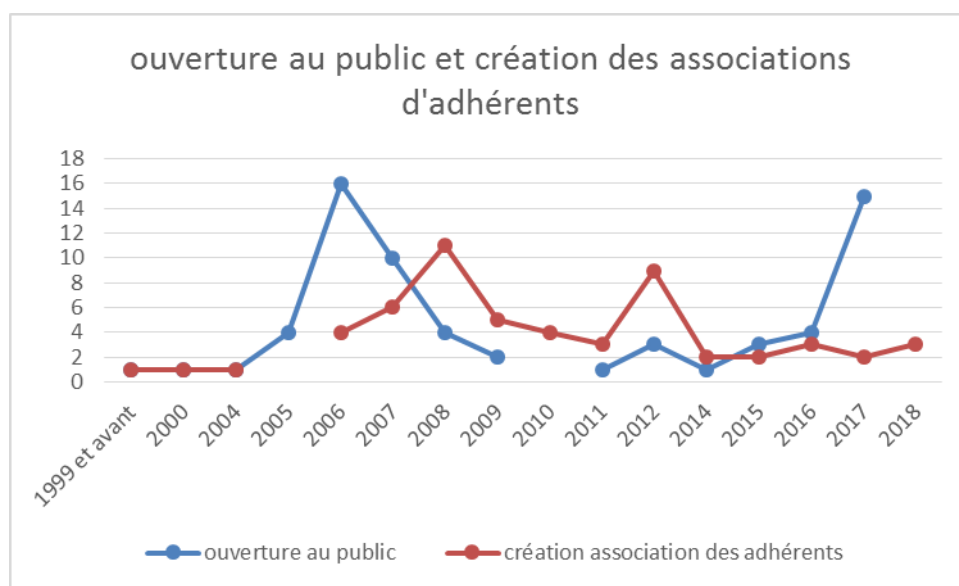
Une partie des gestionnaires reste prudente quant à l'autonomisation des GEM dans la prise de décisions :

« Il faut que ce soit une réussite, pas que ce soit source d'angoisse » (gestionnaire).

« L'autonomie de l'association s'avère fragile au regard des problématiques des adhérents en situation de handicap psychique (fluctuation des symptômes, protection juridique pour la majorité d'entre eux, problèmes d'addictions diverses) et au regard du turnover des membres qui, quand ils vont mieux, quittent le GEM naturellement » (parrain).

La création de l'association des usagers

En 2017, **83% des GEM reposaient sur une association d'adhérents** (57 des 69 GEM). Cette proportion est de 90% au niveau national en 2017. Douze GEM récents (créés en 2016 ou 2017) n'ont pas encore d'association d'adhérents. Parmi eux, 10 prévoient la création de l'association des adhérents dans la convention signée avec l'ARS en 2018 (5), en 2019 (4) ou en 2020 (1).



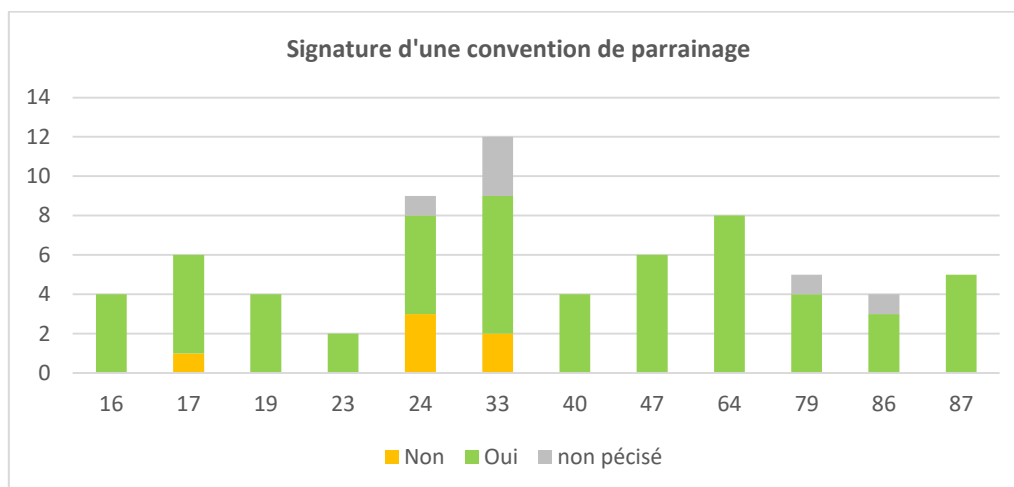
Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Piliers des GEM, les associations d'adhérents correspondent à des réalités différentes :

- Certains GEM constituent l'évolution d'associations préexistantes. Trois associations sont très anciennes, antérieures à l'existence même des GEM.
- Pour 62% des GEM, la création de l'association d'adhérents est postérieure à l'ouverture du GEM au public (de quelques mois à plusieurs années)
- Pour 16%, la création de l'association a été antérieure à l'ouverture du GEM au public.
- Pour 4%, la création de l'association est concomitante à l'ouverture du GEM au public.

La séparation du parrain et de l'organisme gestionnaire

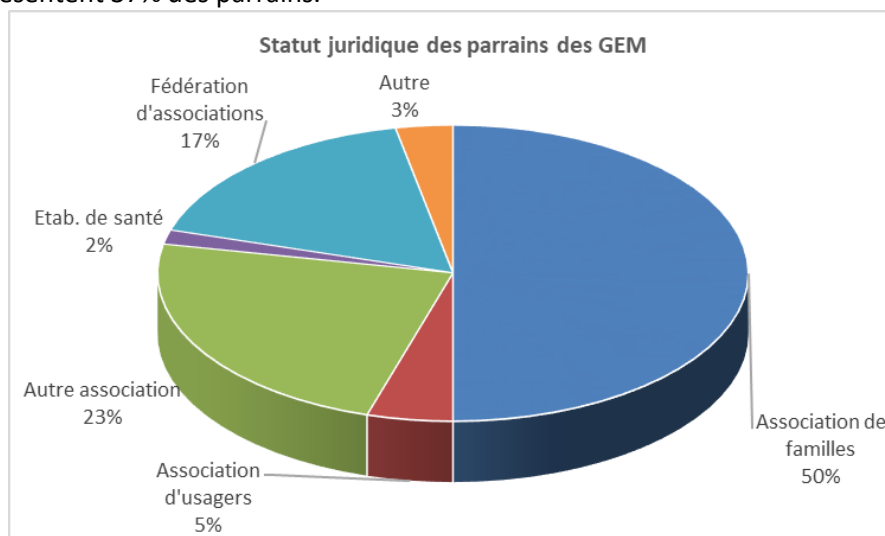
Une convention de parrainage a été signée dans 83% des GEM. Cette proportion est de 89% au niveau national.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Le choix du parrain peut s'avérer délicat : il faut trouver sur le territoire un parrain qui soit pertinent au regard des valeurs de l'association des adhérents. Parfois, les possibilités existantes sont restreintes, ce qui peut freiner cette procédure et retarder la mise en conformité avec le cahier des charges.

En Nouvelle-Aquitaine, dans la moitié des cas, le parrain est une association de familles (30 GEM), il s'agit soit de l'UNAFAM (27 GEM), soit de l'AFTC⁸. Au niveau national, en 2017, les associations de familles représentent 37% des parrains.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 en Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREA Aquitaine

La seconde catégorie de parrains concerne les organismes impliqués dans l'action sociale et l'insertion sociale et citoyenne. Ce résultat est lié au contexte de la Dordogne où huit GEM sont parrainés par la Ligue de l'enseignement.

⁸ Nous avons choisi de classer les ADAPEI, qui sont également une association de familles, parmi les organismes gestionnaires d'ESMS

Le positionnement d'organismes gestionnaires d'ESMS comme parrain est plus marginal, seul 7 GEM sont parrainés par un organisme gestionnaire d'ESMS, dont 4 par l'ADAPEI. Il s'agit de fondations représentées au niveau national, d'associations locales ou mono-établissements.

L'UDAF parraine sept GEM.

Cinq GEM « handicap psychique » n'ont pas de parrains, soit qu'ils le déclarent en tant que tel dans la grille de remontée des activités en 2017, soit qu'ils notent le nom du GEM lui-même comme parrain, soit encore qu'ils déclarent le même organisme comme parrain et comme organisme gestionnaire.

Notons qu'il est rare qu'une association d'usagers ou qu'un autre GEM parraine un GEM.

Enfin, les associations d'usagers représentent 5% des parrains en Nouvelle-Aquitaine contre près de 9% au niveau national.

Concernant la gestion, 36 GEM, soit plus de la moitié, sont accompagnés par un organisme gestionnaire d'ESMS. Vient en seconde position, une association citoyenne, par exemple une association de sport adapté ou une amicale.

Six GEM s'autogèrent, dont l'un avec l'aide d'une comptable salariée. Notons que trois GEM dans la Vienne sont gérés par une fédération de GEM, mais la séparation de cette fédération avec le parrain (UDAF) n'apparaît pas clairement dans la grille de remontée des données d'activités. Il est rare qu'une association de familles soit positionnée comme gestionnaire.

La composition du « couple » organisme gestionnaire / parrains peut revêtir, selon les ressources du territoire, un caractère original ou une association plus « automatique ». L'UNAFAM parraine 27 GEM, en partenariat pour 10 GEM avec une association gestionnaire d'établissements médico-sociaux et pour 7 GEM en partenariat avec l'UDAF.

En Dordogne, les huit GEM « handicap psychique » sont parrainés et aidés dans la gestion par le même couple de parrain et gestionnaire : la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne assure le parrainage, l'association Croix-Marine (Santé mentale France) étant positionnée comme organisme gestionnaire.

Concernant les six GEM dédiés exclusivement aux personnes avec lésion cérébrale acquise, les situations divergent, l'un dispose d'un parrain et d'un organisme gestionnaire distinct, un autre est à la fois géré et parrainé par l'AFTC, les quatre autres ont un parrain tandis que le GEM lui-même est noté comme organisme gestionnaire.

Répartition des GEM de Nouvelle-Aquitaine selon leur gestionnaire et leur parrain

Le gestionnaire est / Le parrain est	Un organisme gestionnaire d'ESMS	Une association citoyenne	L'UDAF	Le GEM lui-même	Une fédération de GEM	Un organisme d'action sociale / insertion	Une association de familles	Non rép.	Total
Une association de familles	13	5	7	1		1	1	1	30
Un organisme d'action sociale / insertion / citoyen	13	1							14
Un organisme gestionnaire d'ESMS/SAD	3			2			1	1	7
L'UDAF	4				3				7
Pas de parrain ou parrain = gestionnaire ou parrain = GEM lui-même	2	1		1		1			5
Une association de réhabilitation psychosociale/sanitaire	1			1					2
Une association d'usagers								1	1
Non réponse								3	3
Total	36	7	7	6	3	2	2	6	69

Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Selon les parrains et gestionnaires interrogés, la principale modification liée au cahier des charges réside dans **cette séparation des rôles de gestionnaire et de parrain** : certains GEM ont dû trouver un parrain, d'autres ont dû mettre en place ou améliorer les conventions avec le gestionnaire et le parrain.

Citons l'exemple d'un GEM qui était jusqu'à présent en autonomie de gestion, avec un parrain qui assurait une veille administrative et financière, l'animateur assurant certaines tâches administratives et apportant un soutien à la présidente de l'association, notamment pour les fonctions d'employeur et le renouvellement des subventions. C'est ce parrain qui va devenir l'organisme gestionnaire du GEM. Le GEM va donc créer une autre association-parrain avec des membres fondateurs du GEM.

A l'inverse, citons un autre GEM, qui avait déjà une structuration conforme au cahier des charges de 2016 « *le cahier des charges est venu acter, préciser nos pratiques et leur donner un cadre officiel, ce qui rassure les adhérents et nous-mêmes ; le cahier des charges est très bien fait et pédagogique pour les adhérents. C'est un outil national, qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance (à un dispositif) à l'échelle nationale* ».

Répartition des rôles entre association des adhérents, gestionnaire et parrain

Il semble à ce jour régner encore une certaine **confusion**, pour tous les acteurs, sur la répartition précise des **fonctions et rôles des gestionnaires, parrains et des associations d'adhérents**. Un travail d'éclaircissement est souhaité.

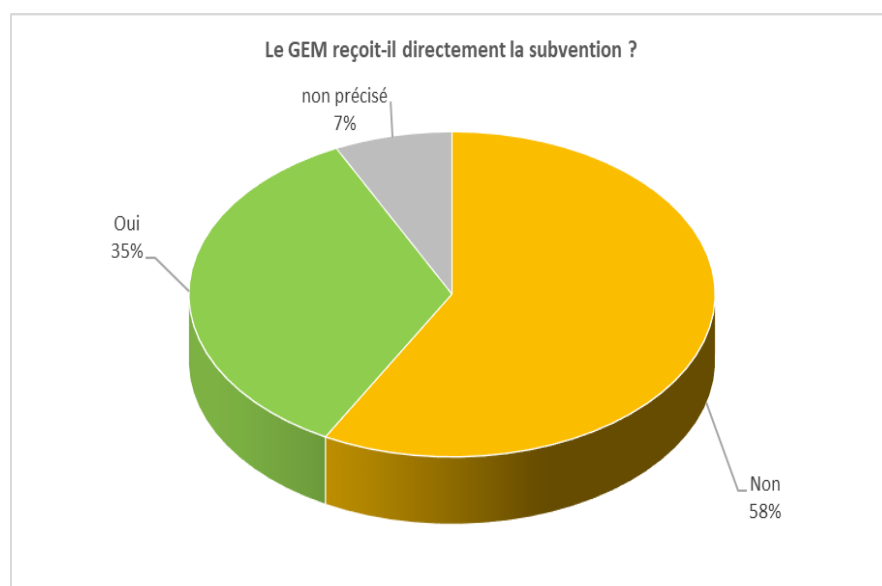
Les parrains et gestionnaires interrogés citent cependant **plusieurs ajustements au cahier des charges 2016 en cours ou en projet** :

« L'élargissement du conseil d'administration pour l'ouvrir à davantage d'administrateurs et d'adhérents (de 6 à 10) » ;

« Le projet de faire évoluer la relation entre l'association des adhérents et l'organisme gestionnaire, d'une délégation de gestion vers une prestation de service » ;

« La poursuite d'une démarche avec les adhérents pour la gestion budgétaire du quotidien (le GEM dispose de son propre compte bancaire et de moyens de paiement mais les administrateurs ne souhaitent pas pour l'instant avoir la responsabilité de gérer cet aspect de la vie associative en direct.) ».

Les modalités de gestion de la subvention



Un peu plus d'un tiers des GEM reçoivent directement la subvention. Dans ce cas, 42% ont conclu une convention de prestation de service.

Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

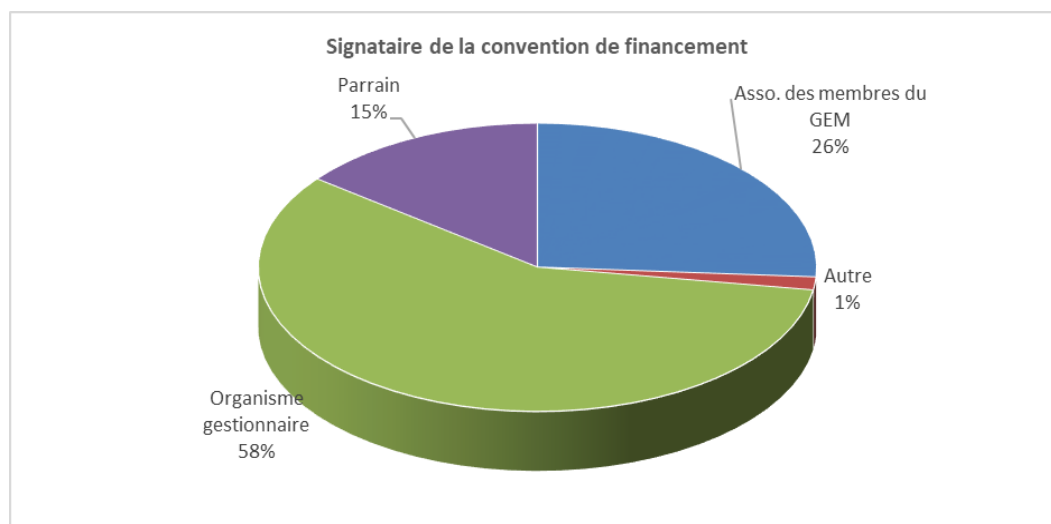
Quand les GEM ne reçoivent pas directement la subvention, une convention de gestion est signée avec l'organisme gestionnaire pour 63% d'entre eux.

Lorsque le parrain est l'organisme gestionnaire, la convention de gestion est distincte de la convention de parrainage pour 83% des GEM psy et 100% des GEM trauma crânien.

Des associations d'adhérents souvent peu impliquées dans la signature de la convention de financement.

Ce sont majoritairement les organismes gestionnaires (près de 60% des conventions) ou les parrains (15% des conventions) qui ont signé les conventions de financement. Si 83% des GEM ont une association d'adhérents, seules 26% des conventions de financement ont été signées avec cette association des adhérents.

Le nouveau cahier des charges des GEM n'a pas eu pour effet de désigner les associations d'adhérents comme l'instance légitime pour signer la convention de financement : les six conventions signées en 2017 par des GEM disposant déjà d'une association d'adhérents l'ont été par les organismes gestionnaires.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

La fonction du GEM dans le maintien et l'accès à l'emploi

Le nouveau cahier des charges des GEM introduit la possibilité pour les GEM d'avoir une action dans le domaine de l'insertion professionnelle :

« Le GEM, qui peut se définir comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, doit s'efforcer d'être une passerelle permettant aux personnes qui le fréquentent de retrouver une vie sociale satisfaisante, et notamment en travaillant sur le retour ou le maintien dans l'emploi ainsi que, le cas échéant, de recourir à des soins et à un accompagnement adapté ».

Le cahier des charges restant flou sur les modalités selon lesquelles les GEM sont susceptibles de travailler sur le retour et le maintien à l'emploi, la question a été abordée avec l'ensemble des acteurs durant l'étude. Il ressort un consensus : **l'emploi apparaît comme un domaine éloigné de l'objectif des GEM.**

Lors des réunions collectives, les adhérents semblent avoir une attitude ambivalente à l'égard du retour à l'emploi :

Certains expriment de fortes attentes du côté de l'activité professionnelle *« le travail sauve »*.

Une expérience du SAS Béarn, qui s'engage pour l'insertion professionnelle de ses adhérents et vise à créer un dispositif s'apparentant au clubhouse, est relatée :

« Le projet met en valeur les compétences de chacun, et après un an de bénévolat, propose de les mettre à profit via des missions diverses et des postes partagés, comme dans la comptabilité ou les cours de langues. Quatre ou cinq personnes travaillent sur un poste en fonction de leur profil. L'idée est d'adapter le poste de travail aux personnes et non l'inverse, tout en assurant la continuité d'une prestation ».

Une des adhérentes de GEM en est très satisfaite :

« C'est pour moi comme pour les autres adhérents concernés l'espoir d'accéder à l'emploi. En effet, les postes classiques sont souvent trop contraignants pour les personnes en situation de handicap psychique. Cette proposition de postes partagés permet aux membres d'avoir moins de pression au niveau professionnel en partie car nous savons qu'en cas d'absence nous pouvons compter sur les autres membres qui partagent notre poste. Ce dispositif serait un tremplin pour le retour à l'emploi ».

Un GEM situé à Limoges, ouvert en 2018, géré par l'association Prism, axe son activité sur le soutien à l'insertion professionnelle. Le président de ce GEM a créé une autoentreprise et porte donc ce projet. Le contenu de l'accompagnement des pair-aidants dans le domaine de l'insertion professionnelle reste à définir. Elle n'est pas simple à délimiter.

L'action des GEM en matière d'insertion professionnelle mériterait peut être la création d'un groupe de travail au niveau régional afin que les GEM qui souhaitent développer cet axe ne se retrouvent pas en difficulté pour définir des objectifs et mettre en place des actions.

Par contre, de nombreux adhérents font part d'expériences difficiles et déplorent :

« L'entreprise n'est pas adaptée aux personnes en souffrance, il y a une question de rendement, source de stress ».

« J'ai tenu 6 mois en entreprise ordinaire ; j'avais la même charge de travail que les autres ».

« Les personnes qui ont essayé de se réinsérer professionnellement ont eu une baisse de l'estime de soi ».

Des animateurs estiment que l'offre de travail n'est pas adaptée *« Même en ESAT, ils (= les travailleurs avec un handicap psychique) ne peuvent pas travailler un jour entier, ni même parfois une demi-journée d'affilée »* ou que les adhérents ne sont pas suffisamment incités à reprendre une activité professionnelle : *« L'acceptation par certains adhérents d'une situation financière suffisante (avec l'AAH) n'incitant pas à la prise de risque du retour vers l'emploi. »*

Cependant, certains animateurs demandent des outils ou une formation pour offrir un meilleur accompagnement aux adhérents vers le retour à l'emploi.

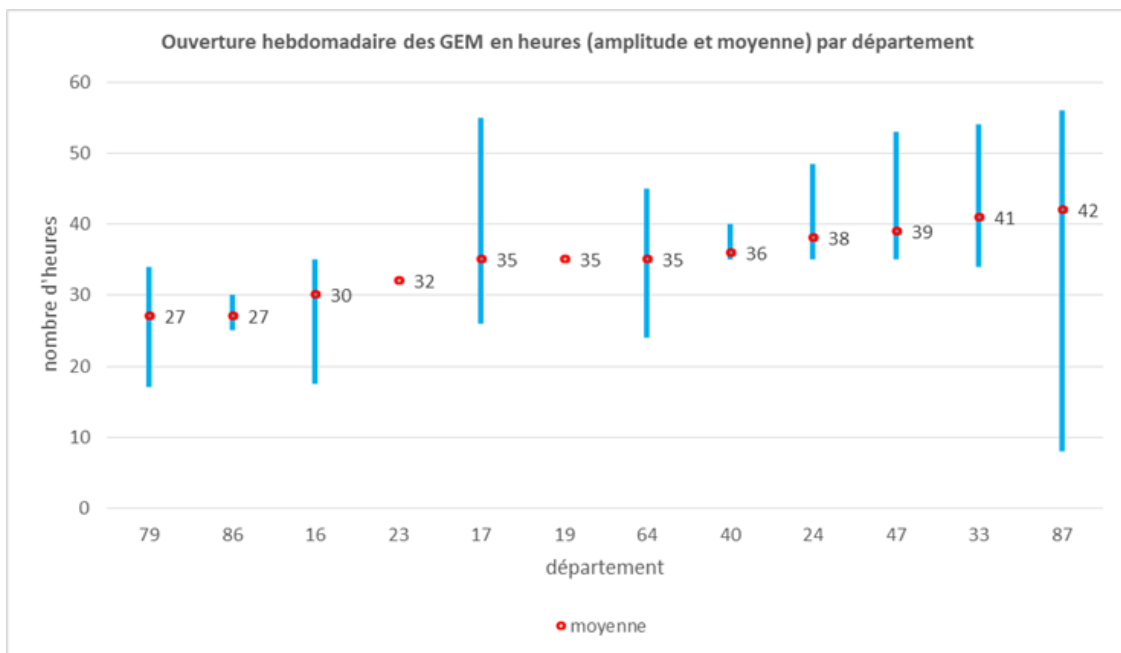
Quelques partenariats noués par les GEM sont cités, dont deux avec des Maisons Familiales et Rurales, qui proposent l'accès à leurs ateliers pédagogiques professionnels et permettent une rencontre entre jeunes suivant une formation à la MFR et adhérents de GEM, ainsi que deux associations d'emploi accompagné.

Certains animateurs estiment que d'autres liens peuvent être créés, renforcés avec des organismes d'insertion professionnelle (pôle emploi, club House). L'un d'eux souligne le besoin d'actions de communication en direction des entreprises pour que la maladie psychique et ses conséquences soient davantage prises en compte dans le travail.

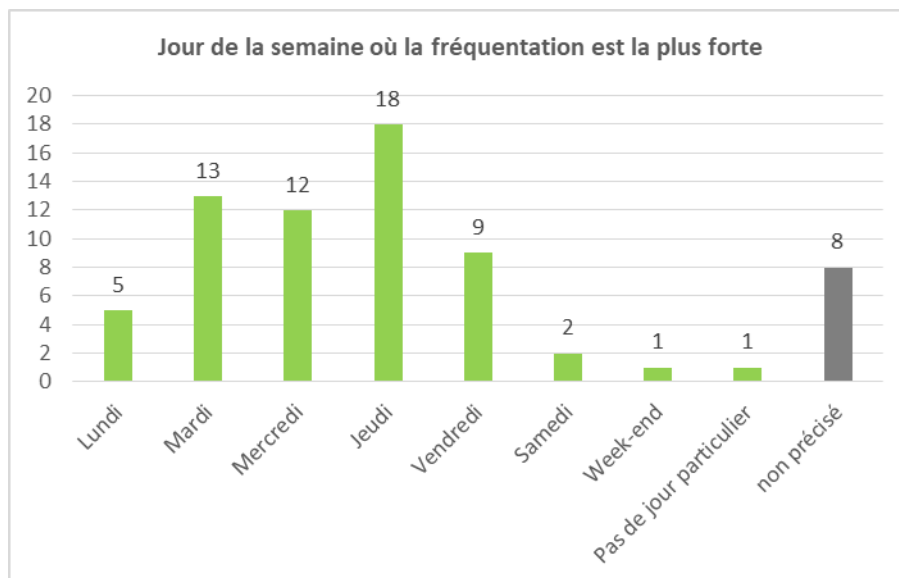
4- Le fonctionnement des GEM au quotidien

Les plages d'ouverture

La durée d'ouverture moyenne des GEM en Nouvelle-Aquitaine est de 36 h hebdomadaires (entre 27 et 42 heures selon le département). Il existe à nouveau une forte hétérogénéité entre les GEM : trois GEM sont ouverts moins de 20h par semaine, quinze GEM sont ouverts plus de 40 heures par semaine, voire plus de 50 heures. La présence de bénévoles n'a pas d'impact sur cette durée, qui reste égale à 36 heures dans les GEM bénéficiant de leur présence.

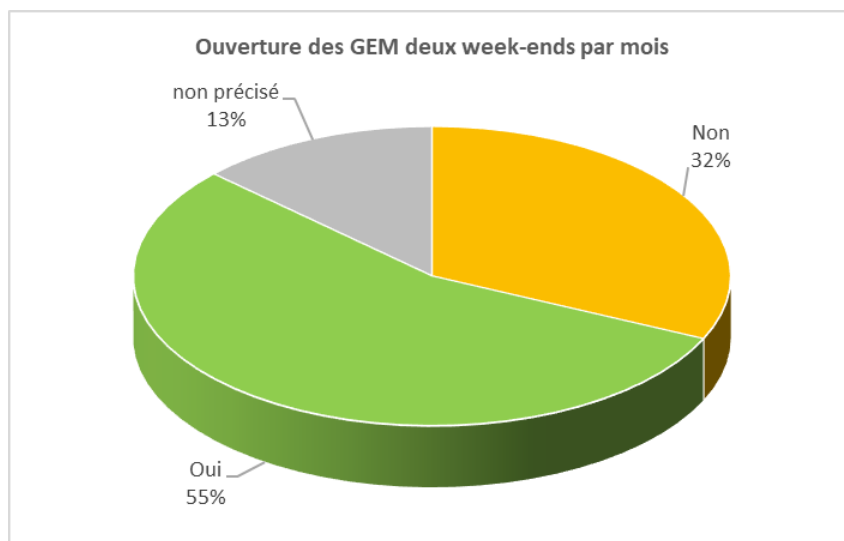


Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

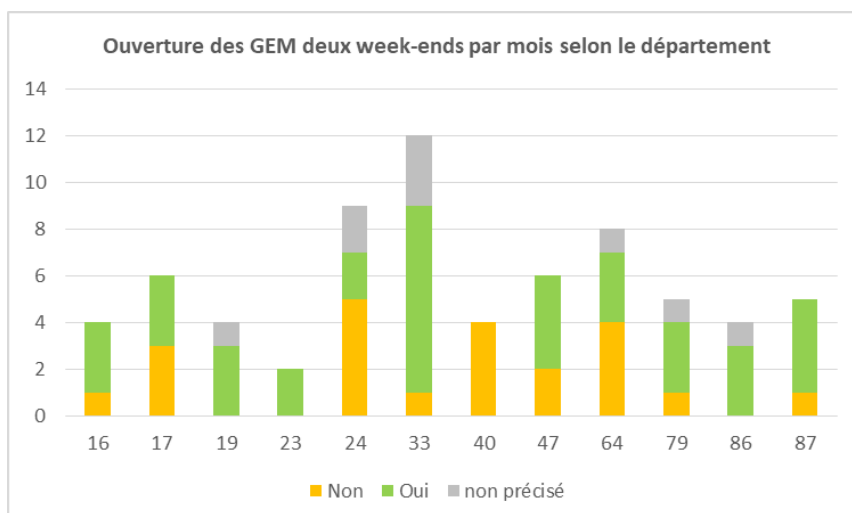


Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

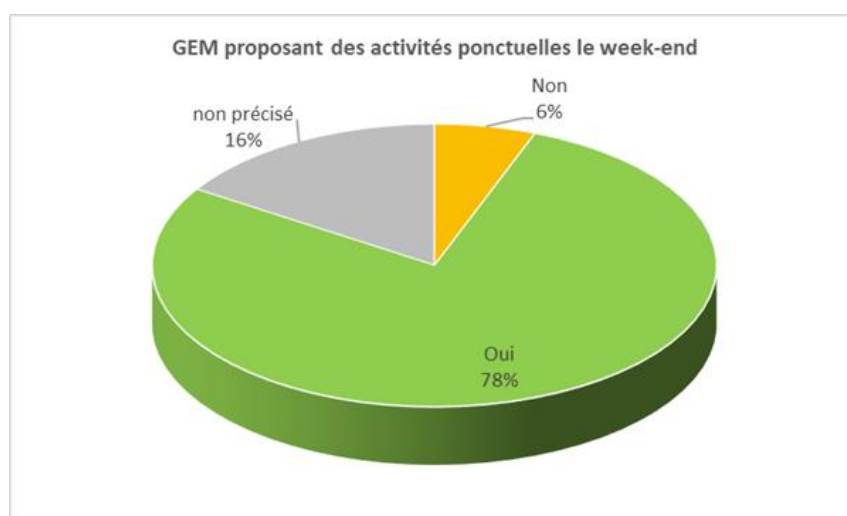
Plus de la moitié des GEM sont ouverts deux week-ends par mois. Mais 19 des GEM qui ne sont pas ouverts régulièrement le week-end proposent néanmoins des activités ponctuelles lors de certains week-ends.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Certains parrains et gestionnaires s'interrogent sur l'utilité des ouvertures du GEM le week-end, en raison d'une très faible fréquentation. Cette observation semble corroborée par la grille de remontée des données pour 2017, qui indique qu'un seul GEM a sa fréquentation maximale pendant le week-end. Cependant, cet indicateur n'est pas suffisant pour évaluer les besoins et attentes des adhérents. En effet, même s'ils sont moins nombreux à fréquenter le GEM le week-end, il est possible que cette ouverture soit néanmoins très importante pour certains d'entre eux, très isolés.

L'ouverture en autonomie

Point de vue des adhérents

- Les adhérents de 11 GEM ont indiqué que leur GEM n'est jamais ouvert en absence d'un animateur.
- Les adhérents de 23 GEM ont répondu de manières différentes à cette question. Pour certains la possibilité de fréquenter le GEM sans un animateur est possible, pour d'autres adhérents des mêmes GEM, cela n'est pas possible.
- Les adhérents de 10 GEM ont répondu que leur GEM est ouvert sans la présence d'un animateur.

Lorsque les adhérents répondent que **le GEM n'ouvre jamais sans la présence d'un animateur**, les arguments pour justifier ce fonctionnement portent essentiellement sur des questions de responsabilités (y compris assurantielles), de sécurité et de capacité des personnes à supporter les éventuels comportements difficiles des adhérents.

« C'est le rôle des animateurs qui sont plus aptes que les adhérents », « Il peut y avoir des adhérents non gérables et nous ne sommes pas formés pour remplacer une animatrice », « Pour des raisons de sécurité car nos adhérents sont en majorité "fragiles" et ont besoin de tranquillité », « S'il n'y a plus d'animateur, il y aurait la bagarre et des vols. »

Certains expriment la crainte que si cette possibilité existe, les postes d'animateurs soient supprimés : *« Ce n'est pas possible que le GEM existe sans nos animatrices... », « Le GEM n'existerait plus et n'aurait plus de sens ».*

Lorsque le **GEM ouvre sans la présence des animateurs**, ce sont les adhérents qui ouvrent la porte du GEM. Ces adhérents sont soit nommés référents, par exemple des membres du bureau, soit désignés ponctuellement pour l'ouverture. Dans un GEM, c'est le premier arrivé qui ouvre la porte.

Selon les répondants de 25 GEM, un protocole a été formalisé pour définir les modalités de l'ouverture du GEM sans la présence d'un animateur. Ces protocoles contiennent, la plupart du temps, une liste des numéros à appeler en cas de besoin (pompiers, police-secours, SAMU) mais aussi les personnes à prévenir au sein de l'organisation du GEM (animateur, président, parrain, organisme gestionnaire...).

« Des consignes à suivre nous ont été données en fonction des problèmes, différents numéros à contacter nous ont été mis à disposition et nous pouvons joindre à tout moment l'animatrice qui nous conseillera ».

Point de vue des animateurs

Six animateurs sur dix ayant répondu au questionnaire font état d'ouverture du GEM en autonomie. Lorsque les adhérents fréquentent le GEM en autonomie, ces ouvertures peuvent avoir lieu sur des périodes spécifiques (un demi-jour ou un jour par semaine), lors des week-ends, ou lors des congés de l'animateur ou sur demande ponctuelle du président... Plusieurs GEM ont prévu des plannings pour les jours d'ouverture en autonomie ; un règlement intérieur de GEM précise que « les jours d'autogestion ne peuvent dépasser 3 jours consécutifs ».

Plusieurs GEM ont mis en place une procédure spécifique pour l'accès aux locaux : dans l'un, le membre qui ferme les locaux doit prévenir une personne d'astreinte ; deux GEM ont prévu par convention qui est responsable du local hors de la présence des animateurs. Un des GEM a prévu une procédure particulièrement souple d'ouverture et fermeture des locaux : un jeu de clés est utilisé par les derniers adhérents qui le quittent, il est laissé dans la boîte aux lettres du GEM et remis au clou le lendemain (afin d'avoir une traçabilité des utilisateurs des clés, un cahier est utilisé par les adhérents

qui ferment le GEM). Dans deux tiers des GEM qui permettent aux adhérents d'accéder aux locaux en autonomie, une organisation spécifique est pensée en cas de problème. Certains GEM disposent d'un recours sous forme d'astreinte téléphonique, assurée par l'animateur, ou un professionnel de l'organisme gestionnaire. Le parrain, le président de l'association ou un autre adhérent peut également être sollicités par téléphone dans certains GEM.

« Les personnes responsables de l'ouverture ont reçu des consignes en cas de problème et disposent d'une liste de différents interlocuteurs à joindre en fonction des problèmes rencontrés (...) pouvant venir rapidement sur le site ou encore les conseiller sur la démarche à entreprendre en fonction du problème rencontré et de sa gravité. »

La liste des numéros d'urgences (services de droit commun) est affichée dans les locaux d'une partie des GEM.

Lors des rencontres organisés sur les territoires, des animateurs ont expliqué qu'au fil du temps la pratique de l'ouverture en autonomie s'est assouplie dans certains GEM. Au début, conditionnée à la présence d'un membre du bureau, l'ouverture en autonomie est aujourd'hui possible avec tous les adhérents dans de nombreux GEM.

Les animateurs qui accompagnent ces temps en autonomie se montrent globalement très satisfaits :

« L'ouverture en autonomie est une formidable opportunité qui permet aux adhérents d'être valorisés et de retrouver confiance en eux » ; « d'avoir conscience de leurs responsabilités, de se positionner comme acteur et non plus comme des personnes qui ne font que recevoir » ; « d'apprendre à mieux se connaître », « Cela implique un lâcher prise et une confiance de la part des salariés et des bénévoles, toujours naturellement enclins à la maîtrise ».

Ces temps permettent aux adhérents de s'investir, de s'approprier davantage leur GEM. *« Les membres de l'association sont tout à fait en mesure de gérer leur local, puisque ils ont été en mesure de créer leur association. » « Les adhérents peuvent alors développer l'entraide et la solidarité entre eux », mais « parfois l'autonomie amène aux conflits, aux abus de pouvoir, à des situations de stress pour les adhérents ».*

Il est donc nécessaire de bien préparer, dans la concertation, ces temps d'ouverture en autonomie, afin de permettre aux personnes en charge de cette responsabilité d'être plus à l'aise, moins fatiguées par cet exercice.

Lorsque les adhérents du GEM n'ont pas accès au GEM sans la présence d'un animateur

L'impossibilité pour les adhérents de fréquenter le GEM en autonomie est effective dans 17 des GEM répondants parmi lesquels :

- Onze ont commencé leur activité avant la formalisation du nouveau cahier des charges : six de ces GEM fonctionnent depuis plus de dix ans, cinq ont ouvert entre 2009 et 2015
- Six ont démarré leur activité depuis la parution du cahier des charges et ont signé leur première convention de financement en 2016 ou 2017. Quatre d'entre eux ne sont pas encore constitués en association d'adhérents (création prévue en 2018 ou 2019).

Certains des animateurs concernés étudient ce projet. Les animateurs avancent plusieurs raisons pour justifier de la nécessité de leur présence sur les plages d'ouverture :

- sécurité tout d'abord (matériel informatique),
- réticences des adhérents : *« ils ne se sentent pas prêts », « ils souhaitent la présence d'une des personnes organisatrices pour la convivialité », « l'éventualité d'ouvrir sans notre présence leur apparaît comme trop de responsabilités, source d'angoisses et de pressions (risques liés au lieu et relations entre eux) »,*
- refus de l'organisme gestionnaire (cité deux fois) ;
- rôle premier de l'animateur *« accompagner l'adhérent, l'écouter et le soutenir, le sécuriser et non le laisser seul ».*

Deux GEM précisent que les activités en autonomie se déroulent exclusivement à l'extérieur du local.

Les activités

Les activités des GEM sont extrêmement variées, les adhérents, membres et animateurs ont cité de nombreux exemples. La mise en œuvre des activités est l'un des domaines dans lequel la participation des adhérents apparaît la plus simple à promouvoir. Leur participation peut être graduée et chacun peut être acteur au niveau qui lui convient : suggérer une activité, la formaliser, la proposer et la défendre au CA, l'organiser, l'animer ou simplement y participer.

Les activités constituent le cœur du GEM. La manière dont les GEM organisent et gèrent les activités est significative de la cohérence du GEM avec le cahier des charges. Citons un GEM qui apparaît en complète adéquation avec le cahier des charges : une association d'adhérents existe, le parrain et l'organisme gestionnaire sont distincts, les recommandations du cahier des charges sont suivies avec attention, le domaine de l'insertion professionnelle ayant été investi. Le questionnaire rempli par le gestionnaire comme la grille de remontée des activités font état d'un respect scrupuleux du cadre du cahier des charges. L'organisme gestionnaire de ce GEM a insisté pour participer à la réunion consacrée aux partenaires des GEM. Le directeur de l'organisme gestionnaire qui gère des établissements et services médico-sociaux, a démontré l'importance considérable de la participation des adhérents. Cependant, lors de la réunion avec les adhérents, les adhérents de ce GEM ont expliqué que l'organisme gestionnaire décide de tout concernant les activités, qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre et se sentent obligés de participer à des activités qu'ils n'ont pas décidé au détriment de celles qu'ils auraient souhaité suivre : « *On se sent obligés de faire certaines activités. C'est (nom de l'organisme gestionnaire) qui nous impose des activités. Si on avait décidé de faire une sortie à l'extérieur par exemple et qu'au dernier moment ils décident que l'on va faire autre chose, on annule la sortie* ».

Aussi, la mesure des différents niveaux de participation des adhérents à la création d'activités au sein des GEM est un critère intéressant pour qualifier le niveau d'appropriation du fonctionnement des GEM par les adhérents. La conformité au cadre du cahier des charges n'est pas une garantie absolue d'un fonctionnement optimal des GEM.

Les activités « hors GEM »

Les animateurs décrivent une pratique large de sorties et d'activités organisées en dehors des horaires d'ouverture du GEM. Cependant, ces activités sont fortement suggérées et encouragées par les animateurs eux-mêmes. C'est un espace du GEM qui reste à investir par les adhérents.

Seuls 10% des animateurs indiquent qu'aucune activité ou sortie n'est organisée en dehors des horaires d'ouverture. Pour deux d'entre eux, c'est en raison de l'ouverture récente du GEM. Les autres animateurs attribuent cela à un manque de motivation des adhérents à sortir sans l'animateur ; un des animateurs se pose en soutien : « *Les animateurs du GEM encouragent aussi fortement les adhérents à s'organiser entre eux pour se retrouver en dehors des horaires d'ouverture avec éventuellement l'information donnée de manifestations, d'expositions près de chez eux, prêts de jeux, de boules de pétanque, et en facilitant les échanges et les demandes entre eux* ».

Les activités et sorties qui se déroulent en dehors des horaires d'ouverture se font :

- une fois sur deux (48%) toujours en présence de l'animateur,
- pour 34 % avec ou sans sa présence
- et pour 18 % sans animateur.

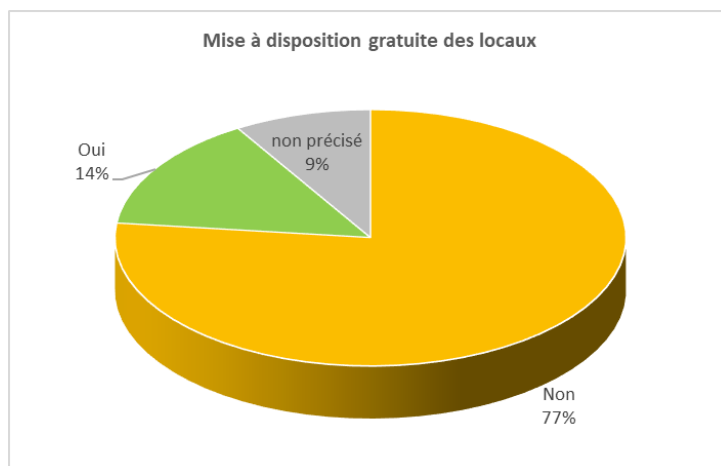
Les locaux

Les réponses au questionnaire par les adhérents montrent que les locaux du GEM constituent l'un des points d'insatisfaction le plus souvent exprimé (16% des répondants).

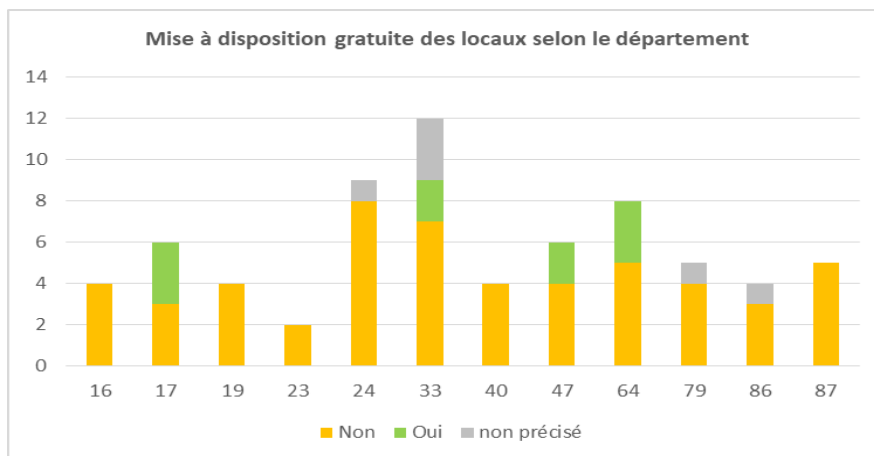
C'est l'accessibilité qui est le premier point relevé (escalier, pas accessible aux fauteuils), puis l'exiguïté et l'aspect des locaux (vieillots, vétustes, couleur des murs, éclairage, unité de lieu...).

« Le lieu et les locaux nous empêchent de travailler entre nous! Nous ne pouvons pas prendre trop d'adhérents, pas assez de place. Nous ne pouvons jamais être entre nous même le mercredi. Ils (l'organisme gestionnaire) nous mettent des échanges ce jour-là ». (Une adhérente)

Relativement peu de GEM bénéficient d'une mise à disposition gratuite de leurs locaux : un GEM sur sept au niveau régional, un peu plus souvent en Charente-Maritime ou dans les Pyrénées-Atlantiques.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine

Le coût du loyer peut donc impacter lourdement le budget de fonctionnement du GEM, entraînant parfois un dilemme : faut-il privilégier des locaux en centre-ville plus petits et plus faciles d'accès en transport en commun ? Ou des locaux plus spacieux dans un secteur moins onéreux mais plus difficile d'accès ?

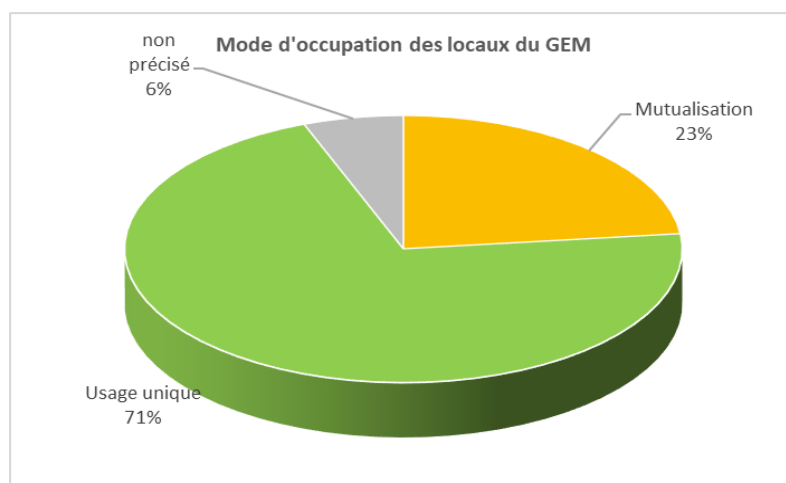
Un GEM ayant récemment quitté le centre d'une ville préfecture de la région pour s'installer dans sa banlieue, avec une grande satisfaction quant à la qualité des nouveaux locaux, plus vastes et lumineux pour un loyer moindre, envisage néanmoins une relocalisation au centre. En effet sa fréquentation a nettement baissé depuis son déménagement, les adhérents sans moyen de locomotion personnel ayant beaucoup de mal à s'y rendre.

Le partage des locaux avec un autre organisme peut être aussi le moyen de réduire les charges. Un quart des GEM bénéficie de cette possibilité, toutefois elle ne donne pas toujours satisfaction, car elle implique un partage de l'espace peu évident à mettre en œuvre.

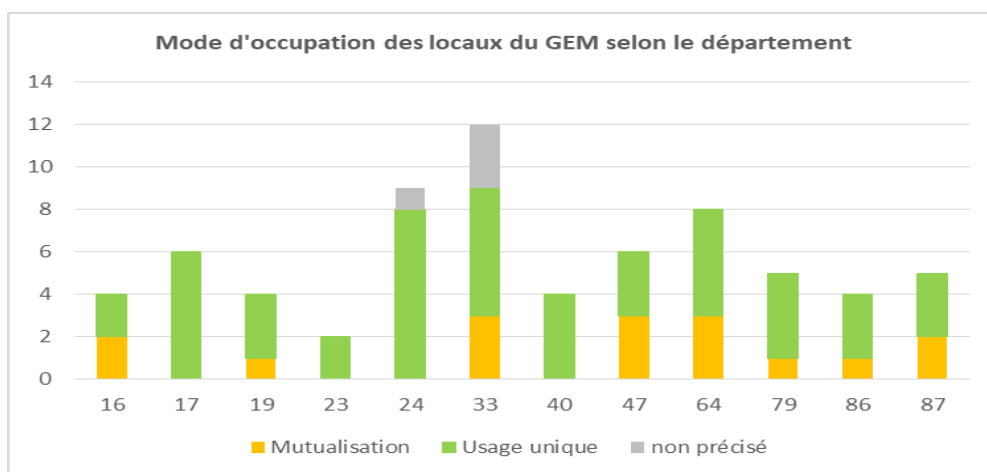
Quand le GEM partage les locaux de l'organisme gestionnaire, cette proximité peut générer des difficultés : les locaux sont trop exigus / pas adaptés, les salles du GEM sont occupées par l'association gestionnaire dans les créneaux horaires de l'ouverture du GEM, impossibilité d'ouvrir le GEM hors des temps d'ouverture de l'association gestionnaire...

« Bien entendu pouvoir être seuls entre nous dans un lieu, c'est beaucoup demander » (un adhérent).

Les adhérents parlent aussi d'une confusion entre les deux associations préjudiciable au développement du GEM. Une autonomie vis-à-vis de l'organisme gestionnaire est souhaitée.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

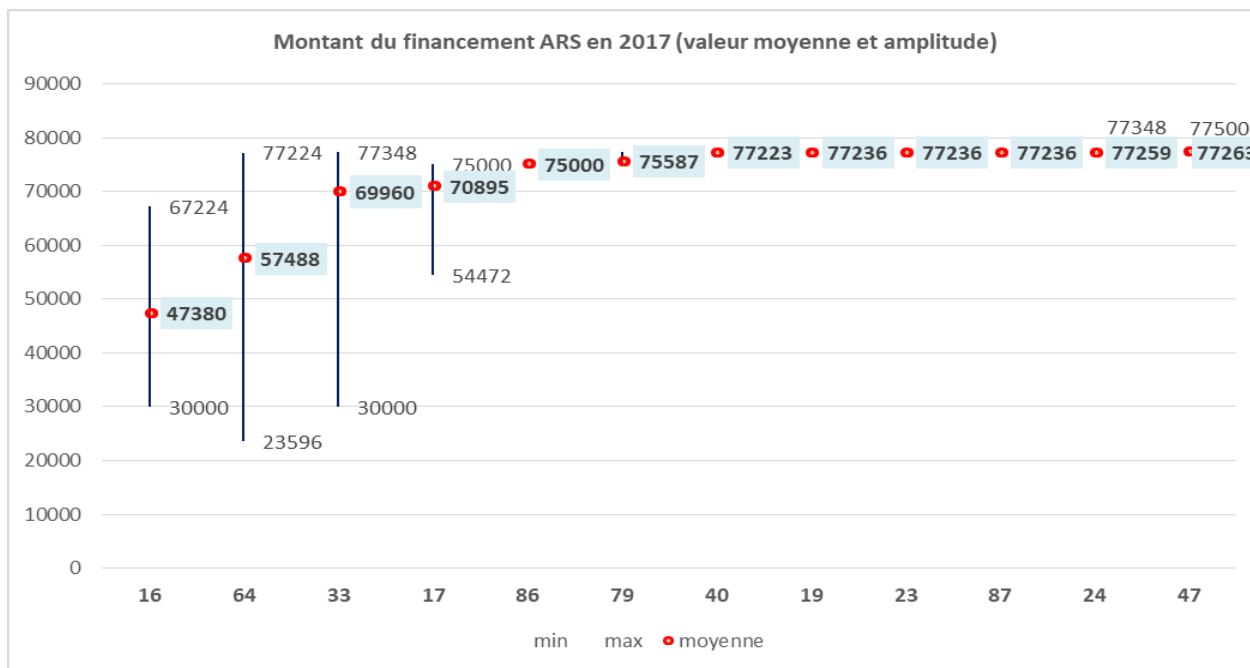


Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Les moyens d'accès au GEM sont un point d'insatisfaction souligné par une partie des adhérents. Les GEM sont souvent mal desservis par les transports en commun, notamment le soir, ce qui rend impossible la participation à des activités en soirée. Des adhérents viennent à pied au GEM. Le stationnement est également relevé comme un problème. La question de l'accès aux transports en commun est à prendre en compte pour choisir le local du GEM.

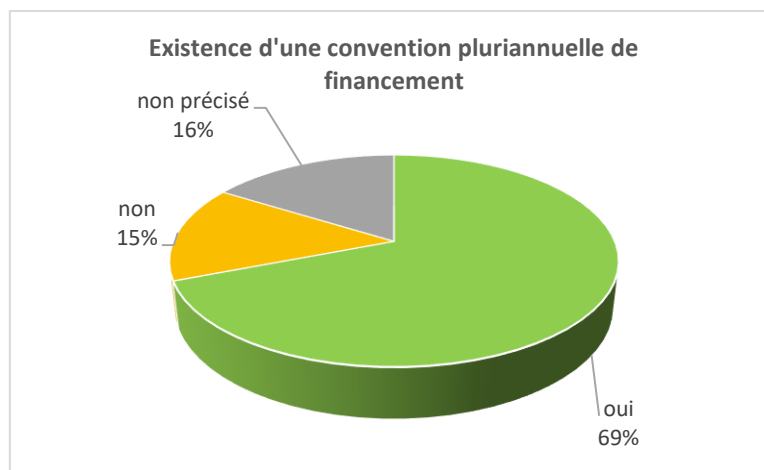
Les moyens des GEM

En moyenne, la subvention versée par l'ARS aux GEM de Nouvelle-Aquitaine en 2017 s'élevait à 63 358 euros, avec une amplitude allant de 12 900 euros à 80 223 euros. Plus de la moitié des GEM (54%) perçoit une subvention comprise entre 77200 et 77500 euros.



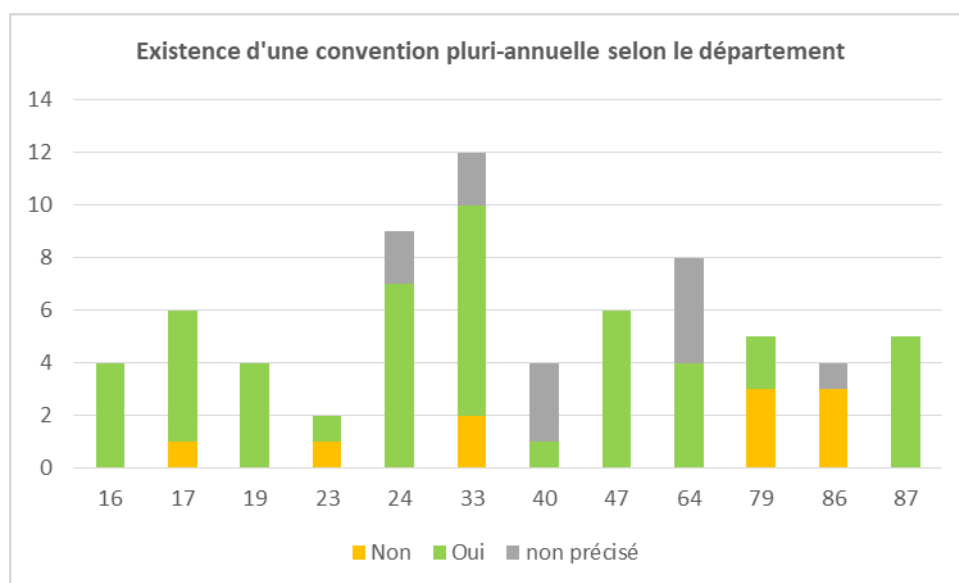
Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Pour près de 70% des GEM, il existe une convention pluriannuelle de financement.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Ces conventions sont un peu moins souvent mises en œuvre dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine

Difficultés évoquées par les acteurs à l'égard de la subvention ARS.

La subvention n'a pas été réévaluée ces dernières années alors que les charges et les salaires augmentent. Plusieurs parrains et gestionnaires estiment que les GEM manquent de moyens pour financer un poste d'animateur supplémentaire, les activités, l'organisation des déplacements...

Les moyens alloués ne sont pas jugés équitables au regard des grandes différences entre les GEM :

- certains GEM sont plus ou moins gérés par des grosses structures et du personnel y est détaché (certains organismes gestionnaires d'ESMS, hôpital...)
- La subvention ARS est la même, quelle que soit la fréquentation, que le GEM accueille 20 ou 80 membres (ainsi qu'un nombre équivalent de visiteurs)
- Loyers plus élevés dans les grandes villes (ex : Limoges)
- les GEM situés dans des lieux éloignés des centres villes estiment avoir besoin de davantage de moyens pour financer les déplacements des adhérents.

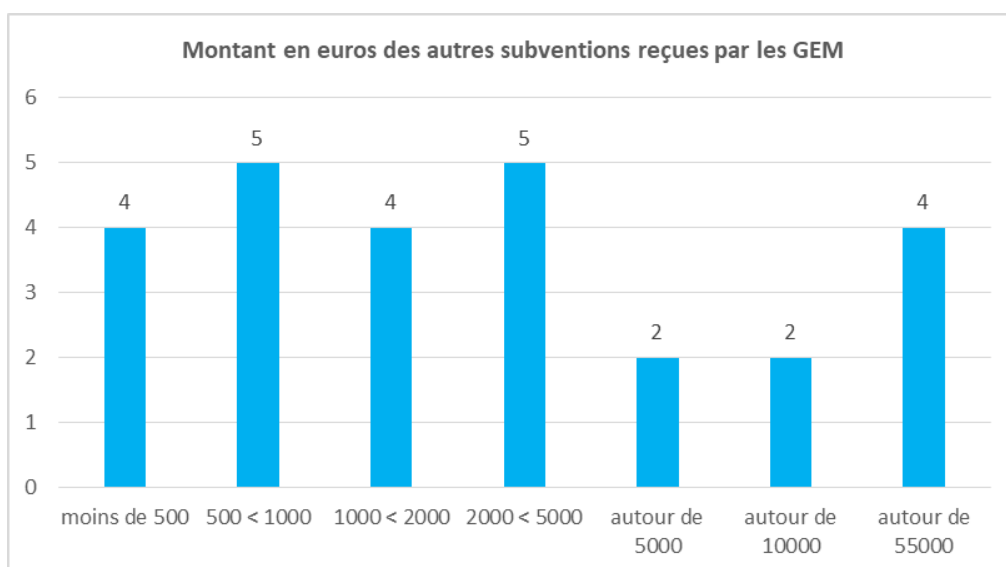
Enfin, il est à noter qu'en Charente, aucun GEM ne bénéficie d'une subvention à hauteur de ce qu'elle peut être (environ 75000€) : cela entrave, selon eux, la qualité et l'amplitude de leur fonctionnement ainsi que leur capacité à se développer.

Ces disparités sont apparues dans les échanges territoriaux, et ne sont pas toujours bien comprises avec cette question qui surgit en filigrane : **faut-il envisager une différenciation de la subvention selon les GEM ou au contraire harmoniser les dotations versées par l'ARS ?**

Par ailleurs, **un peu plus d'un tiers des GEM (37%) bénéficie d'autres subventions**, d'un montant moyen de 10 600 euros, et s'échelonnant entre 100 et 55 000 euros par GEM.

Ces subventions sont versées principalement par les mairies (56% des bénéficiaires) et par plusieurs conseils départementaux (Corrèze, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Vienne). Quelques autres organismes sont cités : Fondation, association, CPAM ou ANCV.

Un gestionnaire signale cependant la difficulté pour les adhérents de mobiliser d'autres modalités de financement.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAI Aquitaine

Enfin, plus du quart des GEM bénéficie d'un soutien autre que financier estimé en moyenne à 6500 euros (amplitude 1000 à 20000 euros). Il s'agit essentiellement de locaux et de matériel mis à disposition⁹. Les mairies sont les contributeurs principaux (63%).

De nombreux GEM ont trouvé d'autres financements ou d'autres solutions pour faire fonctionner le GEM (réunions adhérents) :

- La participation financière des adhérents est très variable d'un GEM à l'autre : 10 € à 35 € par an ; 12 € par trimestre (ce qui finance l'achat des fournitures et une partie des sorties) ; 1€ par activité suivie...
- D'autres adhérents évoquent des opportunités avec des entreprises partenaires : loto avec gros lot = un compte en banque à la BNP et 500 € ; fondation crédit agricole pour achat d'un ordinateur ; subvention vacances par la fondation SNCF ; subvention vacances UNALG (l'Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires)...
« *Tout est négociable, nous avons revu les tarifs de l'intervenante gymnastique à la baisse* »
- Des partenariats avec des cinémas, des associations (ex : culture du cœur ou atelier du spectateur à Bordeaux) permettent de bénéficier de tarifs réduits ou de gratuités pour accéder à la culture

La plupart des organismes gestionnaires ayant répondu à l'enquête (87 %) mettent des moyens matériels à disposition pour le fonctionnement du GEM. Les investissements du gestionnaire varient fortement d'un GEM à l'autre. Il est à noter que les réponses ne précisent pas toujours s'il s'agit de dons, de prêts ou si ces moyens sont facturés au GEM.

- Matériel (50 % des gestionnaires) : depuis le prêt de véhicule pour des besoins ponctuels jusqu'au don d'un véhicule ; prêt/don de matériel (informatique, matériel d'activités, d'animation, matériels électroménagers, HI-FI et communication) ; don de petit matériel
- Locaux (29 % des gestionnaires) : depuis la mise à disposition ponctuelle de salles jusqu'à la mise à disposition d'un local dédié ainsi que deux bureaux ; un gestionnaire précise que la mise à disposition du local est facturée au GEM, « *ce n'est pas une mise à disposition alors, c'est une location !* ».

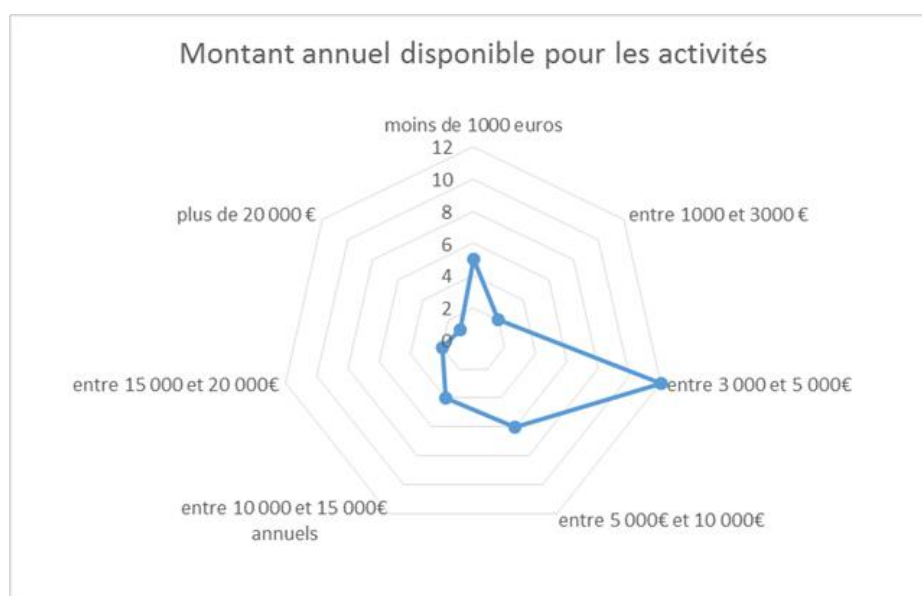
⁹ Voir parfois de dons en nature : dons de fromages bio, pain et café de trois entreprises fuméolaises

Dans 63 % des cas, l'organisme gestionnaire met des moyens humains à disposition pour le fonctionnement du GEM, financés sur le budget propre de l'organisme gestionnaire. Ici aussi, la mise à disposition varie fortement d'un gestionnaire à l'autre. Ainsi, 3 gestionnaires indiquent qu'ils financent 2 postes d'animateurs ; les autres mettent à disposition des temps de leurs salariés :

- temps d'animateur ; participation aux séances de supervision avec les salariés de l'organisme gestionnaire
- maintenance informatique, entretien
- temps de comptabilité, de secrétariat
- temps de direction / chef de service

Le budget disponible pour les activités

Les réponses des animateurs des 32 GEM qui ont renseigné la question du montant disponible pour les activités montrent que **60% disposent d'une somme annuelle inférieure à 5 000 euros pour les activités**, le plus souvent (38%) entre 3 000 et 5 000 euros... parfois beaucoup moins : 16% des GEM disposent de moins de 1000€.



Source : questionnaire animateurs enquête CREA Aquitaine mai 2018.

Les moyens financiers des GEM sont jugés insuffisants par quarante-huit adhérents (13 %).

« La dotation sert juste à payer les animateurs » ; c'est difficile de financer des activités, ce sont souvent les adhérents qui payent tout ou partie des activités » ;

« Le budget est (trop) restreint pour pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes, et une participation financière des adhérents est délicate car leurs moyens sont restreints et beaucoup sont sous tutelle (manque de souplesse) » ;

« Le renouvellement et la diversité des activités sont limités. En effet, l'achat du labo-photo noir et blanc, et d'un atelier poterie (tour à 1500€ et four électrique à 2000€) ne sont pas possibles etc. ».

Les adhérents ayant répondu au questionnaire signalent leur impression d'être un parent pauvre

« Quels moyens financiers ? L'électroménager est vétuste, les chaises dépareillées, la nappe trouée »

« L'aide de l'ARS (était) avant (de) 500 euros, depuis (on reçoit) 1000 euros en plus. On a des difficultés à voir ce que l'on paie vraiment puisque tout est partagé en deux (avec l'organisme gestionnaire). Encore des confusions »

Et de ne pas détenir les informations ou de manquer de visibilité

« Il faudrait connaître les budgets préliminaires aux activités »

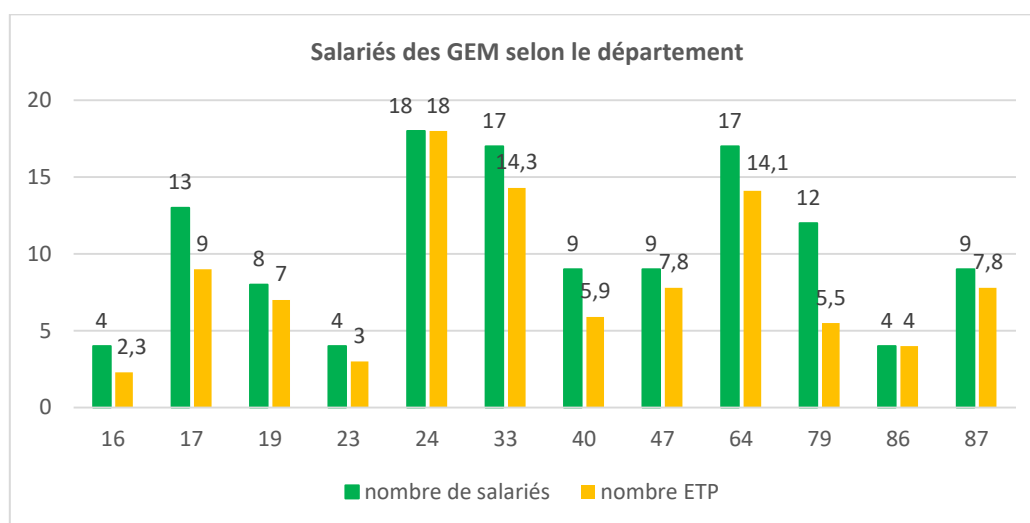
« La finance est-elle stable ? »

« Il faut disposer d'un minimum financier mensuel pour fonctionner »

Cependant, les animatrices d'un GEM ont apporté un propos en contrepoint avec les considérations sur le manque de moyens, en mettant en avant l'intérêt d'une limitation des moyens financiers pour les activités. Cette faiblesse des moyens disponibles peut « inciter les adhérents à rechercher des solutions, à être dans un principe de réalité qui les contraint à penser leur projet au regard de ce qu'il est possible de faire, à monter des dossiers de demande de subventions, à utiliser davantage les ressources du territoire ».

Les intervenants

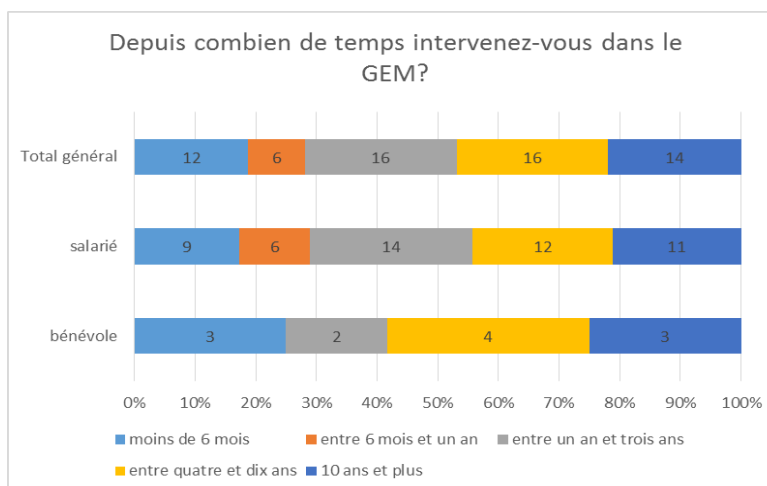
En 2017, les GEM de Nouvelle-Aquitaine comptent 124 salariés représentant 99 ETP¹⁰ (un seul GEM salarie un animateur ancien usager).



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREA Aquitaine

Des animateurs en poste depuis plusieurs années

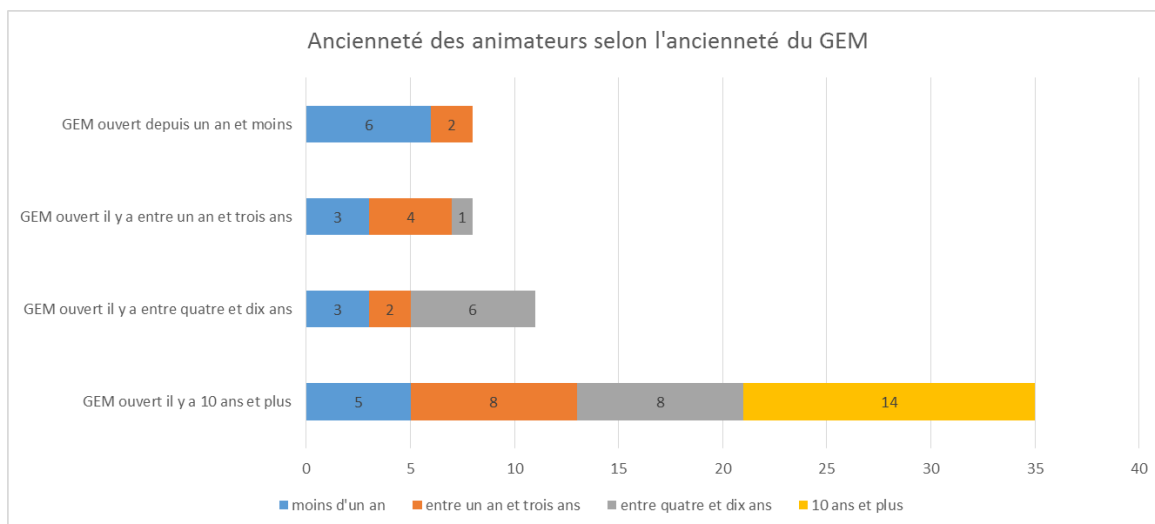
Près d'un quart des animateurs qui ont répondu au questionnaire intervient au GEM depuis dix ans ou plus. Près de 30% des animateurs sont récents dans cette fonction au sein du GEM (moins de un an d'ancienneté).



Source : questionnaire animateurs enquête CREA Aquitaine mai 2018.

On constate une relative stabilité des animateurs dans leur poste. Trente-cinq animateurs interviennent dans des GEM ouverts depuis au moins dix ans ; parmi eux, vingt-deux interviennent depuis au moins quatre ans et 14 depuis au moins 10 ans.

¹⁰ Sur les 64 GEM ayant renseigné cette question.

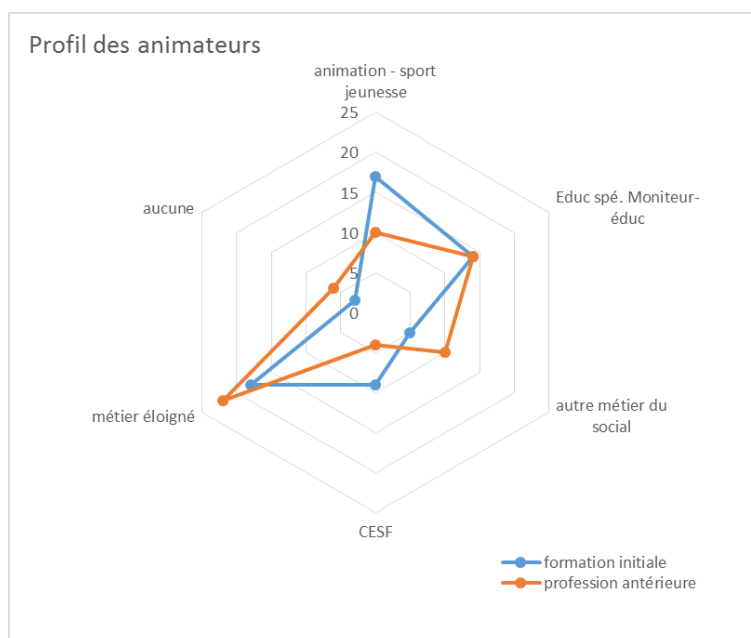


Source : questionnaire animateurs enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

Formation et métier exercé auparavant

Les animateurs ayant répondu présentent des profils extrêmement variés en termes de professionnalité.

- Près du tiers d'entre eux est issu du secteur de l'animation ou a une formation Jeunesse et Sports.
- Un sur cinq vient de l'éducation spécialisée
- Un sur six est CESF
- Un sur six est issu d'un autre métier du social
- Près de la moitié des animateurs sont issus d'une formation ou d'un secteur professionnel sans relation avec le champ de la santé ou du social (banque, commerce, journalisme...)



Source : questionnaire animateurs enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

L'employeur de l'animateur

Savoir qui embauche, rémunère et encadre l'animateur salarié nous informe sur l'organisation du GEM, et sur l'autonomie (et la confiance) réelle accordée aux principaux intéressés, les adhérents.

L'organisme gestionnaire est l'employeur n°1 des animateurs salariés

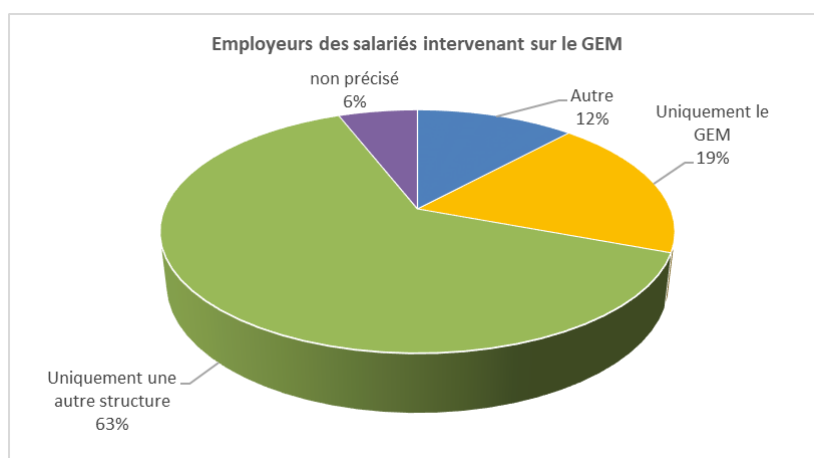
Les animateurs salariés ont tous répondu à la question concernant leur employeur.

- Huit animateurs sur dix sont employés par l'organisme gestionnaire du GEM
- Un sur dix est employé directement par l'association du GEM

Qui est votre employeur ?	effectif
L'organisme gestionnaire	41
L'association d'utilisateurs	6
Le parrain	4
Une autre structure	2
Total	53

Source : questionnaire animateurs enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Les salariés intervenant sur le GEM sont dans les deux tiers des cas employés par une autre structure.



Source : questionnaire animateurs enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Près d'un animateur sur trois n'a pas de fiche de poste. Les animateurs employés directement par l'association du GEM ont le plus souvent une fiche de poste. C'est également le cas pour les animateurs embauchés par une autre structure (CH ou organisme prestataire). Tous les organismes gestionnaires et les parrains ne proposent pas systématiquement de fiche de poste.

Avez-vous une fiche de poste ?	L'employeur est				Effectif
	L'association d'utilisateurs	Le parrain	L'organisme gestionnaire	Une autre structure	
Non	1	2	12		15
Oui	5	2	29	2	38
Total	6	4	41	2	53

Source : questionnaire animateurs enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Au regard de ces différents éléments, il semble qu'à ce jour, les adhérents ont encore une place mineure dans le choix et la gestion de la relation d'employeur envers les animateurs.

Les formations suivies en cours d'intervention au GEM

Parmi les animateurs répondants, 70% ont suivi au moins une formation depuis leur prise de poste.

Les formations les plus fréquentes concernent :

- la connaissance du handicap psychique ou de l'autisme (GEM TSA)
- les pratiques professionnelles : animation du GEM, gestion des situations de crise, médiation culturelle, art thérapie...)

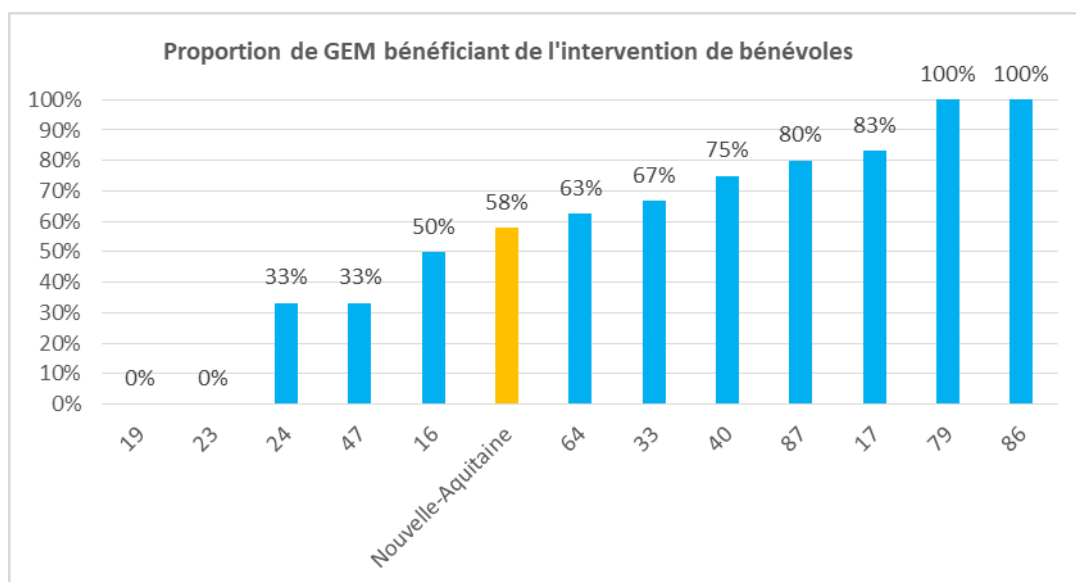
- des apports théoriques (réhabilitation psychosociale).

Formations suivies	effectif
Connaissance de la problématique de santé rencontrée par les adhérents	19
Formation sur une pratique professionnelle	19
Formation aux premiers secours	4
Formation sur la prévention des suicides	4
Formation sur la vie associative	3
Faire vivre un GEM dans l'esprit du cahier des charges (CNIGEM)	1
Autre formation ou formation personnelle	5
Total	55

Source : questionnaire animateurs enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

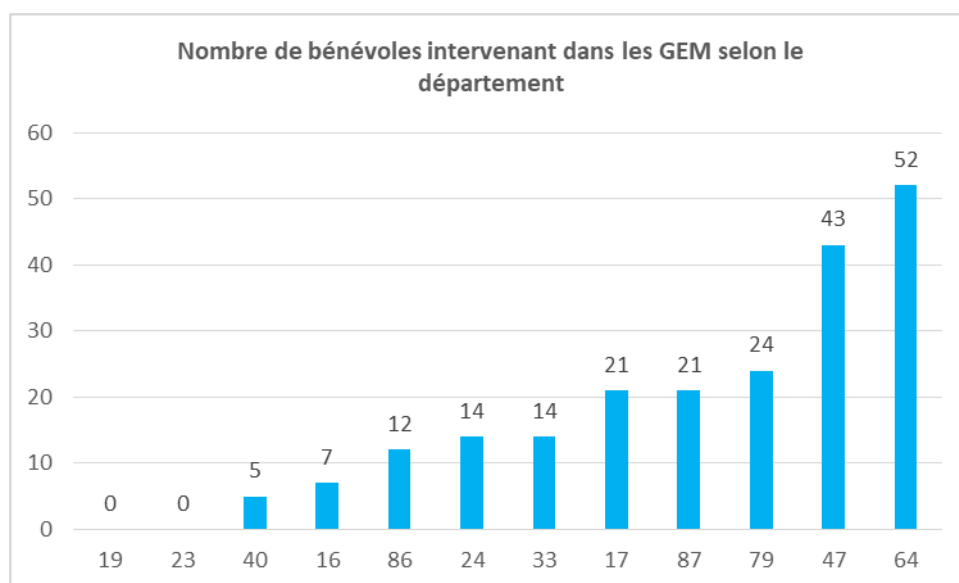
Les bénévoles

Au niveau régional, **58% des GEM bénéficient de l'intervention de bénévoles**. Selon le département, les pratiques sont très différentes : aucun des GEM de Corrèze ou de Creuse ne recourt à des bénévoles tandis que tous les GEM des Deux-Sèvres et de Vienne en comptent parmi leurs intervenants.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine

Globalement, en 2017, plus de 210 bénévoles sont intervenus dans un des GEM de Nouvelle-Aquitaine. Les effectifs sont donnés à titre indicatif par département, toutefois la durée et le rythme des interventions de ces bénévoles ne sont pas connus.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAI Aquitaine

Les interventions de bénévoles semblent être mises en œuvre avec l'encadrement d'animateurs salariés. Cette donnée est confirmée par les résultats de l'enquête par questionnaire auprès des animateurs salariés et bénévoles, qui indique que les bénévoles n'ont pas comme utilité principale de permettre une ouverture du GEM plus large. En effet, ils n'interviennent que très rarement sur des temps où les salariés ne sont pas présents : deux bénévoles interviennent le week-end, cinq en l'absence des salariés et six pour des activités à l'extérieur. Ils ne sont donc pas mobilisés par les GEM en compensation d'éventuels manques de salariés.

Les apports des bénévoles dans les GEM selon les animateurs

Ils apportent des compétences différentes	28
Ils développent des relations avec les adhérents différentes de celles d'un salarié	15
Ils permettent un encadrement plus important	8
Ils permettent des plages d'ouverture du GEM plus larges	5

Source : questionnaire animateurs enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Les animateurs soulignent plutôt chez les bénévoles l'intérêt de leurs compétences différentes et de la complémentarité de leur mode de relation avec les adhérents.

« Les relations sont basées sur le plaisir d'être ensemble, le partage, il n'y a pas de notion de hiérarchie ».

Ainsi, les relations des adhérents avec les bénévoles sont *« amicales »*, *« de proximité et d'écoute active »*, elles sont *« humaines »*, *« prévenantes, bienveillantes »*, *« hors d'un positionnement professionnel »*

Par ailleurs quelques répondants estiment que les bénévoles renforcent la *« motivation à mettre en place des activités et sorties »*, permettent des *« échanges verbaux »*, *« des apports théoriques, « du dynamisme, et des idées nouvelles »*.

Cependant, quelques répondants estiment également que des améliorations peuvent être apportées concernant l'intervention des bénévoles, en termes de cadrage de leurs missions et de définition des responsabilités : *« l'encadrement »* des bénévoles pourrait être amélioré :

- notamment par la formalisation *« d'un contrat d'engagement en fonction de la mission confiée »*,
- en fixant *« des objectifs par domaine d'intervention (ce) qui amène une motivation, de la régularité et la valorisation de soi »*,
- par une *« écoute et une méthodologie d'organisation »*, une *« structuration de leur intervention »*,

- en les formant au handicap psychique,
- en ayant les mêmes exigences que pour un salarié concernant la présence, « la ponctualité »,
- « En leur donnant un statut, ce qui sera fait quand l'association sera constituée et aura une existence officielle ».

Sur les dix bénévoles qui ont répondu à la question, un seul a signé une convention avec le GEM pour définir la nature et la durée de son intervention.

Comment accompagner au mieux les bénévoles ?

« Leur expliquer quelle attitude avoir sans pour autant avoir les mêmes exigences que pour des professionnels, afin qu'ils puissent garder le plaisir d'être au GEM ».

Animer un GEM

Les animateurs sont unanimement décrits comme un « pilier » central, nécessaire au bon fonctionnement du GEM.

« Le besoin de soutien par des professionnels reste indispensable pour épauler, veiller, soutenir et sécuriser les adhérents dans la gestion et le fonctionnement de l'association » (parrain).

Les animateurs rapportent la nécessité d'être à la « bonne distance », c'est-à-dire savoir se positionner comme professionnel, tout en ne mettant pas de barrières trop formelles afin de développer la confiance :

« Avoir envie de valoriser et mettre en avant les adhérents » (animateur).

« Suivre avec vigilance ce qui se passe mais n'intervenir que si les adhérents ne s'en sortent pas afin de leur permettre de se rendre compte qu'ils ont bien plus de ressources qu'ils ne le croient » (animateur).

« Faire sentir que l'autogestion ne signifie pas "l'abandon" des administrateurs (devant) leurs responsabilités » (animateur).

Afin de favoriser l'autonomie, les animateurs doivent être présents et attentifs dans l'accompagnement, donner des conseils qui rassurent sans agir à la place de la personne :

« Il faut savoir se mettre en retrait et laisser les adhérents mener les actions » (animateur).

« Etre capable de "lâcher prise!", c'est à dire accepter que tout ne se déroule pas comme on aimerait ou comme il nous semble qu'il faudrait que cela se passe » (animateur).

Les animateurs estiment que les prérequis et qualités essentielles pour exercer la fonction d'animateur ou de bénévole au sein d'un GEM sont :

- Une formation de base solide : formation initiale sur les différentes difficultés, pathologies et séquelles des publics accompagnés (ex : formation éducateur, moniteur-éducateur) + une expérience de travail / des connaissances sur le fonctionnement d'un groupe (techniques d'animation, dynamique de groupe, régulation de groupe), d'une association (textes relatifs aux GEM), du réseau partenarial + des compétences de gestion et d'organisation.
- Être disponible pour accueillir chaque nouvel adhérent, être à l'écoute (savoir lire les attentes non verbales), faire preuve de bienveillance, de respect, de tolérance, de non-jugement et de patience. Être sensible et respecter la confidentialité.
- Être veilleur, observateur, calme.
- Être médiateur dans les relations ; prévenir et intervenir dans les situations de conflits et d'urgence, pour rassurer tout en gardant son sang-froid.
- Être heureux de faire équipe ! Faire preuve de bonne humeur, d'humour, de dynamisme, « être polyvalant », résister au stress, s'adapter, savoir prendre du recul, faire preuve d'initiative.

Face à la multiplicité de ces fonctions, l'étayage des animateurs par des outils, des formations, de l'échange de pratiques et de la supervision paraît indispensable.

Le métier d'animateur de GEM n'est pas encore très structuré. On trouve le plus souvent des personnes avec un BPJEPS action sociale, moniteur éducateur ou éducateur spécialisé... Mais il n'y a pas de profil-type. Ce profil va varier selon l'historique du GEM, le parrain, les activités du GEM :

- Certains GEM privilégient la compétence de l'animateur (ex : un grand sportif qui devient éducateur sportif), qui n'est pas en posture de soignant et sera plus en capacité de prendre de la distance avec les proches, les parents.
- certains reprochent à l'UNAFAM, parrain de près de la moitié des GEM, de « *rechercher un éducateur pour éduquer leur enfant* » (*partenaires*).
- Quand le parrain est issu du secteur sanitaire, les animateurs peuvent avoir du mal à se décaler de la posture de soignant.

Un métier riche et exigeant

Lorsqu'ils listent les tâches qu'ils réalisent dans le cadre de leur travail, les animateurs décrivent un métier riche qui demande des compétences extrêmement variées.

Cependant, près de 60% des animateurs font état de difficultés relatives aux adhérents, à la fonction spécifique d'animateur de GEM, et aux relations avec les bénévoles.

Il semble parfois difficile de motiver les adhérents à prendre des responsabilités :

- « *Certains adhérents ont du mal à comprendre que le GEM n'est pas qu'un lieu de loisirs et s'investissent peu dans l'association et les projets* ». « *Passivité du groupe, rester dans leur zone de confort sans avoir envie d'aller voir ailleurs, malgré beaucoup d'impulsions... Dommage qu'il n'y ait pas d'échec* ». « *L'acceptation par certains adhérents d'une situation financière suffisante (avec l'AAH) n'incitant pas à la prise de risque du retour vers l'emploi* ». »
- Un animateur exprime une difficulté à « *trouver la juste mesure dans la demande d'implication et de participation des adhérents dans la vie du GEM tout en étant en permanence vigilante à ne pas créer des angoisses, du mal être* ».
- Un autre émet des doutes à l'égard des nouvelles consignes du nouveau cahier des charges, qui risquent de « *surcharger les adhérents de responsabilités* », au risque que les adhérents n'aient plus envie de venir.

Les adhérents « *sont parfois impatientes* », sur-sollicitent l'animateur. Il est également difficile pour un animateur de faire face à « *quand l'adhérent va mal et qu'il faut le réorienter vers les soins* ». Parfois les adhérents ont du mal à se rendre au GEM (problèmes de mobilité en milieu rural).

Les locaux peu adaptés constituent également une difficulté pour mener des projets. Des ateliers sont difficiles à tenir sur le long terme, en raison de la vie quotidienne du GEM et de la disposition des locaux (une seule pièce souvent) empêchant l'animateur de s'isoler pour réfléchir.

Sentiment d'isolement assez marqué chez les animateurs (pour gérer des situations difficiles, pour avoir du recul dans la pratique professionnelle, réfléchir aux difficultés des adhérents) ; ceux qui bénéficient d'analyse des pratiques ou de temps de régulation apprécient ce soutien, les autres le réclament, ou aimeraient avoir des collègues ou plus de soutien de leur hiérarchie.

Difficultés de l'animateur à concilier certains comportements individuels d'adhérents « hyper réactifs » - en raison de la maladie, du refus de soins, des effets indésirables des médicaments, de la prise de stupéfiants- et l'entente dans le groupe.

La charge de travail est importante et elle risque parfois d'entraîner un manque de disponibilité pour les adhérents.

« *La multiplicité et la diversité des tâches m'obligent à faire souvent plusieurs choses en même temps. Cette difficulté fait aussi l'intérêt de ce travail puisqu'on est amené à faire des tas de choses différentes et à ne pas s'ennuyer* » (animateur)

« *Animateurs surchargés de travail et de responsabilités, coincés entre la misère et les décideurs, ils ont trop d'administratif à faire au détriment de l'animation* ». » (adhérent).

Certains répondants réclament un renfort d'animateurs. Un animateur salarié précise : « *Il faudrait 2 ETP d'animation pour un GEM de 60/70 adhérents* » ¹¹

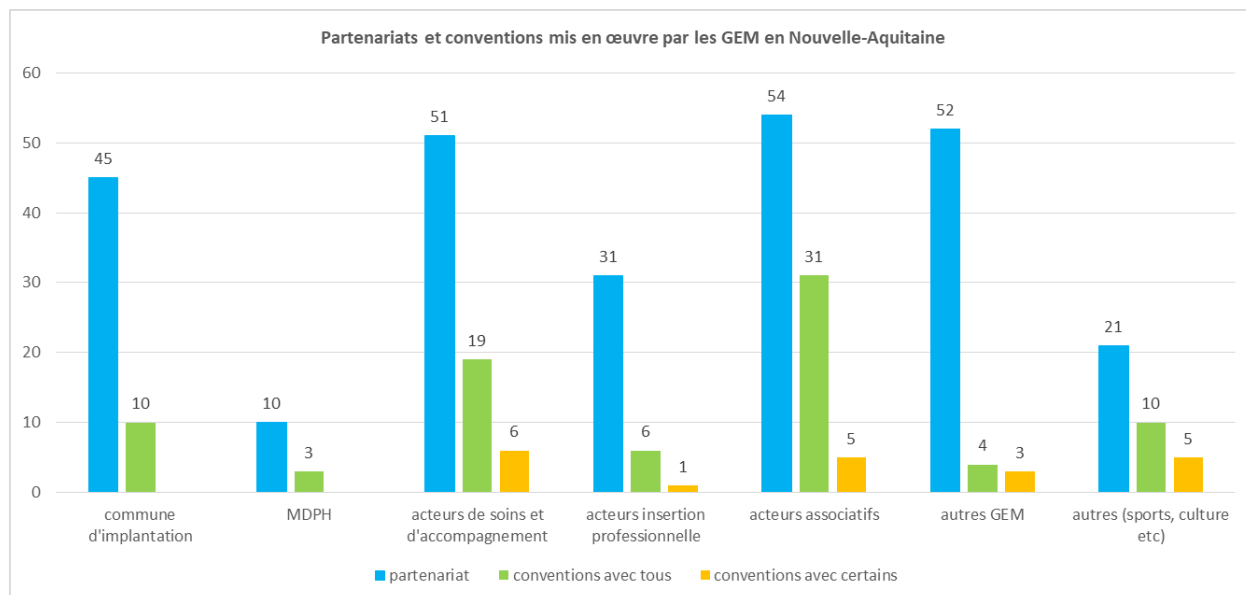
Les animateurs évoquent des difficultés liées à la **charge émotionnelle** : rester toujours réceptif aux personnes, s'adapter à elles, à comprendre leurs attentes, à adapter des techniques parfois complexes aux possibilités des adhérents ; des difficultés à rester calme en toutes situations, à gérer les conflits
« *Tenir un positionnement sans prendre parti est très compliqué et cela m'affecte* ».

¹¹ Le cahier des charges stipule à ce sujet : « S'il est possible, le recrutement de minimum deux salariés (y compris à temps partiel) facilite les échanges entre animateurs et la structuration de l'activité des GEM ».

5- Les GEM dans leur environnement

Les partenariats

Les partenariats mis en œuvre par les GEM sont nombreux mais pas toujours cadrés par des conventions.



Source : Grille de remontée des données d'activité des GEM en 2017 – exploitation : CREAL Aquitaine

Les animateurs de 37 GEM répondent positivement à la question de l'existence de partenariats -soit 8/10 des GEM dont au moins un animateur a répondu au questionnaire- et citent entre 1 et 9 partenaires par GEM. Les animateurs de 4 GEM déclarent ne pas avoir de partenaires (dont 3 existants depuis moins d'un an). Enfin, les animateurs de 4 GEM n'ont pas répondu à la question.

Type de partenaire	Nombre de citations par les animateurs
Partenaires du soin	20
<i>CH, hôpital de jour, CMP</i>	13
<i>Réseau de santé mentale, CLSM</i>	2
<i>Associations d'usagers (hors parrains)</i>	2
<i>Associations de prévention</i>	3
ESMS du territoire	13
<i>Dont SAMSAH et SAVS</i>	7
<i>Dont foyers</i>	2
Parrains et gestionnaires ¹²	9
Organismes de tutelle	2
commune	7
Organismes de formation et d'insertion professionnelle	4
Associations culturelles	21
Associations sportives	16
Associations et centres sociaux, GEM	11
Associations de solidarité	7

Source : questionnaire animateurs enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

¹² Certains animateurs ont cité leur parrain ou leur gestionnaire comme partenaire ; il aide à faire connaître le GEM, intervient lors des conflits, propose des bénévoles pour animer des activités ou des sorties

Les informations disponibles ne permettent pas toujours de préciser si le partenariat implique une prestation gratuite ou de réciprocité, un prix spécial accordé aux membres du GEM, ou un partenariat avec une prestation payante (ex : intervenant sur un atelier culturel ou sportif).

Les partenaires du soin

Les partenaires du soin interviennent à deux niveaux. En amont du GEM, ils peuvent en être des prescripteurs, dans la mesure où ils sont susceptibles d'orienter des personnes vers le GEM ; d'autre part, ils peuvent aussi proposer des actions de prévention pour les personnes malades (ex : groupes de discussion), et permettre le retour aux soins de personnes en rupture.

Lors des rencontres avec les différents interlocuteurs (adhérents, animateurs, gestionnaires et parrains), la nature et l'intensité du partenariat avec les services de soin, notamment avec les secteurs de psychiatrie a fait l'objet de débats. Certains GEM souhaitent entretenir des liens étroits avec le secteur de psychiatrie, d'autres craignent de voir les GEM se transformer petit à petit en accueil de jour pour les patients du secteur. Entre ces deux positions, les GEM recherchent à établir une relation équilibrée avec les services de soins.

Avec les hôpitaux de jour et les CMP, la nature du partenariat comprend une information sur les GEM et une orientation de la part du Centre Hospitalier, parfois des formations communes (un CH propose l'accès à une analyse des pratiques) et du soutien technique aux animateurs ainsi qu'une aide en cas d'urgence et un retour vers le soin facilité pour les personnes.

Un GEM appartient à un réseau de santé mentale, un autre à un CLSM et participe à ce titre à la semaine d'information à la santé mentale et à des formations.

Un GEM accueille ponctuellement des associations d'usagers de la psychiatrie : l'association pour personnes avec phobies et anxiétés handicapantes, et le réseau français sur l'entente de voix.

Enfin 3 GEM ont établi un partenariat avec des associations de prévention : Alcool Assistance, Santé Mentale Prévention Suicide et Santé-Ville.

Les ESMS

Les ESMS sont avant tout des relais qui informent et orientent des personnes vers le GEM. Certains SAVS peuvent proposer à une personne de l'accompagner pour une première rencontre du GEM ; 3 animateurs ont un accompagnement croisé avec des usagers de SAMSAH ou SAVS. Des foyers d'hébergement/ occupationnels proposent des rencontres pour des échanges entre résidents et adhérents du GEM.

2 animateurs sont en lien avec des organismes de tutelle (prévention, aide aux demandes des adhérents, règlement de l'adhésion...).

Partenaires de droit commun

Les mairies et communautés de communes mettent à disposition des salles, et parfois le local du GEM, ainsi que du matériel.

Les autres partenaires des GEM sont très diversifiés : certains sont spécifiques au champ du handicap, mais le plus souvent, le GEM se tourne vers des partenaires de droit commun, et notamment dans le très riche champ associatif.

Organismes de formation et d'insertion professionnelle

Deux Maisons familiales et rurales proposent l'accès à leurs ateliers pédagogiques professionnels, et permettent une rencontre entre jeunes ; deux GEM sont en contact avec des associations d'emploi accompagné.

Associations culturelles

Près d'un GEM sur deux a noué des liens avec des partenaires culturels, ce qui permet aux adhérents d'accéder à des centres socio-culturels et autres associations culturelles locales, d'assister à des spectacles à tarifs spéciaux (3 cinémas se sont engagés, ainsi que trois autres partenariats locaux) ; à

noter le dispositif « Culture du cœur », qui offre des places de spectacles diverses (connu et mobilisé par 4 GEM). Plusieurs GEM évoquent divers ateliers artistiques avec intervenant¹³ : danse, théâtre, chorale, atelier photo, atelier écriture.... Un GEM enfin est en lien avec une radio locale, pour laquelle des adhérents participent à plusieurs émissions hebdomadaires, où ils peuvent communiquer sur les GEM et leur intérêt.

Associations sportives

1 GEM sur 3 a des liens avec les associations sportives. 6 GEM ont un partenariat avec un club de sport adapté, avec mise à disposition d'un animateur, 4 sont en lien avec une association Handisport, sans mise à disposition d'animateur ; les GEM citent également des partenaires du droit commun : clubs de Gym, UBB, club de pala, piscine, Thermes, qui proposent ou pas des tarifs avantageux aux adhérents.

Associations et centres sociaux

Les partenaires du social sont mobilisés pour leur soutien technique, tant à titre individuel (aide aux démarches, accès aux prestations...) que pour le GEM (renseignements administratifs, accès aux subventions).

Ces partenaires sont également prescripteurs, dans la mesure où ils peuvent orienter les personnes vers le GEM, mais aussi des lieux où créer des liens, pour s'entraider à organiser des manifestations conjointes, qui favorisent la réinsertion sociale et professionnelle, ainsi que la promotion de la citoyenneté.

2 intervenantes en socio-esthétique proposent des « mises en beauté » aux adhérents et aident ainsi les adhérents à retrouver une bonne image de soi.

Un seul animateur cite les autres GEM comme des partenaires.

Associations de solidarité

Les animateurs citent sept associations de droit commun avec lesquels des GEM sont en interaction et où les adhérents peuvent se rendre utiles : deux GEM sont en lien avec la Banque Alimentaire, qui propose des formations, et la participation à leurs ateliers ; des adhérents promènent les chiens de la SPA ; d'autres réparent des vélos dans un atelier solidaire ; d'autres participent à une AMAP¹⁴. Enfin, un GEM participe à un SEL¹⁵ : il met à disposition le local du GEM, en contrepartie les adhérents participent gratuitement aux activités organisées.

Les apports les plus importants du partenariat pour le fonctionnement du GEM

Les animateurs citent d'une part l'intérêt d'accéder à des activités spécifiques proposées par des partenaires, qui nécessitent des compétences particulières, complémentaires à ce que le GEM peut offrir. Les activités peuvent être réalisées dans le GEM, sous forme d'ateliers animés par un prestataire extérieur (arts plastiques par exemple), ou dans la cité, avec des dispositifs de droit commun (sports, loisirs, culture). Dans ce second cas de figure, les animateurs soulignent deux intérêts : ces partenariats sont facteurs d'inclusion et de mixité sociale, et les services sont accessibles à un coût moindre.

Plus globalement, les animateurs estiment que les partenaires permettent de créer un réseau autour du GEM, et constituent une forme de « *tremplin pour aller vers l'extérieur* ». Dans les relations avec les partenaires, les adhérents « *reprennent confiance, s'affirment comme un partenaire parmi les autres partenaires* ». Autour des activités, les adhérents développent des relations, et montent des projets ensemble.

Les partenaires sont également considérés comme des relais auprès du territoire pour diffuser les spécificités du GEM et des publics accueillis, ce qui nécessite de bien communiquer auprès d'eux.

¹³ Les informations recueillies par les questionnaires ne nous permettent pas toujours de savoir si l'animateur est bénévole ou rémunéré

¹⁴ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

¹⁵ Service d'Echange Libre

Des partenaires ajoutent :

« Il faut que les GEM se tournent vers des associations, qui sont de plus en plus encouragées par leurs financeurs à s'ouvrir aux personnes en situation de handicap ».

« Il faut développer les conventions avec les ESMS, entre GEM (partage de véhicule, ramassage de passagers), avec la MDPH... »

Enfin, les partenaires estiment que les animateurs (de GEM) les aident à mieux accueillir les adhérents, notamment parce qu'ils leur permettent d'accéder à *« des informations concernant le suivi des personnes qui peuvent nous être utile pour les accompagner »*.

Les difficultés rencontrées

La moitié des animateurs ne rencontrent pas de difficulté particulière dans la mise en œuvre des partenariats. 10 % des répondants au questionnaire évoquent des difficultés. Elles sont généralement **liées à la méconnaissance des publics et des spécificités de l'accueil en GEM**, qui peut générer un manque de tolérance chez certains partenaires.

« L'hôpital a parfois orienté vers le GEM des patients avec des troubles psychiques incompatibles avec l'esprit du GEM et le cadre que nous proposons »

Plusieurs animateurs estiment manquer de temps pour faire la promotion du GEM ; l'un d'eux exprime des efforts particuliers pour élaborer des conventions le plus systématiquement possible

« Nous avons moins de problèmes à faire des conventions avec des partenaires privés (auto-école, coiffeur, salle de sport...) qu'avec des institutions (hôpital psychiatrique, service de tutelle...) ».

Enfin, un animateur déplore que la communication ne se fasse qu'à sens unique.

Les partenariats inexistantes pourraient être développés.

Les animateurs expriment le souhait de développer leur réseau associatif (loisirs, sports, culture, caritatif, jardins partagés...) afin de diversifier les activités et les échanges. Plusieurs effets sont attendus pour les adhérents :

- regagner progressivement confiance en soi en partageant des moments de découverte, en suscitant la curiosité
- s'insérer dans la cité
- mieux comprendre comment s'articule une association.

D'autres liens peuvent être créés, renforcés :

- avec des organismes d'insertion professionnelle (pôle emploi, club House)
- avec des acteurs du sanitaire ou du médico-social et MDPH (partenariats difficiles à établir selon certains),
- avec d'autres institutions : mairie (prêt de local), les centres sociaux, la CAF
- avec d'autres GEM de la région ou de France (colloques, formations, mutualisation d'expériences et d'outils)

Enfin, à titre professionnel, certains animateurs souhaitent développer des temps d'échanges avec les animateurs d'autres GEM (analyse de pratiques, formations, supervision d'équipes)

Comment développer l'ouverture sur l'extérieur du GEM ?

Les animateurs estiment que les GEM doivent se faire davantage connaître dans la ville et alentour : organiser des Journées portes ouvertes, des lieux d'exposition permanents, rencontrer d'autres structures (dont caritatives) pour présenter le GEM, participer aux rencontres TC, susciter des événements sur la santé mentale.

Ils doivent également développer les temps partagés avec d'autres associations : organiser des activités communes, mettre en commun des moyens

Les principaux freins évoqués pour le développement des partenariats sont les difficultés de transport en milieu rural, de manque de moyens (local trop petit, temps d'animateur insuffisant, manque de formations qualifiantes), parfois aussi le manque d'intérêt des adhérents pour s'ouvrir vers l'extérieur

« Nous l'avons constaté lors de forums associatifs sur lesquels le GEM était présent pour échanger avec le public, nos adhérents en revanche n'ont pas vraiment participé et ne sont pratiquement pas venus. ».

Nous pouvons nous interroger sur la préparation en amont de ces événements avec les adhérents...

Plusieurs animateurs jugent nécessaire de laisser plus de place aux adhérents :

- En permettant aux adhérents de participer également en parallèle, à des activités associatives à l'extérieur du GEM
- En encourageant les adhérents à « quitter leur zone de confort » pour « s'aventurer dans la cité »
- Dans certains GEM, ce sont les adhérents eux-mêmes qui démarchent les différents acteurs (centre hospitalier, maison relais, mairie, centres sociaux, MDPH...) pour se faire davantage connaître, expliquer les différentes missions et objectifs de leur association, pour faciliter l'accès au GEM à d'autres personnes désireuses d'intégrer l'association.

6- Vivre le GEM, faire vivre le GEM : accès à la citoyenneté et participation sociale

Pour l'observateur extérieur, les GEM apparaissent comme des lieux foisonnant d'idées, de rencontres et de perspectives. Ils sont animés d'une dynamique en lien avec des espaces extérieurs, spécialisés ou de droit commun. Ce qui frappe l'observateur est l'unanime satisfaction des adhérents et membres à fréquenter un GEM et l'importance qu'ils accordent à cette appartenance. Cette satisfaction est rapportée de façon très détaillée dans le rapport de l'étude nationale de l'ANCREAI. L'objet de la recherche de l'ANCREAI était précisément de déterminer les apports des GEM dans le parcours de vie des personnes. Il existe une très grande proximité des constats entre la présente étude et la recherche de l'ANCREAI.

Les apports du GEM s'articulent entre eux, un bénéfice en entraînant un autre, ce qui amène les acteurs et notamment les institutions de tutelle à reconnaître sans conteste la pertinence du développement des relations sociales dans l'amélioration de la santé mentale. La vertu des GEM ne semble plus contestable. A l'instar des conclusions du rapport de l'ANCREAI, pour les adhérents, les organismes gestionnaires, les parrains et les animateurs, le GEM est un lieu qui rompt l'isolement, développe le lien social mais aussi les compétences sociales. Il permet de reprendre confiance en soi, de se sentir utile, d'endosser un rôle social. Ce faisant, il restaure l'estime de soi des personnes en situation de handicap, il permet d'expérimenter (à nouveau) une prise de responsabilité, il apporte de l'aide et du soutien en cas de difficulté. Les GEM changent le regard porté sur les personnes avec un handicap psychique par les institutions locales notamment du soin, mais aussi de la société civile. Bien qu'il n'existe pas d'éléments pour objectiver la réduction des hospitalisations en psychiatrie, il est fréquemment avancé que l'existence des GEM réduit la nécessité des hospitalisations.

Très souvent les adhérents et membres répondants ont connu l'existence du GEM grâce à un professionnel d'une structure médico-sociale ou sociale (plus de 40%) ou par un professionnel de santé (26%). Les amis ou membres de la famille sont également une source de connaissance citée fréquemment (24%). L'information directement reçue via les GEM : plaquette, journée portes-ouvertes... est finalement assez peu fréquente (10%).

Comment avez-vous connu le GEM ?	
Un professionnel non médecin (assistante sociale, personnel de la mairie...) m'en a parlé	153
Mon médecin m'en a parlé	97
Un ami, un membre de ma famille ou une connaissance m'en a parlé	91
En lisant un tract ou une plaquette d'information	22
En passant devant les locaux	20
Par le biais d'une autre association (forum des associations...)	20
Lors d'une journée porte ouverte, d'une conférence, d'une réunion de présentation	13
En faisant des recherches sur internet ou annuaire	10

Source : questionnaire adhérents enquête CREA Aquitaine mai 2018.

Deux motivations principales à la fréquentation d'un GEM sont exprimées :

Sortir de l'isolement :

- *Avant le GEM, à cause de notre maladie, on n'a plus d'activité, il y a souvent une rupture avec la famille. Avec le GEM, on sort de chez soi pour rencontrer d'autres personnes*
- *On rencontre des personnes avec la même souffrance psychique, mais on n'aborde pas ces questions*
- *On y trouve de la joie de vivre, de l'humour*
- *participation à un lien social, des liens d'amitiés se créent*
- *On oublie ses soucis*
- *Pas de jugement « on m'a pris comme j'étais »*

Fréquenter un lieu d'activités, de travail bénévole, où il existe une reconnaissance du travail fourni et des compétences :

- *On travaille, on s'épanouit, « chacun apporte sa pierre à l'édifice »*
- *(dans notre GEM) on fait des formations ex : communication vente, CFGA (certificat de Formation à la Gestion des associations)*
- *C'est plus facile de participer aux activités en extérieur (ex : bowling, théâtre, pique-nique) quand on est en groupe, même si lors d'une sortie en groupe, il peut y avoir des pressions, des tensions.*

Parmi les adhérents répondants, 40% sont (ou ont été) membres du bureau. Près de 14% aimeraient assumer cette fonction.

Etes-vous membre du Bureau ou avez-vous été membre du Bureau par le passé ?	Effectif
Non, je ne souhaite pas être membre du Bureau	160
Non, mais j'aimerais en être membre	50
Oui, en ce moment	110
Oui, par le passé	32
Total	352

Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

La motivation première pour les personnes qui souhaitent devenir membre du bureau est l'envie de s'impliquer dans la vie du GEM. Le fait d'endosser des responsabilités n'est pas une source de motivation.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir membre du bureau ?	effectif
s'impliquer dans la vie du GEM	34
être utile aux autres	12
trouver confiance en soi, gagner des compétences	8
encouragé par quelqu'un	5
avoir des responsabilités	4
autre	6

Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Deux raisons principales sont avancées par les personnes qui ne souhaitent pas devenir membre du bureau : un sentiment de ne pas être capable (en raison d'une grande timidité, de difficultés d'expression, de difficultés pour lire et écrire) et le souhait de ne pas endosser de responsabilité. Le manque de temps est également évoqué par des adhérents déjà investis dans d'autres activités, d'autres associations ou trop pris par des problématiques familiales et personnelles.

Pourquoi ne souhaitez-vous pas devenir membre du bureau ?	Effectif
Ne se sent pas capable	30
Ne veut pas de responsabilités	29
Par manque de temps	19
N'a pas envie, n'est pas intéressé	16
Ne veut pas d'obligations ou de contraintes	8
C'est trop tôt	5
autre	6
Total	113

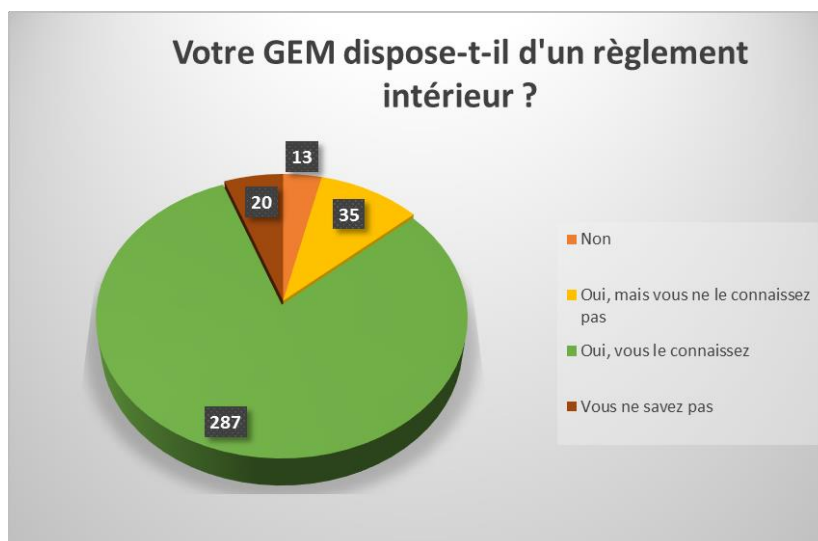
Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Un faible pourcentage, 6%, des adhérents et membres ayant répondu déplore de ne pouvoir participer aux décisions concernant le GEM. Les adhérents notent l'importance de la tenue des Assemblées générales annuelles et des réunions pour communiquer avec les adhérents.

La connaissance du fonctionnement du GEM par les adhérents et membres

Le règlement intérieur

La grande majorité (90%) des adhérents disent qu'il existe un règlement intérieur au sein de leur GEM (322/355) mais 10% d'entre eux ne le connaissent pas. Le règlement intérieur est un document bien connu des adhérents ayant participé à l'enquête.



Source : questionnaire adhérents enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

L'organisme gestionnaire.

Les trois quarts des répondants répondent positivement à la question de la présence d'un gestionnaire auprès de leur GEM : 25 gestionnaires différents sont cités (organismes ou personne physique). Notons la réponse d'un GEM qui a décidé de confier sa gestion à une comptable salariée.

« Nous avons fait le choix de prendre une salariée comptable de métier n'ayant pas nous même de connaissances suffisantes, vérification comptable et tous les documents comptables à établir pour les demandes de subventions et les rapports financiers » (un adhérent).



Source : questionnaire adhérents enquête CREAL Aquitaine mai 2018.

Plusieurs fonctions sont attribuées au gestionnaire par les répondants. Les représentations des adhérents de la fonction du gestionnaire ne sont pas univoques, depuis des fonctions d'assistance et de conseil pour le fonctionnement du GEM à des fonctions de direction et de décision, en passant par des fonctions de soutien des personnes en difficulté :

- Il gère la subvention
- Il est l'employeur des animateurs
- Il est avec les personnes fragiles, il aide les problématiques psychiques
- Il regroupe et fait participer des gens atteints ou non de déficiences psy ou physiques ainsi que de rapprocher des personnes seules en difficultés
- Il assiste le GEM dans son organisation
- Il tient la comptabilité
- Il paie le salaire des animateurs, les charges fixes (loyer, eau, etc.)
- Il verse le budget"
- Il propose de nouvelles choses concernant le GEM
- Il vérifie la comptabilité du GEM et établit les documents financiers pour obtenir ces subventions
- Il est le directeur adjoint.
- C'est le grand patron, financeur
- Il donne un avis aux pouvoirs publics
- Il représente et défend le GEM
- Ester en justice"
- Il fait respecter la charte des GEM
- C'est lui qui nous permet de faire des sorties
- Il est le prestataire de service qui assure la gestion de la subvention, met à disposition 2 animatrices et les locaux.

Les adhérents de quatre GEM signalent le partage des locaux avec l'organisme gestionnaire et pour un GEM se sont les deux animatrices qui sont également salariées de l'organisme gestionnaire.

Un répondant sur trois a des contacts avec l'organisme gestionnaire. Cette proportion correspond à celles des répondants qui sont membres du bureau. Les Conseils d'administration et les assemblées générales sont les premières occasions citées de rencontre entre adhérents et organisme gestionnaire.

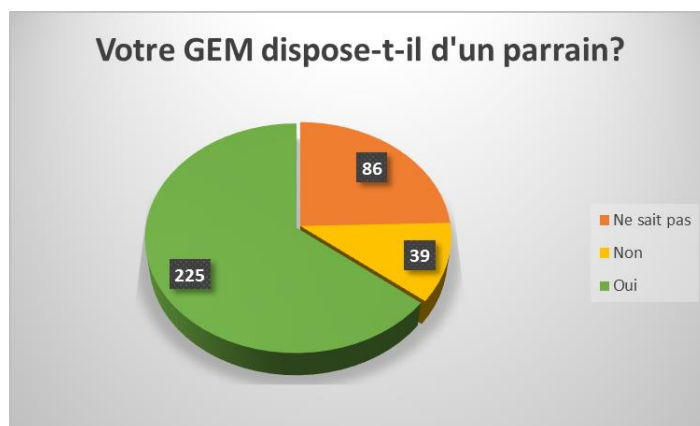
« L'association invite le prestataire de services aux conseils d'administration et aux assemblées générales et aussi à certains groupes de travail concernant l'association. » (un adhérent)

« Nous avons des contacts tout le temps, il est indissociable du GEM »

Ce sont ensuite les fêtes et manifestations organisées, mais aussi plus rarement le partage des locaux ou la visite du gestionnaire au GEM.

Le parrain

Les deux tiers des adhérents répondent positivement concernant la présence d'un parrain auprès de leur GEM.



Parmi les 225 personnes qui identifient un parrain, 85 (soit 38%) ne connaissent pas sa fonction ou ne répondent pas à la question.

« Assister aux réunions, mais honnêtement je ne sais pas trop ce qu'elle fait »

Lorsqu'une fonction est identifiée pour le parrain :

- Il est gardien du cahier des charges
- Il est le garant moral, garant de l'éthique
- Il apporte aide et soutien, il répond aux questions diverses
- Il a un rôle administratif et décisionnaire
- Il gère les subventions, il contrôle
- Il nous conseille en cas de problème important, si on fait la demande
- Il est médiateur en cas de litige entre adhérents et administrateurs et les salariés
- Il assure le bon fonctionnement du Gem
- Les parrains ont une responsabilité des GEM devant l'ARS tant que le plan financier que juridique
- Il aide l'association d'usagers à se développer
- Il est Président
- Est à l'initiative de la création du GEM
- Il nous soutient dans l'élaboration de nos projets"

Comme pour l'organisme gestionnaire, la question de la proximité/distance géographique est un élément non neutre.

« Nous épauler et nous conseiller en cas de besoins. Mais ce n'est pas évident dans la mesure où ils sont sur Paris et n'ont pas de délégation en province »

Plus de 30% des personnes (113) répondent avoir des contacts avec le parrain, la plupart du temps lors de manifestations festives ou lors des assemblées générales.

Proposer et animer des activités

Deux cents adhérents ayant répondu au questionnaire ont déjà proposé et/ou animé des activités au sein du GEM. De nombreuses activités sont suggérées par les adhérents, qu'il s'agisse d'activités ludiques, de découverte de l'environnement, de sports, d'activités pédagogiques et éducatives mais aussi concernant l'entretien des locaux.

Plus de 40% des répondants participent à des activités « hors GEM ». Cette proportion est porteuse de sens car elle signale la capacité des adhérents à organiser et mener à bien des sorties hors du cadre du GEM. Cela met en exergue les gains d'autonomie qui ont pu être développés pour des personnes qui ont pu parfois passer de longues périodes isolées à leur domicile avant de fréquenter un GEM (cf. l'étude nationale).

Se former

Environ 10% des répondants au questionnaire (34 personnes) ont suivi une formation en lien avec la fréquentation du GEM. Onze personnes ont en outre suivi une formation professionnelle personnelle depuis qu'elles fréquentent le GEM.

L'organisation de formations à la vie associative (y compris spécifiquement sur les GEM) a concerné 8% des personnes impliquées aujourd'hui ou par le passé dans les bureaux des GEM (110 personnes membres du bureau et 32 personnes membres du bureau par le passé).

Thème de la formation suivie	effectifs
vie associative	11
premiers secours	8
informatique	5
communication	4
animation, activité artistique	2
handicap	1

Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Mais deux fois plus d'adhérents (71 personnes soit 20%) souhaiteraient suivre une formation, dont 17 demandent une formation personnelle.

Thème de la formation souhaitée	effectifs
informatique, comptabilité, secrétariat	23
formation personnelle	17
activité création, animation	7
Souhaite une formation mais ne sait pas sur quel domaine	7
secourisme	6
vie associative	4

Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Représenter le GEM à l'extérieur

Lors des réunions collectives, les adhérents ont exprimé leur souhait d'augmenter la visibilité des GEM pour informer les partenaires et les publics de ses effets bénéfiques.

- Près de la moitié des adhérents répondants dit avoir été amenée à prendre la parole en public et plus du quart souhaiterait participer à des formations à ce sujet.
- Un tiers des répondants participe à des instances de démocratie sanitaire (assemblée plénière des Comités Locaux de Santé Mentale, Colloques, Semaine d'Information sur la Santé Mentale...), 18% de répondants qui n'y participent pas souhaiteraient pouvoir le faire.
- Des adhérents aimeraient que davantage d'opportunités leur soient proposées pour prendre la parole dans des manifestations publiques, colloques etc.

Si elle n'est pas citée spontanément par les répondants dans leurs attentes de formations, des formations sur la **prise de parole en public** et à la **représentation auprès d'instances** apparaissent nécessaires pour 26% d'entre eux. En effet,

- près de la moitié des répondants (47%) disent avoir été amenés à prendre la parole en public et plus du quart (26% soit 97 personnes) souhaiteraient participer à des formations à ce sujet.
- un tiers des répondants (125 personnes) participent à des instances de démocratie sanitaire et 18% de répondants (65 personnes) qui n'y participent pas souhaiteraient pouvoir le faire.

Participez-vous à des instances de démocratie sanitaire (Assemblée plénière des Comités Locaux de Santé Mentale, Colloques, Semaine d'Information sur la Santé Mentale...) ?	
Non, je ne le souhaite pas	41%
Non, mais j'aimerais	18%
Oui	34%
Non réponse	7%

Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Prendre des décisions et faire fonctionner le GEM

La participation des adhérents à la prise de décisions concernant le GEM est un enjeu primordial de la raison d'être des GEM. Il est cependant difficile de comprendre la manière dont la prise de décisions est distribuée entre le bureau de l'association d'adhérents, le gestionnaire et le parrain et le Conseil d'administration.

La présente étude a permis d'identifier une des difficultés et tensions principales à l'échelle des différents GEM de la région Nouvelle-Aquitaine. Dispositif reposant sur l'intervention de plusieurs acteurs et visant à développer la participation sociale et l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique et souffrant de traumatisme crânien et lésions cérébrales acquises, les GEM voient leur mode de fonctionnement varier selon les représentations et interprétations que les professionnels et les bénéficiaires ont des problématiques liées au handicap. En effet, l'opposition « besoins/autonomie » se retrouve dans l'ensemble des discours des différents acteurs des GEM rencontrés au cours de cette étude. La prise de décision et de participation au fonctionnement du GEM est un des éléments fondamentaux du développement du pouvoir d'agir et du gain d'autonomie. Qualifiée de « b.a.-ba » du GEM par des adhérents lors de l'une des rencontres, ceux-ci considèrent « l'autonomie » comme l'objectif principal du GEM. Elle devrait définir l'organisation du GEM, les relations entre les adhérents et membres, les animateurs, les parrains et organismes gestionnaires, et leurs responsabilités respectives.

« Le b.a.-ba du GEM, c'est d'être le plus autonome le plus possible, donc on appelle le parrain si vraiment on a besoin, on l'appelle pour un petit truc, y a l'animatrice, le but du parrain c'est vraiment de nous laisser faire les choses en autonomie, il intervient si vraiment on est noyé, mais sinon le GEM c'est vraiment entre nous, y a le CA, y a les réunions, le but des animateurs et des parrains c'est de nous laisser le plus autonomes possible. » (un adhérent)

La diversité des acceptions de « l'autonomie » s'illustre dans des pratiques et des postures professionnelles diverses, expliquant la diversité des modes de gouvernance des GEM de la région Nouvelle-Aquitaine. Il existe une grande latitude de possibilités depuis une association des membres du bureau à toutes les décisions jusqu'à une association à certaines décisions uniquement. Dans ce second cas, les critères de choix du type de décisions auxquelles les membres du bureau sont associés ne sont pas explicitement posés. Le recrutement des salariés du GEM est par exemple très peu soumis à une décision des membres du bureau.

L'Assemblée Générale est le moment où tout ce qui concerne la vie du GEM est discuté. Les membres du bureau jouent un rôle d'intermédiaire entre les adhérents et le Conseil d'Administration. Différentes pratiques du CA ont été discutées au cours des réunions. Dans certains GEM, le compte-rendu du CA n'est pas communiqué dans son intégralité à l'ensemble des adhérents mais seulement aux membres du bureau, dans d'autres GEM le compte-rendu du CA est affiché et accessible à tous les adhérents.

Les modes de scrutin sont également différents d'un GEM à un autre : vote direct à main levée ou vote par écrit sur bulletin figurent parmi les pratiques mentionnées.

Prendre des responsabilités

Lors des réunions territoriales et dans les enquêtes, les différents acteurs du GEM se sont exprimés sur cette dimension importante de l'association du GEM qui permet de développer la prise de responsabilité chez les adhérents. Le fait d'être membre du bureau induit des responsabilités particulières... *« Etre président, ça les valorise, mais après... »* (animateur).

Notons le cas particulier d'un GEM, dont l'organisme gestionnaire est l'ADAPEI, qui accueille des personnes avec déficience intellectuelle :

« Dans le bureau, il y a (aussi) 3 bénévoles (sans handicap) ; le président est un adhérent, il ne mesure pas sa responsabilité, il est toujours d'accord » (animateur)

Dans un autre GEM, les adhérents se montrent particulièrement engagés et conscients des opportunités offertes avec le nouveau cahier des charges :

« La présidence, il faut la prendre ! » (adhérent).

Cependant, les acteurs n'ont pas tous le même niveau d'information sur la possibilité d'être sous mesure de protection ET de faire partie du bureau. Un animateur conclut :

« C'est le plus gros boulot de l'association, de prévoir dans les statuts qui peut être président, d'aller voir comment les autres GEM fonctionnent, de regarder les textes ensemble ».

Ici encore les animateurs ont une posture complexe : ils sont en soutien des adhérents et doivent encourager ceux-ci à prendre des responsabilités dans l'association, alors même que certains d'entre eux expriment leur inquiétude que le GEM soit présidé par une personne fragile, ce qui peut mettre en danger son fonctionnement (et donc potentiellement leur poste).

L'enquête auprès des parrains et gestionnaires nous donne des informations sur les prises de décision dans l'association : dans 42 % des GEM, l'animateur a une voix consultative à l'assemblée générale de l'association d'adhérents ; l'organisme gestionnaire et le parrain sont plus systématiquement consultés, avec une voix consultative dans respectivement 58 % et 64 % des cas.

En moyenne, 10 adhérents sont présents au CA de l'association (entre 5 et 16). Il n'y a pas de lien entre le nombre d'adhérents et la présence ou non de l'animateur, du gestionnaire ou du parrain au CA. Un quart des GEM permet à des membres non adhérents au GEM de participer au Conseil d'Administration de l'association.

Un seul des GEM, constitué en association, ne rend pas encore accessible pour les adhérents et membres du GEM un compte-rendu des séances du Conseil d'Administration.

Les comptes rendus sont disponibles sous format papier dans le registre du CA (PV, cahier, classeur) ; dans environ 20 % des cas, ils sont affichés pour les adhérents ; dans 19 % des cas, ils sont disponibles sous format papier et électronique ; certains GEM les affichent et en présentent le contenu à l'oral.

Les adhérents et membres des GEM ont des conceptions et des regards nuancés sur la fonction de président du GEM. Dans la grande majorité, le président est considéré comme celui qui «représente» le GEM, notamment à l'extérieur lors de rencontres, d'échanges avec des partenaires. Pour d'autres, le président « n'est pas indispensable » et en l'absence de candidat à cette fonction, un GEM a même prévu de ne pas en avoir lorsque l'association des adhérents sera constituée.

Défendre des projets

L'implication des adhérents dans le fonctionnement du GEM passe pour plusieurs d'entre eux par une représentation auprès des partenaires, et notamment des éventuels co-financeurs. Ainsi, soutenus par une animatrice, les adhérents d'un GEM ont monté des dossiers de demande de subvention pour un séjour. Le dossier a été défendu par les adhérents devant le financeur et il a été retenu. Le montage du projet ainsi que la préparation de la rencontre avec le financeur ont demandé un travail important et une réflexion de fond pour construire la présentation.

Dans d'autres GEM, ce sont les animateurs qui travaillent le plus directement sur le montage des demandes de co-financement, les adhérents pouvant être impliqués plus légèrement. Ainsi, dans un GEM, les animatrices montent des dossiers de subventions pour les projets en cours et des adhérents sont désignés « référents » du projet sans assumer la partie administrative. Ils ne seront pas sollicités pour défendre le projet.

Les adhérents ont été en demande de formation sur les sources de financements possibles et sur les manières de les interpeller.

Un travail inter-GEM entre adhérents pourrait participer aux échanges de connaissances sur les institutions susceptibles de financer des actions.
--

Des adhérents acteurs de leur association

Deux cents adhérents ayant répondu au questionnaire ont déjà proposé et/ou animé des activités au sein du GEM, soit plus de la moitié d'entre eux. De nombreuses activités sont choisies par les adhérents, qu'il s'agisse d'activités ludiques, de découverte de l'environnement, de sports, d'activités pédagogiques et éducatives mais aussi concernant l'entretien des locaux. Les souhaits des adhérents à l'égard des activités sont ici encore très diversifiés :

« Les premiers adhérents fréquentaient les CATTP, ils ne voulaient plus faire d'atelier, ils voulaient casser ces rituels. Il n'y a donc aucune activité programmée dans le GEM. Les activités ont davantage lieu à l'extérieur, ou s'organisent dans l'envie, sur le moment, avec le matériel disponible. Au sein du GEM, nous avons davantage de débats démocratiques » (animateur).

« Nous avons un planning d'activités permanentes, avec des intervenants salariés ; on travaille également avec diverses associations locales (insertion professionnelle, SEL) » (animateur)

Plus de 40% des répondants participent également à des activités « hors GEM ». Cette proportion est porteuse de sens car elle signale la capacité des adhérents à organiser et mener à bien des sorties hors du cadre du GEM.

Enfin, dans certains GEM, ce sont non seulement les adhérents qui choisissent, mais également qui organisent les activités, et les sorties. L'un d'eux dit :

« J'organise des sorties de A à Z ; depuis la recherche, le calcul du coût, la proposition aux adhérents ; c'est aussi moi qui conduis le camion ! ».

Cela met en exergue les gains d'autonomie qui ont pu être développés pour des personnes qui ont pu parfois passer de longues périodes isolées à leur domicile avant de fréquenter un GEM (cf. l'étude nationale).

Accueil des nouveaux

Après le premier accueil d'un nouveau visiteur, la personne a une période d'essai de 1 à 3 mois :

« Elle est 'en sursis' pendant 3 mois ; si elle montre qu'elle n'a pas la capacité à vivre en groupe, ça s'arrête » ;

« On n'a pas refusé de gens, sauf dans des cas graves (vol, insultes) » (adhérent)

C'est plus généralement l'animateur et un adhérent qui reçoivent la personne en entretien pour l'adhésion définitive, expliquer le fonctionnement du GEM, remplir son bulletin d'adhésion et recueillir la cotisation ; mais parfois c'est l'animateur seul. Le nouvel adhérent signe le règlement intérieur « *il faut fixer un cadre, une charte avec nos valeurs* » (adhérent).

Départs d'adhérents

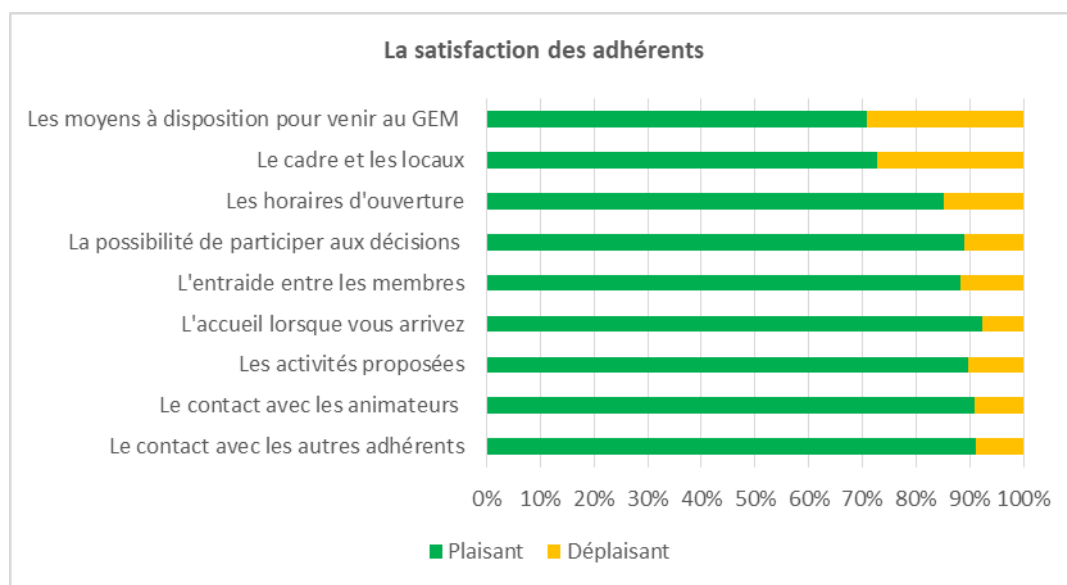
Quand un adhérent ne vient plus au GEM, il peut être contacté par un autre adhérent du GEM, par téléphone ou Facebook : « *Ils sont bienveillants les uns pour les autres* » (animateur).

Il est très rare que le GEM se prononce pour une exclusion. Des actes graves ou répétés doivent s'être produits : violence, alcoolisation etc... L'adhérent concerné est convoqué par l'animateur, le chef de service (le parrain) le cas échéant, et un ou plusieurs membres du bureau. « *Les adhérents peuvent se montrer très sévères ; d'autres sont renvoyés à leur fragilité (je risque d'être exclu) ; il est alors nécessaire de relire le règlement de fonctionnement* » (animateur).

7- Satisfaction liée à la fréquentation du GEM et apports du GEM

La satisfaction des adhérents ayant répondu est forte sur l'ensemble des items, et notamment sur les dynamiques internes. En effet, la qualité des relations entre adhérents et avec les animateurs et les activités proposées sont appréciées par 9 répondants sur 10. Un sentiment de sécurité, une atmosphère paisible au sein du GEM, un sentiment de liberté d'action, une humanité sont les points soulevés par des adhérents comme appréciables. Un adhérent cite les réunions organisées pour faire connaître les ressources locales, un autre les groupes de paroles avec la psychologue ou encore les activités en autogestion et les moments conviviaux (les repas).

Les questions d'organisations et de moyens à disposition sont celles qui emportent la plus grande part d'insatisfaction. Cela concerne la participation aux décisions, les horaires d'ouverture, le cadre et les locaux, les moyens disponibles pour venir au GEM mais aussi les moyens financiers alloués au GEM.



Source : questionnaire adhérents enquête CREAI Aquitaine mai 2018.

Les aspects les moins appréciés

Seuls 10% des adhérents évoquent des difficultés relationnelles avec les autres adhérents et les animateurs.

Relations avec les animateurs.

Certains adhérents estiment que le contact avec les animateurs souffre d'un manque de dialogue et de partage des décisions :

« Animateurs surchargés de travail et de responsabilités, coincés entre la misère et les décideurs, ils ont trop d'administratif à faire au détriment de l'animation. »

« Il faudrait plus de temps pour pouvoir parler des problèmes des adhérents, pour pouvoir faire fonctionner l'entraide ».

Un adhérent estime que l'animatrice de son GEM devrait être licenciée :

« Une animatrice est inapte à ce travail, son incompetence, sa maladresse, ont failli avoir 'des conséquences fâcheuses voire funestes'. Renvoyer cette personne qui fait fuir les adhérents et rend difficile le travail de ses collègues. »

Un autre s'interroge sur la place respective du gestionnaire et de l'association du GEM :

« L'animateur est 'placé par des copains', ses horaires de travail sont fixées pour satisfaire sa demande personnelle (= 2 mois de vacances l'été) plutôt que pour de répondre à la demande des adhérents du GEM ».

Le contact avec les autres adhérents peut être complexifié par les caractéristiques propres à chaque personne, en raison de sa timidité par exemple ou par le « seuil de tolérance » aux difficultés des autres

(personnes plus handicapées, trop bavardes, pas assez participatives, agressives). Le dialogue et les discussions ouvertes en cas de conflits sont les propositions pour la résolution d'éventuels conflits. Le parrain est identifié par quelques adhérents comme un acteur à mobiliser en cas de conflit entre adhérents.

Concernant les activités, les adhérents qui se disent insatisfaits souhaitent davantage d'activités, notamment tournées vers l'extérieur.

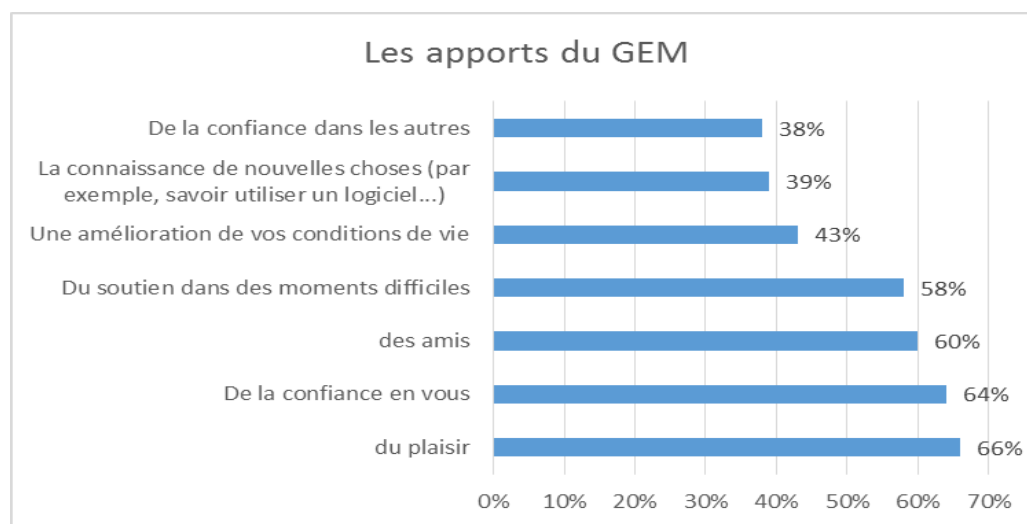
6% des adhérents et membres de 15 GEM ayant répondu déplorent de **ne pouvoir participer aux décisions concernant le GEM**. Les adhérents notent l'importance de la tenue des Assemblées générales annuelles et de réunions pour communiquer avec les adhérents.

Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits **des horaires** (8% des répondants), les adhérents souhaitent une plus grande amplitude horaire d'ouverture et une ouverture le week-end.

Les apports du GEM, point de vue des adhérents

Les premiers éléments cités par les adhérents comme apports de la fréquentation du GEM concernent les relations sociales et le plaisir à partager des moments conviviaux mais aussi des moments difficiles.

« L'idée de partage, l'écoute, que l'on n'est pas seul sur terre, qu'à plusieurs on fait des choses plus belles que seul, qu'il faut écouter les autres et être tolérant, vaste programme »



Source : questionnaire adhérents enquête CREA Aquitaine mai 2018.

Plus singulièrement, les adhérents citent :

- des opportunités de pratiquer des activités, de découvrir des lieux, de se cultiver
- de l'insertion civique
- une meilleure connaissance de la maladie
- avoir meilleur moral et une meilleure santé
- moins d'hospitalisations
- de l'aide pour la prise de décision
- avoir un rôle

Les apports du GEM, point de vue des animateurs

Une écrasante majorité des animateurs estime que l'entraide mutuelle est à l'œuvre entre les adhérents. Elle prend plusieurs formes :

- Dans le GEM : accueil des nouveaux, **ateliers animés par les adhérents eux-mêmes à partir de leurs savoir-faire** (tricot, cuisine, musique, bricolage, informatique,...) », aide à la formulation de projets ou recherche de stage, temps de parole...
- Hors du GEM : petits gestes et attentions du quotidien pour rompre l'isolement (**appel téléphonique de quelqu'un absent**, visite à l'hôpital, envoi de carte d'anniversaire), **services rendus** : aide au ménage, aux courses, au déménagement, réparation de voiture, petits travaux...), conseils et accompagnement dans les démarches (administratif, accès aux droits et aux soins) ; échanges de vêtements, de livres ; organisation de sorties, de repas, de soirées, **covoiturages**.
« Ils font ensemble ce qu'ils ne feraient peut-être pas seuls (exemple sortie achat à plusieurs dans un magasin) ».
- Plus globalement **écoute**, échanges d'expériences et sur leur maladie, empathie, compréhension, non jugement, **bienveillance**, **soutien** moral, liens d'amitié, partage des moments de joies et de peines

Seuls 6 % des répondants expriment des réserves :

*« A l'extérieur du GEM, sauf rares exceptions, sans la médiation d'un animateur, ils n'arrivent pas à se retrouver, s'organiser entre eux et si c'est le cas que cela se fasse de manière sereine pour tous » ;
« L'entraide mutuelle est très limitée » ; « Il a pu être observé aussi la difficulté pour certains de dire "non" et ce qui était au début de l'entraide est devenu pressions et "subi" dans le temps » ;
« Ils s'envahissent mutuellement ou se contaminent mutuellement ».*

L'entraide mutuelle suppose l'existence d'un groupe cohérent et en cohésion. C'est l'appartenance au groupe qui permet aux individus d'être solidaires.

Les animateurs estiment de manière quasi-unanime que le GEM favorise la participation sociale des adhérents.

A l'intérieur du GEM :

- Participer à des ateliers diversifiés, des jeux de société, des repas, soirées et séjours conviviaux et festifs, à des temps d'échanges et de discussions,
- Pouvoir être initiateurs, décideurs et acteurs des projets du GEM
- S'investir dans la vie du GEM (participation aux décisions, animation d'ateliers, participation aux tâches, création d'un journal interne, réflexion sur les valeurs du GEM, création de l'association, implication dans le conseil d'administration ou le bureau, relations avec le gestionnaire et le parrain).

A l'extérieur du GEM :

Grâce au GEM, aux responsabilités qu'ils y ont prises et à la reprise de confiance en soi, les adhérents peuvent s'ouvrir sur d'autres lieux, d'autres personnes

- s'inscrire dans la vie de la cité (associations, clubs socioculturels ou sportifs, cinéma, projets locaux), devenir bénévole, prêter le local à une association
« Certains adhérents sont bénévoles dans d'autres associations de la ville »
- communiquer sur le GEM en participant à des manifestations (expositions, spectacles, films, conférences), à des réunions avec les partenaires (élus, professionnels de santé, CLSM, associations, offices du tourisme, centres de vacances, autres GEM...), à des portes ouvertes ou à communiquer par un blog (choix des photos, rédaction textes et commentaires pour reportages).
« Ils sont amenés lors de ces séjours à devoir entrer en relation avec des responsables de centres de vacances et font des rencontres de personnes qu'ils n'auraient jamais rencontré dans la psychiatrie ».

Cependant, la participation sociale varie selon les adhérents, leurs souhaits et leurs capacités cognitives.

Le GEM doit soutenir cette participation

- en « *valorisant les personnes : tous ont des compétences qu'il faut mettre en avant* ».
- en les considérant comme des personnes à part entière et pas seulement des personnes ayant des troubles psychiques

Les apports les plus importants du GEM pour les adhérents ?

- s'épanouir dans un lieu ressource hors du soin, en pratiquant des activités en groupe variées et régulières (sport, arts, culture), avoir une vie active, sortir de chez soi, prendre du plaisir, rire, retrouver l'envie de faire quelque chose pour soi et / ou pour les autres
- Liberté de fréquentation (important « pour des personnes qui ont souvent été "obligées" du fait de leur handicap, qu'il soit physique ou psychique »).
- développer la confiance en soi et l'estime de soi :
 - o Avec le soutien attentif de l'animateur qui facilite la prise de la parole, l'expression des choix, et la concrétisation des projets
 - o par l'expérience de la prise de responsabilités au sein du GEM ou dans l'association et le fait de se sentir utile
 - o par le respect et la valorisation de soi provenant de l'animateur, des pairs et des partenaires
- Créer du lien social : sortir de l'isolement par des rencontres dans puis hors du GEM, apprendre à partager, créer des liens d'amitié, accepter la différence, bénéficier de l'écoute, de la pair-aidance et de l'échange de savoirs
- Gagner en autonomie, développer de nouvelles compétences pour se réinsérer comme citoyen et/ou professionnellement
- permettre la restauration de la dignité des malades psychiques, souvent malmenée par la maladie et par l'environnement ; le GEM permet aussi de faire connaître le handicap psychique.

Vers une dérive pour pallier un défaut de places ?

Plusieurs acteurs ont évoqué lors des réunions et enquêtes que les GEM pourraient servir de lieu d'accueil et d'animation dans les territoires insuffisamment pourvus en accueil de jour, CATTP ou hôpitaux de jour, même s'ils proposent un accueil très différent du milieu sanitaire où « *ce sont les infirmiers qui commandent, et les patients qui obéissent* ». Ces acteurs des GEM insistent sur l'intérêt des GEM comme un outil de santé publique non institutionnel et non médical(isé). Cette distinction avec le sanitaire est centrale.

Les GEM ne doivent pas se développer au détriment des accueils de jour médico-sociaux (type foyer occupationnel) en raison d'un coût moindre pour les financeurs. Les réponses doivent être adaptées et graduées selon les publics et leur niveau d'autonomie et présentes en nombre suffisant sur un même territoire.

8- Pistes de travail et préconisations

Des pistes de travail ont été soulevées par les différents acteurs lors de l'étude ou se dégagent des constats qui ont pu être faits au cours de l'étude.

Accompagnement et étayage des acteurs des GEM

Des souhaits de formation et d'accompagnement dans le registre légal ont été émis par les différents acteurs des GEM. Ils peuvent être déclinés comme suit :

- des fiches pratiques expliquant et définissant précisément certains éléments juridiques, notamment relatifs à la vie associative (définition et missions d'un bureau, d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale, d'un président, d'un trésorier, etc.), aux questions de responsabilités (des locaux, des dépenses engagées, etc.), pourraient être élaborées à destination des différents acteurs des GEM.
- les formations CNIGEM-ANCREAI¹⁶ (ou FNAPSY) au nouveau cahier des charges ayant débuté en 2018, pourraient être étendues à l'ensemble des GEM de la région.

Les animateurs

Un besoin d'accompagnement et d'étayage des animateurs des GEM, confrontés aux problématiques d'épuisement professionnel et d'isolement ressort avec beaucoup d'acuité. Selon leurs attentes et d'après les résultats de cette étude, cet accompagnement et cet étayage pourraient se traduire par :

- la mise en place d'une animation régionale des GEM à travers des temps de rencontres et de concertation entre animateurs. Cette animation pourrait prendre la forme d'un groupe de travail et donner lieu à l'échange de pratiques professionnelles et au recueil :
 - des bonnes pratiques repérées dans les GEM : pratiques partenariales, recherches de financements, exemples d'activités et d'animations développées au sein du GEM, etc.
 - de différentes informations telles que l'ensemble des coordonnées des GEM du territoire régional, des données caractéristiques de leurs activités (animation, partenariat, mutualisation de moyens avec d'autres acteurs du territoire...), répertorier les noms et coordonnées d'organismes financeurs ou de partenaires potentiels.Cette animation régionale pourrait éventuellement nécessiter la mise en place d'un coordonnateur référent, chargé de l'impulser et de la développer.
- l'actualisation et le développement de la formation initiale et continue des animateurs :
 - Intégrer dans les parcours de formation type IRTS/ IFSI, les missions des GEM (cahier des charges)
 - la formation diplômante (DU ?) qui avait lieu sur Paris¹⁷ a été interrompue. Pour quelles raisons ? Est-ce parce qu'il était difficile pour les animateurs de GEM de se rendre à Paris ? Du coût ? Un animateur suggère qu'elle soit remplacée par une formation itinérante, voire par des formations à distance.
 - Des modules de formation continue à destination des animateurs à coût réduit / gratuites. Ex : « comment travailler avec des bénévoles et des proches d'adhérents et membres de GEM ? », formations aux pathologies, à l'animation de groupe, à la gestion de crises, à la gestion / juridiques...
- Au regard du sentiment d'isolement des animateurs des GEM, et de leur importante charge de travail physique et psychique, les organismes gestionnaires interrogés s'inquiètent des phénomènes et risques d'épuisement professionnel de leurs salariés. Des formations relatives à la prévention des risques psycho-sociaux et/ou des analyses de pratiques ou supervisions pourraient être développées.

¹⁶ Formation 2018-2021 « Faire vivre un GEM dans l'esprit du cahier des charges » assurée par le CNIGEM et l'ANCREAI au bénéfice de 22 groupes de GEM d'une même région, et réunissant adhérents, salariés, gestionnaires et parrains. Une première formation a eu lieu les 8 et 9 février 2018 à Bordeaux, une seconde devrait avoir lieu prochainement à Poitiers.

¹⁷ Université Paris VII-Vincennes-Saint-Denis

Les adhérents

- Souhait de développer les rencontres inter-GEM, notamment entre GEM de proximité.
 - partages d'expériences et de pratiques (recherches de financements, développement des partenariats, communication).
 - rencontres festives (culinaires, sportives)

Certains GEM organisent déjà spontanément des réunions (ex : le GEM Grain de café, qui propose de créer des délégations régionales du CNIGEM).

- Souhait de participer à davantage de formations : informatique, comptabilité, secrétariat, vie associative, activités, animation, secourisme...

Développer les ressources financières et matérielles des GEM

Subventions

- Certains acteurs demandent une réévaluation de la subvention ARS, d'autres s'interrogent sur la nécessité d'harmoniser les dotations entre GEM, d'autres encore souhaitent les différencier davantage, en tenant compte des différences en termes de besoins, d'activité, de fréquentation et des apports complémentaires dont certains GEM bénéficient
- Afin de consolider les GEM sur le plan financier, la subvention de l'ARS pourrait être versée en début d'année.

Autres ressources financières

Les acteurs (adhérents, animateurs) souhaitent développer / pérenniser les autres apports financiers : recherche de nouvelles subventions, de nouveaux partenaires, signature de conventions de partenariat.

Locaux

- Les acteurs souhaitent rénover, aménager les espaces, voire déménager pour améliorer la qualité de l'accueil, faciliter l'accès ou diminuer les frais de location
- Accès au GEM : les adhérents suggèrent de **développer le covoiturage ou le compagnonnage** pour prendre le bus (prendre le bus à plusieurs) ou suggèrent la **gratuité des transports**. Des adhérents signalent une difficulté pour se faire rembourser les frais lors des missions de représentation (alors que les salariés n'ont aucun mal à obtenir ces remboursements).

Communication et sensibilisation des partenaires potentiels des GEM

- Les adhérents souhaitent vivement qu'une **campagne de communication soit organisée par l'ARS** afin renforcer la visibilité territoriale des GEM de la région. Sur la base de plaquettes informatives, par la présence aux salons (ex : semaine d'information santé mentale - SISM), l'aide à la réalisation de sites Internet et grâce à des temps de rencontres et d'échanges qui pourraient s'appuyer notamment sur les conseils locaux de santé mentale. Il s'agirait de mettre en place une démarche d'information et de sensibilisation des différents acteurs locaux, des partenaires potentiels (ex : services d'aide à domicile, médecins traitants, MDPH, etc.) et du grand public.

Enjeux :

- informer davantage les établissements de santé et médico-sociaux et éviter ainsi des orientations erronées.
- Sensibiliser les municipalités à l'intérêt des GEM comme éléments attractifs du territoire.
- Renforcer le réseau des associations de droit commun
- Il est également souhaité par les acteurs des GEM que l'ARS communique davantage et régulièrement sur les ouvertures de GEM et qu'il y ait un interlocuteur bien identifié dans chaque délégation départementale de l'ARS

Problématiques des territoires ruraux

- Les GEM ne sont pas encore représentés en tous points du territoire ; dans certaines communes, au contraire, on compte plusieurs GEM. Une réflexion sur l'accessibilité des GEM en tous points du territoire apparaît nécessaire. Cette réflexion pourrait se traduire par la mise en place d'études visant à **identifier des zones de la région particulièrement concernées par une difficulté d'accès aux GEM** en raison du manque de transport/ de son coût ou de l'absence de GEM dans le secteur.
- En support de cette identification, un travail de **remontée nationale des dispositifs innovants** (GEM disposant d'antennes/annexes, GEM mobiles, appui sur les réseaux de solidarité locaux en partenariat avec les petites communes...) pourrait alimenter une réflexion locale pour étudier la mise en œuvre de tels dispositifs en région Nouvelle-Aquitaine.

« Le GEM (de l'île de Ré) propose des annexes sur Marennes, St-Just et Le Gua afin de couvrir tout le territoire du secteur psy. Ces 3 lieux sont des locaux partagés avec peu d'adhérents et des ouvertures restreintes qui ne favorisent pas l'ancrage et la dynamique d'un GEM » (gestionnaire).

Rechercher des solutions spécifiques complémentaires aux GEM

- La problématique des **personnes en situation de handicap vieillissantes** a été évoquée par plusieurs acteurs des GEM. Comment s'adapter, quelles réponses apporter à des adhérents et membres des GEM dont l'avancée en âge se traduit par une perte d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne (se nourrir, aller aux toilettes etc.) ? Au regard de ces interrogations et de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap, une étude prospective visant à mesurer cette problématique et ses implications sur le territoire régional pourrait être envisagée.
- Plusieurs acteurs soulignent **le manque de solutions type accueil de jour** pour des personnes en situation qui nécessitent un accompagnement auquel ne peut pas répondre un GEM mais qui peuvent y être adressées par défaut
- Certains publics non mentionnés dans le cahier des charges des GEM seraient susceptibles d'en bénéficier ou en bénéficient déjà :
 - les personnes avec autisme/TSA : l'ARS Nouvelle-Aquitaine a autorisé la mise en place d'un GEM expérimental à leur intention, qui répond à des besoins, un second devrait ouvrir prochainement ;
 - les personnes en situation de déficience intellectuelle : un GEM accueille ce public sur le bassin d'Arcachon ;
 - Les personnes très isolées, sans handicap officiellement reconnu, mais souffrant de cette grande solitude.

Conclusion

La mise en perspective des regards des différents acteurs des GEM a mis en avant des formules de GEM très diverses. Les différents participants à cette étude (adhérents, animateurs, bénévoles, gestionnaires, parrains, partenaires) ont été systématiquement invités à définir les GEM et leurs bénéficiaires. Il ressort de l'ensemble des réponses un contraste entre l'image très positive que les adhérents et des animateurs ont du GEM et des discours plus nuancés de la part d'autres animateurs, d'organismes gestionnaires et de parrains, qui peuvent souligner la difficulté à faire vivre le GEM au quotidien. D'un côté, le GEM est presque unanimement salué en raison de ses effets jugés très positifs, de l'énergie qui se dégage de son collectif et des effets mobilisateurs sur les personnes, développant des relations sociales entre eux et avec les animateurs grâce aux activités réalisées en son sein. De l'autre côté, des propos soulignent les difficultés et les interrogations qui peuvent se présenter pour promouvoir l'autodétermination et l'autogestion pour les publics qui composent les GEM.

Les GEM de la région Nouvelle-Aquitaine se caractérisent par une grande diversité de par leurs modalités de fonctionnement, les pratiques professionnelles des animateurs et le positionnement culturel des organismes gestionnaires et des parrains. Il s'est avéré complexe d'identifier et de clarifier avec soin la façon dont les décisions sont prises et actées au sein de chaque GEM. En fonction des représentations que les professionnels ont des adhérents et des membres, et de leur handicap (handicap psychique, traumatisme crânien, lésions cérébrales acquises), la définition de l'« autonomie », de la « vulnérabilité » et des « capacités » se décline de façon nuancée.

Les problématiques rencontrées par les différents GEM de la région sont étroitement liées à leur environnement et à l'écosystème dans lequel ils évoluent, mais également à l'histoire du GEM, à sa création, à la façon dont le gestionnaire et/ou le parrain s'est saisi de ce dispositif et l'accompagne au sein d'une organisation plus vaste. Le GEM est parfois partie prenante de la stratégie de développement de l'association gestionnaire, qu'elle soit issue du secteur sanitaire ou du secteur médico-social. Le GEM a pu être perçu, à sa création, comme une « offre supplémentaire » voire une opportunité pour l'association gestionnaire, permettant un pas vers la société inclusive. Il peut alors être complexe pour l'association gestionnaire d'accepter une autodétermination des adhérents du GEM, même si l'association des adhérents a été créée. L'exemple du GEM où il existe un écart entre la mise en conformité au cahier des charges et le ressenti des adhérents témoignent de ce fait.

Il existe un enjeu continu à veiller à l'évolution des GEM afin qu'ils promeuvent la participation sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap qui y adhèrent. La formation des adhérents, des animateurs, mais aussi des organismes gestionnaires et des parrains, telle que celle organisée par le CNIGEM, contribue à construire une culture partagée.

Les GEM au 1^{er} janvier 2018 en Nouvelle-Aquitaine

Département	Dénomination du GEM	Adresse	CP	Commune	Mail	Gestionnaire	Parrain
CHARENTE	GEM Suis ton ch'min	53 rue Bellegarde	16 000	Angoulême	gemangouleme@gmail.com	UDAF	UNAFAM 16
	GEM Etre ensemble	50 rue Fontaine du Lizier	16 000	Angoulême	gemetreensemble@laposte.net	Résonnance	?
	GEM L'échappée	5 Boulevard Pasteur	16 000	Angoulême	echapeegem@gmail.com	La Colombière	UNAFAM 16
	GEM L'Espoir de la vie	91bis rue Monplaisir	16 100	Cognac	gem.cognac@udaf16.org	UDAF	UNAFAM 16
CHARENTE-MARITIME	GEM SUD JONZAC	8 rue du Docteur Laporte	17500	Jonzac	adei17@adei17.com	ADEI	UNAFAM 17
	GEM P'tit plus	1 bis av de la Porte Dauphine	17 000	La Rochelle	gemlarochelle.gaia17@orange.fr	Fondation Diaconesses de Reuilly	Espoir 17
	GEM Entraide et renaissance	26 bis rue Massiou	17 000	La Rochelle	entraide.renaissance17@neuf.fr	Pas de gestionnaire	FNAPSY
	GEM Etre	26 rue du champ de foire	17 300	Rochefort	acc17@accompagnement17.fr	Association Emmanuelle	Centre social AAPIQ
	GEM La main tendue	1 Esplanade du 6ème RI	17 100	Saintes	gemsaintes.gaia17@orange.fr	Fondation Diaconesses de Reuilly	Espoir 17
	GEM La maison de Pierre	Rue Carinena	17 310	St Pierre d'Oleron	espoir.dixsept@orange.fr	Fondation Diaconesses de Reuilly	Espoir 17
CORREZE	GEM de BRIVE/ L'Oustalou	29 rue Marcelin Roche	19 100	Brive	ravs.ussel.compta@fondationjacqueschirac.fr	Fondation Jacques Chirac	UDAF Corrèze
	GEM de Tulle	5 rue Felix Vidalin	19 000	Tulle	ravs.ussel.compta@fondationjacqueschirac.fr	Fondation Jacques Chirac	UDAF Corrèze
	GEM ACTIF' 19	6 rue du 9 juin 1944	19 000	Tulle	siege@adapeicorreze.fr	ADAPEI Corrèze	UDAF Corrèze
	GEM d'USSEL	80 Avenue Carnot	19 200	Ussel	ravs.ussel.compta@fondationjacqueschirac.fr	Fondation Jacques Chirac	UDAF Corrèze
CREUSE	GEM d'Aubusson	3 rue de l'abreuvoir	23 008	Aubusson	vmontembault@udaf23.unaf.fr	UDAF de la Creuse	UNAFAM
	GEM de Guéret	8 rue Georges Clemenceau	23 000	Gueret	vmontembault@udaf23.unaf.fr	UDAF de la Creuse	UNAFAM

Département	Dénomination du GEM	Adresse	CP	Commune	Mail	Gestionnaire	Parrain
DORDOGNE	GEM Le Tremplin	13 rue Savorganan de Brazza	24 100	Bergerac	asper24@gmail.com	ASPER 24	Fondation de l'Isle
	GEM Le Renc'Art	48, Rue Nungesser et Coli	24 100	Bergerac	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM Montpon Ménesterol	20 rue Koufra	24700	Montpon	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM Vallée de L'Isle	20 rue Jean Guinier	24 600	Neuvic Sur L'Isle	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM Nord Dordogne	9 rue Jean Moulin	24 300	Nontron	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM L'Electro'GEM	46, Rue Chanzy	24 000	Périgueux	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM La Liberté	35 rue des Corderliers	24 200	Sarlat	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	Gem de Port Sainte Foy				-	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne
	GEM EST Dordogne	15 rue Max Tourailles	24 210	Terrasson	direction@croixmarine24.fr	Croix Marine 24	Ligue de l'enseignement de la Dordogne

Département	Dénomination du GEM	Adresse	CP	Commune	Mail	Gestionnaire	Parrain
GIRONDE	GEM ARPEJe	17 rue Saint Joseph	33000	Bordeaux	arpeje.siege@gmail.com	?	?
	GEM Le Bistrot / Grain de café	6 rue Ausone	33 000	Bordeaux	c.gaudy@ari-accompagnement.fr	ARI	Association Rénovation
	GEM 7ème Café	175 rue Georges Bonnac	33 000	Bordeaux	siege@espoir33.fr	Espoir 33	Association le 7ème café
	GEM Les têtes de l'Art	2 rue Paul Bert	33 000	Bordeaux	pbgemlestetesdelart@orange.fr	?	?
	GEM Les Neurofestifs	29 rue des sablières	33 800	Bordeaux	gem.neurofestifs33@hotmail.fr	AFTC	AFTC
	GEM Entre Acte	73 rue Cazeaux Cazalet	33 410	Cadillac	secretariat@mairiedecadillac.fr	Association Entre Acte	CH de Cadillac et Mairie
	GEM Bassin d'Arcachon	108, place de la Claire Résidence Néa Mestras	33 470	Gujan Mestras	gem.bassinarcachon@gmail.com	ADAPEI 33	
	GEM'édoc	76, rue Jean Jacques Rousseau	33 340	Lesparre Médoc	siege@espoir33.fr	Espoir 33	OXYGEM
	GEM Le Kiosque 12	12 rue du 1er RAC	33 500	Libourne	gemlekiosque@orange.fr	ARI	Les amis du GEM
	GEM Arbre de vie / Portets	26 rue du 8 mai 1945	33640	Portets	gemdeportets@gmail.com	ADAPEI 33	FNAPSY
	GEM En Parallèle / Haute Gironde	28 Rue Emile Dantagnan	33 240	Saint André de Cubzac	info@amsad33.fr	AMSADHG	AMSADHG
	GEM Métamorphose	Château Margaut 412 Crs de la Libération	33 400	Talence	gemetamorphose_33@orange.fr	Cabinet comptable	Pas de parrain
LANDES	GEM Mont de Marsan	18, rue Adjoint Chef Clapot	40 000	Mont de Marsan	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	UNAFAM
	GEM La Vie XL (ex TLCA Landes)	996 Avenue de Nonères – Appt33	40 000	Mont de Marsan	gemplaviexl@gmail.com	pas de gestionnaire ?	AFTC 40
	GEM Arc en ciel / Adour	Hameau du Petit Belio Bat 2 40 rue gilbert Lahillade	40 990	St Paul Lès Dax	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	Association du sport adapté marmandais
	GEM A l'assaut	11 rue des Ecoles	40 230	Saint-Vincent-de-Tyrosse	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	UNAFAM

Département	Dénomination du GEM	Adresse	CP	Commune	Mail	Gestionnaire	Parrain
LOT ET GARONNE	GEM AAPI / Agen	144 avenue Michelet	47 000	Agen	amicale.agen@gmail.com	Amicale	UNAFAM
	GEM SOLINCITE	8 rue de Thuron - Bat 1	47700	Casteljaloux	association@sollincite.org	Solincité	UNAFAM
	GEM La Sauce du Lien / du fumélois	Pelletan	47500	Fumel	gem.lasaucedulien@gmail.com	UDAF 47	UNAFAM
	GEM Miramont de Guyenne		47	Miramont	aline.couturier@solincite.org	Solincité	UNAFAM
	GEM Arc en Ciel / Marmande	50 Avenue du Maréchal Joffre	47 200	Marmande	asam47@orange.fr	Association du sport adapté du marmandais / maison l'Arc en ciel	association du sport adapté marmandais
	GEM de Villeneuve sur Lot	76 rue de Grelot	47 300	Villeneuve sur Lot	aline.couturier@solincite.org	Solincité	UNAFAM
PYRENEES ATLANTIQUES	GEM BIZI BERRIA	3 allée de Plaisance	64 600	Anglet	bizi.berria@hotmail.fr	Association Bizi Berria	COMITE D HYGIENE SOCIALE
	GEM de ITSASOA	3 allée Gabrielle Dorziat	64 200	Biarritz	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	UNAFAM 64
	GEM Tokia	93 rue du Dr Jean Lissar	64 240	Hasparren	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	UNAFAM 64
	GEM ETXE GOXOKI	46 boulevard Gambetta	64 130	Mauléon	patricia.giorgini@asso-caminante.fr	Caminante	UNAFAM 64
	GEM Les Moments Partagés	10 rue Revol - Annexe du Bialé	64 400	Oloron Sainte-Marie	secretariat@psytoyensducoeur.org	Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA)	Psytoyens du Cœur
	GEM L'Entre-Temps	13 rue Duboué	64 000	Pau	entre-temps@chpyr.fr	AEPS	AEPS
	GEM SAS Béarn	14 avenue F. Garcia Lorca - Bat Atlas	64 000	Pau	gilbert.capblancq@free.fr	Pas de gestionnaire	UNAFAM 64
	GEM Phoenix	32 avenue de Habas	64 500	Saint Jean de Luz	animatricesgemsagardian@live.fr ingouf.sagardian@orange.fr	Centre Social SAGARDIAN	UNAFAM 64

Département	Dénomination du GEM	Adresse	CP	Commune	Mail	Gestionnaire	Parrain
DEUX-SEVRES	GEM Espoir et vie	10 boulevard de Nantes	79 300	Bressuire	s.visinko@adapei79.org	ADAPEI 79	UNAFAM 79
	GEM de MELLE	Espace Saint Jospeh - 12 bis rue Saint Pierre	79500	Melle	f.sabourin@udaf79.asso.fr	UDAF 79	UNAFAM 79
	GEM Au fil de la mosaïque	4 Place Jacques de Liniers	79 000	Niort	MC.Bazin@udaf79.asso.fr	UDAF 79	UNAFAM 79
	GEM Le flot tranquille	5 impasse de la recouvrance	79 000	Niort	georges.viger@ugecam-alpc.fr pascal.boyer@ugecam-alpc.fr	Pas de gestionnaire	UGECAM ALPC
	GEM Echap'à Thouars ?	29 boulevard Thiers	79 100	Thouars	s.visinko@adapei79.org	ADAPEI 79	GEM Espoir et Vie
	GEM de Parthenay	42, av, Pierre Mendès-France	79200	Parthenay	f.sabourin@udaf79.asso.fr	UDAF 79	UNAFAM 79
VIENNE	GEM de Châtelleraut	303 résidence Pierre de Coubertin	86 100	Châtelleraut	gem-udaf86@udaf86.asso.fr	Pas de gestionnaire	UDAF 86
	GEM LOUDUN (itinérant)	29 rue de l'ancien cimetière	86200	Loudun	dansau@orange.fr	Pas de gestionnaire	UNAFAM
	Au bonheur du GEM	13 rue Salvart	86 000	Poitiers	pgenty@udaf86.asso.fr nauge@udaf86.asso.fr	Association au bonheur du GEM	UDAF 86
	GEM La cordée	6 allée Pierre Béranger	86 000	Poitiers	gilles022007@gmail.com	association d'entraide "La Cordée"	Alcool Ecoute Joie et Sante
HAUTE-VIENNE	GEM de Limoges	10 rue André Antoine	87 000	Limoges	ragemdirection@prism87.fr	PRISM	UNAFAM
	GEM Limousin TCLA	16 rue des grandes pousses	87 000	Limoges	rmflaroche@orange.fr	Association GEM Limousin Toutes Lésions Cérébrales Acquis (TLCA)	AFTC Limousin
	4ème GEM Handicap Psychique de la Haute-Vienne -	10 rue André Antoine	87000	Limoges	ragemdirection@prism87.fr	PRISM	UNAFAM
	GEM de St Junien	2 rue Junien Rigaud	87 200	St Junien	ragemdirection@prism87.fr	PRISM	UNAFAM
	GEM de St Yrieix	4 rue fontaine Pissarotte	87 500	St Yrieix	ragemdirection@prism87.fr	PRISM	UNAFAM



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

Espace Rodesse
103ter rue Belleville – CS 81487
33063 Bordeaux Cedex
info@creai-aquitaine.org
www.creai-aquitaine.org